



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction Générale Adjointe (Finances, Population et Santé)  
Service des assemblées et des affaires juridiques

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 15 avril 2026, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

### **Les membres présents :**

M. JEANNE, **Maire.**

Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme AMAR, Mme ARRON, Mme ASHRAF, M. BASTIN, Mme CARPE, M. DUBUS, M. DUVAUDIER, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. NGANDE, Mme. LE THIES, M. PICOT, Mme THIROUX, **adjointes et adjoints au Maire**

Mme BENAHMED, Mme BOICHOT, M. MESNAGER, M. RIBEIRO, M. LHOSTE, Mme SAUSSERAU, M. SZOLLOSI, Mme THEOPHILE, **conseillers municipaux délégués**

M. EOUZAN, M. FORHAN, Mme DA SILVA CIPRIANO, Mme DEISS, M. LEGER, Mme. ADOMO, M. LAMOTTE, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA, Mme KASSOU, M. JACQUIN-BEAUDOIN, Mme MALEK, M. HIRDJEE, M. ANCIAUX, M. SLIMOVICI, Mme. SANZ, Mme DE OLIVEIRA, Mme ANTOINE, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, **conseillères municipales et conseillers municipaux**

### **Les membres excusés :**

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme. AMAR) ; Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED) ; Mme MORGADO (donne procuration à M. LEGER) ; M. SY (donne procuration à Mme KASSOU).

HÔTEL DE VILLE – 14 RUE LOUIS TALAMONI – 94107 – CHAMPIGNY-SUR-MARNE – TEL. 01 45 16 40 00
---

***La séance est ouverte à 20h31.***

**Monsieur le Maire**

« Chers collègues, chers membres du public, nous allons pouvoir démarrer notre première séance ordinaire de la mandature. Je vais donner lecture des pouvoirs que j'ai reçus. S'il y en a d'autres, n'hésitez pas. M. LATRONCHE a donné procuration à Mme. AMAR ; Mme BERTRAND à Mme BENAHMED ; Mme MORGADO à M. LEGER ; M. SY à Mme KASSOU. S'il y a d'autres pouvoirs, n'hésitez pas à me les faire parvenir. »

**Nomination d'un secrétaire de séance**

**Monsieur le Maire**

« Nous allons commencer par désigner un secrétaire de séance. Je propose Madame Asma ASHRAF, qui sera notre secrétaire de séance. S'il n'y a pas d'avis contraire et il n'y en a pas. C'est adopté.

Quelques informations avant de passer à l'approbation du procès-verbal de la précédente séance. Que chacun note, même s'il y a des congés scolaires, que nous aurons un conseil municipal le 29 avril pour le vote du budget. En année d'élection, le budget peut être décalé : le vote n'est pas forcément fixé au 15 avril et peut intervenir jusqu'au 30 avril. Vous avez dû recevoir l'information : ce conseil municipal se tiendra donc le 29 avril, aux heures habituelles. Je souhaite également vous dire que je me réjouis de l'inauguration de l'éco-station, portée par une maîtrise d'ouvrage déléguée du territoire. Ce territoire a été installé hier soir, comme la métropole du Grand Paris, avec son intercommunalité à deux échelons. Il était important que vous sachiez que les intercommunalités sont prêtes à fonctionner : les présidents ont été élus, ainsi que l'ensemble des vice-présidents, au sein tant de la métropole que du territoire. Je vous informe également, à titre d'information, qu'au regard des dernières élections municipales, un recours a été formé. Je pense que tout le monde en a été informé. Nous verrons quelle en sera l'issue. Ce recours a été formé par un ancien conseiller municipal et candidat aux dernières élections. Je rappelle simplement qu'en la matière, lorsqu'un recours a de véritables chances d'aboutir, c'est qu'il existe un faible écart de voix entre les listes. Il n'appartient pas au conseil de trancher : ce sera aux juges de le faire.

Autre point : je vous signale la démission de Bernard GAUDIERE, que j'ai reçue aujourd'hui. Son remplaçant sera installé lors du prochain conseil municipal. »

## **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026**

### **Monsieur le Maire**

« Nous allons passer à l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du 21 mars. Vous avez trouvé, dans le dossier remis au public comme à l'ensemble des élus, la lettre qui m'a été adressée par la préfète à l'égalité des chances concernant le taux de logements sociaux de la commune, sujet qui avait fait l'objet d'une discussion lors du conseil municipal d'installation. Vous avez les chiffres. Ce ne sont pas les miens ni ceux de l'INSEE ou de je ne sais qui d'autre : ce sont ceux de la préfecture du Val-de-Marne et de la DRIHL, qui a établi le taux de logements sociaux à 44,96 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Je rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023, ce taux était de 43,14%. Il a donc continué d'augmenter pour atteindre aujourd'hui 44,96%. Voilà, pour être tout à fait clair par rapport au débat que nous avons eu. Est-ce qu'il y a des remarques sur le procès-verbal, et uniquement sur le procès-verbal ? Oui, M. LÉGER ? »

### **M. LÉGER**

« Bonjour à toutes, bonjour Monsieur le Maire. Sur le procès-verbal, et au regard du document que vous nous présentez ce soir : malgré toutes les recherches que nous avons pu effectuer, y compris avec les moyens dont nous disposons, qui ne sont pas exactement les vôtres, nous avons également consulté les sites de la DRIHL, de la préfecture, etc. Ces documents n'y étaient pas présents. Nous avons donc maintenu les informations qui étaient à notre disposition. Par ailleurs, nous continuons d'être assez interrogatifs sur ce chiffre, dans la mesure où, au cours du mandat précédent, vous avez participé à la construction de très nombreux logements de type privé, en accession. Ces chiffres sont donc ici. Mais le débat que nous avons eu lors du conseil d'installation, comme celui que nous avons ce soir autour de ce procès-verbal, nous permet également de rappeler que, lors de ce conseil municipal d'installation, des chiffres particulièrement erronés ont été donnés publiquement de votre part. Je me permets de les rappeler. Vous avez mis en cause personnellement M. SY, et moi-même, sur mon absence. Vous avez dit, je reprends vos mots, que j'avais été absent à quasiment toutes les séances du conseil municipal de 2008 à 2014.

Nous avons fait nos recherches : il s'agissait de 28 participations sur 52. Ce n'est donc pas « quasiment jamais ». C'est une manière de présenter les chiffres qui est suffisamment trompeuse et tronquée. Et pour le coup, vous aviez les moyens de les vérifier, puisqu'il suffisait de consulter vos services. Voilà ce que nous souhaitons dire sur ce procès-verbal. Celui-ci permet au moins d'opérer une rectification des faits, ce qui est utile en début de séance. »

### **Monsieur le Maire**

« M. LÉGER, je rappelle que, lorsqu'on examine le procès-verbal, il n'y a pas de débat : il y a des corrections éventuelles avant son approbation. Je précise également que lorsque j'ai évoqué vos absences, j'ai bien précisé qu'il s'agissait des absences au conseil municipal et en commission des finances. En commission des finances, vous n'avez siégé qu'une seule fois.

Si l'on prend l'ensemble de ces éléments, votre taux de participation global ne correspond pas au pourcentage que vous indiquez.

Y a-t-il d'autres remarques sur le procès-verbal ? S'il n'y en a pas, nous allons passer à l'approbation. Y a-t-il des avis contraires, des abstentions, des refus de vote ? Il est adopté. Je vous remercie. »

Le procès-verbal est adopté.

## **Communication de la liste des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.**

### **Monsieur le Maire**

« Vous avez eu communication des décisions prises entre les deux séances. Y a-t-il des questions sur ces décisions ? Il n'y en a pas. Nous allons donc passer directement à l'ordre du jour. »

### **1) Délibération relative à la décision de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations**

### **Monsieur le Maire**

« Concernant l'ordre du jour, comme vous pouvez le constater, et c'est souvent le cas lors des premiers conseils municipaux, nous avons de nombreuses nominations à effectuer dans les différents organes. Je rappelle que lors du dernier conseil, certains ont souhaité qu'il n'y ait pas de vote à main levée. Vous avez vu le temps que cela nous a coûté. C'est pourquoi nous vous proposons ce soir, en premier point à l'ordre du jour, une délibération permettant de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations et désignations. Je précise qu'il y aura quelques organismes pour lesquels nous serons tenus de le faire, car cela figure dans leurs statuts. Mais pour le reste, il n'y a pas d'obligation particulière, et, compte tenu de la représentativité, il n'y a guère de suspense. Chacun est bien évidemment libre de voter comme il le souhaite en conseil municipal. Je ne peux qu'inciter à l'efficacité, mais je n'en dirai pas plus. Sur cette délibération, y a-t-il des interventions ? M. LÉGER ? »

### **M. LÉGER**

« Oui, Monsieur le Maire. Nous souhaitons préciser notre position. Nous avons été assez surpris, il faut vous le dire, de voir réapparaître cette délibération, alors qu'elle avait été refusée lors du dernier conseil municipal d'installation. Nous nous interrogeons sur ce qui se trouve derrière cette nouvelle proposition. Nous tenons à préciser que nous ne sommes absolument pas opposés à la souplesse dans le fonctionnement du conseil municipal. Lorsque tout le monde est d'accord, il est normal de voter à main levée, aucun sujet là-dessus. Nous considérons donc qu'il n'est pas nécessaire pour cela de faire une délibération générale. Votre proposition revient à supprimer par principe le recours au scrutin secret pour toute la durée du

mandat, sauf pour les scrutins strictement encadrés par la loi et par le Code général des collectivités territoriales.

Le vote à bulletin secret, vous le savez certainement, s'il a été inventé, c'est qu'il constitue une garantie démocratique essentielle. Il protège la liberté des élus, de l'opposition comme de la majorité, notamment dans des situations sensibles, en permettant un vote en conscience, sans pression. Dans de nombreuses collectivités, les maires proposent simplement, à chaque scrutin portant sur des désignations nominatives, le mode de vote le plus adapté : à main levée ou à bulletin secret. C'est ce que nous vous demandons aujourd'hui. Cette position nous semble bien plus équilibrée : au cas par cas, avec souplesse, sans renoncer à une garantie fondamentale. Nous vous le disons aussi clairement, Monsieur le Maire, puisque nous avons affirmé vouloir être une opposition responsable et constructive : dans la majorité des cas, nous ne nous opposerons pas au vote à main levée. N'essayons donc pas de polémiquer sur ce sujet, cela n'a pas lieu d'être. Mais nous ne souhaitons pas être enfermés dans un choix lorsque nous estimerons nécessaire de recourir au scrutin secret. Nous vous faisons donc une proposition concrète. Vous le savez : pour obtenir un vote à bulletin secret, il faut actuellement qu'au moins un tiers du conseil municipal le demande. Nous vous proposons d'abaisser ce seuil d'un tiers à un seul élu. Si un seul d'entre nous souhaite un vote à bulletin secret, il doit pouvoir l'obtenir. Si vous modifiez la délibération dans ce sens, nous n'aurons aucune difficulté à la voter. Ce serait un pas en faveur du respect du scrutin secret. Je vous remercie. »

### **Monsieur le Maire**

« Y a-t-il d'autres interventions ? Je précise, pour que tout le monde soit éclairé au sein de ce conseil municipal, que nous avons exactement la même délibération hier soir au conseil de territoire, et qu'elle a été votée intégralement, y compris par M. LÉGER et par Mme ADOMO. Je ne vois donc pas pourquoi nous fonctionnerions différemment. Il n'y a rien derrière cette proposition : il y a simplement l'objectif d'être un peu plus efficace et de ne pas perdre de temps indéfiniment. Mais si vous la refusez, vous la refusez. Nous procéderons au vote à l'urne, il n'y a pas de souci. Oui, Mme MALEK. »

### **Mme MALEK**

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir Mesdames et Messieurs les élus. Ce que nous vous demandons, c'est de la souplesse. Nous ne sommes pas contre cette délibération dans son principe, mais contre son libellé actuel, c'est-à-dire qu'elle soit fixée pour l'ensemble du mandat et pour toutes les désignations, présentations et nominations. À partir du moment où vous prenez l'engagement que, si l'un de nous souhaite voter à bulletin secret, cela soit possible, nous ne nous y opposerons pas. Notre réserve porte uniquement sur le caractère définitif de l'adoption de ce mode de scrutin jusqu'à la fin du mandat. »

### **Monsieur le Maire**

« M. LÉGER. »

## **M. LÉGER**

« Dans plusieurs collectivités, le président de séance propose au conseil, au moment du vote, s'il souhaite procéder à main levée. Et dans la plupart des cas, cela se passe très bien. Nous considérons donc que la perte de temps viendra plutôt du fait d'entendre systématiquement que l'on a refusé par principe le vote à main levée, ce qui n'est absolument pas ce que nous disons. Nous souhaiterions une explication franche. Si ce soir, par exemple, vous nous proposez de procéder à main levée pour un certain nombre de désignations, nous l'accepterons sans aucune difficulté. Vous avez le souci de ne pas ralentir les débats, et nous le partageons : nous souhaitons, nous aussi, avancer sur des sujets plus importants. Si nous pouvions trouver une voie qui nous rapproche, ce serait un acquis majeur pour ce soir. »

## **Monsieur le Maire**

« Je rappelle que cette délibération était adoptée du temps de Jean-Louis BARGERO, Dominique ADENOT et d'autres. Il n'y a donc rien de très nouveau en la matière, ni de rapport de force ni de position politique particulière. On perçoit clairement que l'objectif est de crispier les débats dès les premiers sujets. Nous allons donc procéder à l'urne, comme vous l'avez déjà imposé lors du conseil d'installation. M. JACQUIN-BEAUDOIN. »

## **M. JACQUIN-BEAUDOIN**

« Merci. Bonsoir à tous, bonsoir Monsieur le Maire. Je souhaitais simplement préciser que ne pas voter cette délibération et ne pas s'interdire le recours au vote à bulletin secret hors obligation légale ne signifie pas y avoir recours à chaque fois. L'un n'empêche pas l'autre : on peut conserver la possibilité du vote à bulletin secret et procéder la plupart du temps à main levée. C'est ce que nous vous avons expliqué lors de la séance précédente, et c'est ce que nous vous expliquons ce soir. Manifestement, vous ne souhaitez pas nous entendre. Vous décidez de maintenir, comme une sorte de sanction, que l'ensemble des votes se déroule systématiquement à bulletin secret, ce qu'aucun texte n'impose. C'est une décision qui vous appartient. Mais ne nous faites pas porter la responsabilité de la perte de temps : c'est votre décision de faire passer chaque vote à bulletin secret, non une obligation légale. Ne nous faites pas porter le chapeau de la perte de temps. C'est votre décision et ce n'est pas la loi qui l'oblige. Je vous remercie. »

## **Monsieur le Maire**

« Bien. Vous avez répété votre position, mais les textes sont clairs et tous les éléments figurent dans la délibération. Nous allons donc procéder au vote. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Des votes pour ? Je vous remercie. La délibération n'ayant pas été adoptée à l'unanimité, nous procéderons à l'urne pour chacun des rapports qui viendront. »

## **A la majorité,**

### **39 votes pour,**

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Anna-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

### **8 votes contre,**

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

## **2) Établissements d'enseignement du second degré (collèges et lycées) - Désignation de représentants de la Ville de Champigny-sur-Marne pour siéger aux Conseils d'Administration de ces établissements**

### **Monsieur le Maire**

« Point numéro 2 : la désignation des représentants de la ville pour siéger au conseil d'administration des établissements du second degré, collèges et lycées. Vous avez la liste des établissements : les six collèges de la commune. J'en fais la lecture brièvement : Lucie Aubrac, Elsa Triolet, Louis Léony, Paul Vaillant-Couturier, Rol Tanguy. Ainsi que les quatre lycées : Louise Michel, Lenoir-Dumont, Gabriel Péri et Max Dormoy. Une liste de candidats vous a été fournie, avec pour chaque établissement un représentant de la collectivité titulaire et un représentant suppléant. Y a-t-il des interventions ? Mme KASSOU. »

### **Mme KASSOU**

« Monsieur le Maire, bonsoir. Chers collègues, bonsoir. Après examen des délibérations numéros 2 à 11, je vous communique notre position. Ces délibérations portent sur la désignation de représentants dans plusieurs instances : conseils d'administration et organismes extérieurs. Au regard du mail qui nous a été adressé, il semble qu'un scrutin sera organisé pour certaines instances, le SIPPAREC, le SIFUREP ou le SAF 94, mais avec un seul représentant et un suppléant. Nous ne pensons pas que notre liste puisse y obtenir des représentants élus. Nous ne prendrons donc pas part au vote sur ces délibérations. Je vous remercie. »

### **Monsieur le Maire**

« C'est noté. Mme KEÏTA-GASSAMA. »

## **Mme KEÏTA-GASSAMA**

« Merci Monsieur le Maire. Bonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir au public. Nous nous associons à la réflexion de Mme KASSOU et du groupe Agir. Ces désignations appartenant à la majorité, nous ne participerons pas au vote. Nous ne sommes bien évidemment pas opposés à la représentation des élus dans les différentes institutions. Cette position vaut pour les points 2 à 11, sous réserve d'une nuance sur le point 4, concernant l'école Sainte-Thérèse. »

## **Monsieur le Maire**

« Très bien. Présentez-vous des candidats ? Non ? Vous ne participez pas au vote et ne présentez pas de candidats. C'est bien noté. Dans ces conditions, vous avez tous reçu le bulletin de vote désignant l'ensemble des candidatures par établissement. En application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, lorsqu'il n'y a qu'une seule candidature, celle-ci est élue de facto, sans qu'il soit nécessaire de procéder au vote. Je vais donc donner lecture des candidatures élues.

Pour le collège Rol Tanguy : titulaire Martine SANZ, suppléant Yannick BANTSIMBA. Collège Louis Léony : titulaire Odile LE THIES, suppléante Isabelle DEISS. Collège Nelson Mandela : titulaire Jean-Claude FORHAN, suppléante Odile LE THIES. Collège Lucie Aubrac : titulaire Wilfrid BASTIN, suppléante Aurore THIROUX. Collège Paul Vaillant-Couturier : titulaire Jacqueline BENHAMED, suppléante Odile LE THIES. Collège Elsa Triolet : titulaire Asma ASHRAF, suppléant Thomas SZOLLOSI. Lycée Lenoir-Dumont : titulaire Philippe LHOSTE, suppléant Thomas SZOLLOSI. Lycée Louise Michel : titulaire Odile LE THIES, suppléante Caroline BOICHOT. Lycée Max Dormoy : titulaire Thomas SZOLLOSI, suppléant Arif HIRIDJEE Lycée Gabriel Péri : titulaire Martine SANZ, suppléante Asma ASHRAF. Ces désignations sont adoptées. »

## **A l'unanimité,**

### **11 NPPV**

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

## **3) Écoles maternelles et élémentaires - Désignation de représentants de la Ville de Champigny-sur-Marne pour siéger aux Conseils d'école**

## **Monsieur le Maire**

« Nous passons au point numéro 3 : la désignation des représentants au sein des conseils d'école, pour les écoles maternelles et élémentaires. Il s'agit d'un siège de représentation par établissement, sans titulaire. Vous avez reçu la liste pour l'ensemble des trente-six écoles de la commune. Je pense qu'il n'y a pas d'autres commentaires à ajouter. Y a-t-il des interventions ? La même position s'applique-t-elle ? »

**Mme KASSOU**

« Bonsoir Monsieur le Maire. »

**Monsieur le Maire**

« Oui. »

**Mme KASSOU**

« Chers collègues, pour la plupart de ces désignations, la position énoncée précédemment s'appliquera : nous n'avons pas de candidat et nous ne prendrons pas part au vote. »

**Monsieur le Maire**

« Parfait, c'est noté. Je le reprécise néanmoins pour éviter toute ambiguïté, d'autant que j'ai entendu ce qui a été dit concernant le point 4. Pour l'ensemble des candidatures aux conseils d'école, elles sont toutes retenues sans qu'il soit nécessaire de procéder au vote. »

## **A l'unanimité,**

### **11 NPPV**

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

## **4) École privée Sainte-Thérèse - Désignation d'un représentant de la Ville de Champigny-sur-Marne pour siéger au sein de l'organisme de gestion de l'école**

**Monsieur le Maire**

« Point numéro 4 : désignation d'un représentant au sein de l'organisme de gestion de l'école Sainte-Thérèse. Une intervention était annoncée. M. GUINTRAND. »

**M. GUINTRAND**

« Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues. Quelques mots pour expliquer pourquoi nous nous opposons au fait que la municipalité nomme un représentant, une représentante en l'occurrence, au conseil de direction de l'école privée Sainte-Thérèse. Depuis 1958 et la loi Debré, aggravée par d'autres lois que nous considérons anti-laïques, telles que la loi Carle de 2009, l'État organise le dualisme scolaire, c'est-à-dire la mise en concurrence de l'école publique, école de la République, par l'école privée, avec l'argent du contribuable. Les écoles privées, confessionnelles à 95%, sont massivement financées par l'argent public, à hauteur de plus de 12 milliards d'euros par an, chiffre établi par le ministère de l'Éducation nationale lui-même. La France insoumise dénonce vigoureusement cet état de fait. Nous demandons l'abrogation immédiate de la loi Carle, qui oblige les collectivités locales à financer des écoles privées fréquentées par des enfants de la commune, même lorsque ces écoles sont situées

dans une autre commune. La France insoumise défend un principe simple : l'argent public doit aller à l'école publique. Par ailleurs, et parce que nous défendons le principe d'une laïcité véritable et la loi de 1905, nous considérons que l'État et ses représentants n'ont pas à s'immiscer dans le fonctionnement d'associations culturelles gérant des écoles religieuses. En ce sens, si notre commune a effectivement le droit de nommer un représentant au sein de cet organisme de gestion de l'école Sainte-Thérèse, nous appelons les élus du conseil municipal à voter contre cette nomination et à ne pas pourvoir à cette représentation. »

### **Monsieur le Maire**

« Bien, c'est noté. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Quelques éléments de précision s'imposent. Nous sommes ici dans une assemblée délibérante qui traite des affaires de la ville. Les abrogations de loi se décident à l'Assemblée nationale, on peut toujours demander ce que l'on veut, ne se font pas au conseil municipal de Champigny, il ne faut pas se tromper d'assemblée. C'est le premier point. Deuxième point : j'entends ce que vous dites sur les questions de financement, mais justement, lorsqu'il y a du financement public, il est utile de pouvoir regarder ce qui s'y passe. L'école Sainte-Thérèse n'est pas une école privée hors contrat : c'est une école privée sous contrat, dont les enseignants sont des fonctionnaires relevant de l'Éducation nationale, exactement comme dans un établissement public. Il ne s'agit pas d'une association culturelle gérant le scolaire, c'est un organisme de gestion qui intervient dans le cadre de l'Éducation nationale et dans ce cadre uniquement. Par ailleurs, nous avons des obligations à l'égard de cet établissement, qu'il s'agisse de participation, de restauration scolaire ou d'accès aux équipements sportifs. Ce sont essentiellement des enfants de Champigny qui la fréquentent, et, lorsqu'on est élu de Champigny, on se préoccupe de tous les enfants de Champigny. Il me paraît donc tout à fait normal que la ville dispose d'un droit de regard sur ce qui s'y passe. Nous ne nous occupons en aucune façon des affaires culturelles, uniquement des affaires scolaires. Mme THIROUX, souhaitez-vous ajouter quelque chose ? »

### **Mme THIROUX**

« Effectivement, j'ai participé environ trois fois par an au conseil d'administration, où il est essentiellement question de l'aspect financier et de la gestion des comptes de l'école. Ma présence se limite à l'assemblée générale ; je ne siégerai pas au conseil d'administration. »

### **Monsieur le Maire**

« Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, M. GUINTRAND. »

### **M. GUINTRAND**

« J'entends bien que la municipalité ne s'immisce pas directement dans la gestion de l'école Sainte-Thérèse. Cela dit, on ne nous interdira pas d'être cohérents avec les positions de principe que j'ai exposées. Sur la question des enseignants : vous avez indiqué qu'ils étaient fonctionnaires, ce qui est exact, ils relèvent de l'Éducation nationale, non de la commune. Cependant, cet organisme reste lié à des associations culturelles : c'est bien une école

religieuse. Comme je l'ai exposé dans mon intervention, nous nous opposons à ce que la municipalité intervienne en notre nom dans ce cadre. »

**Monsieur le Maire**

« Il y a une distinction importante à faire : dépendre de l'Éducation nationale ne signifie pas que la situation est identique pour tous les personnels. Nous sommes bien dans le cadre classique en la matière, et il en a toujours été ainsi à Champigny. Ce siège a toujours existé, et il me paraît utile d'entretenir des échanges réguliers avec l'ensemble des établissements scolaires, sans faire de distinction.

S'il n'y a pas d'autres interventions, et compte tenu de votre position, je vous propose de procéder à un vote à l'urne. Vous avez la possibilité de déposer un bulletin blanc si vous ne souhaitez pas participer. Je vais demander aux services de procéder au tour de table. Vous disposez chacun d'un bulletin de vote correspondant au point quatre, portant sur la désignation d'un représentant à l'organisme de gestion de l'école Sainte-Thérèse. La candidate proposée est Mme Aurore THIROUX.

Je dois également nommer les deux assesseurs, c'est le privilège du jeune âge : Monsieur Tidjan JACQUIN-BEAUDOIN et Madame Inès CASTELLAR. Rassurez-vous, cette fonction ne durera pas tout le mandat. Nous pouvons commencer le vote, c'est le bulletin numéro quatre, c'est indiqué dessus. »

*Il est procédé au vote à bulletin secret. Après dépouillement par les scrutateurs M. JACQUIN-BEAUDOIN et Mme CASTELLAR : Nombre de votants : 39 Voix obtenues par Madame Aurore THIROUX : 36 ; Bulletins blancs : 3 »*

Madame Aurore THIROUX est désignée représentante de la ville au sein de l'organisme de gestion de l'école Sainte-Thérèse.

**Monsieur le Maire**

« Nous passons au point numéro 5 : désignation d'un représentant de la ville au sein de la commission consultative de la MGP, instance consultative. Oui, M. LAMOTTE ? »

**M. LAMOTTE**

« Excusez-moi, Monsieur le Maire. J'ai oublié de mentionner tout à l'heure que j'avais des questions à poser en question annexes, en fin de séance. »

**Monsieur le Maire**

« Nous y reviendrons après avoir traité l'ensemble des désignations. Ne vous inquiétez pas. »

**A la majorité,**

**Résultats :** 1 tour de scrutin.

**Liste de candidats :** 1.

**Sièges à attribuer :** 1.

**Ne participe pas au vote :** 0.

**Nombre de votants :** 39.

**Bulletin blancs ou nuls :** 3.

**Suffrages exprimés :** 36.

**Nombre de voix obtenu par la candidate Aurore THIROUX :** 36.

**Majorité absolue :** 19.

**5) Désignation d'un représentant de la Ville de Champigny-sur-Marne pour siéger à la Commission consultative sur l'énergie créée par la Métropole du Grand Paris (MGP)**

**Monsieur le Maire**

« Désignation d'un représentant de la ville au sein de la commission consultative. Il s'agit d'une commission spéciale qui se réunit de façon ponctuelle sur des questions importantes liées à l'énergie, à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. Le titulaire doit être membre de la métropole : nous proposons donc Mme Aurore THIROUX en tant que membre du conseil métropolitain, et Mme Céline THEOPHILE comme suppléante. Y a-t-il des interventions ? Non. D'autres candidatures ? Non. Un vote ? Non. »

**A l'unanimité,**

**11 NPPV**

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

Les candidatures de Mesdames Aurore THIROUX et Céline THEOPHILE sont donc adoptées.

## **6) Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant le Conseil municipal de la Ville de Champigny-sur-Marne au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) de la Métropole du Grand Paris**

### **Monsieur le Maire**

« Point numéro 6 : désignation au sein de la CLECT, la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Métropole du Grand Paris. Pour en expliquer brièvement sous ce nom particulier : lors de la mise en place de la Métropole du Grand Paris en 2016, un certain nombre de recettes revenaient aux villes, notamment ce qui était la taxe professionnelle des entreprises, devenue depuis la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et la CFE (cotisation foncière des entreprises). Ces recettes remontent aujourd'hui en partie à la métropole, une partie étant reversée au territoire pour ce qui concerne la CFE. Cette commission est chargée de suivre régulièrement l'évolution de ces recettes ainsi que les charges afférentes aux compétences de la métropole : l'aménagement, le développement économique, social et culturel, les politiques de l'emploi, la politique locale de l'habitat, la protection et la mise en valeur de l'environnement, notamment tout ce qui concerne les milieux aquatiques et la prévention des inondations dans le cadre de la GEMAPI, ainsi qu'un certain nombre d'autres compétences issues de la loi MAPTAM. Cette commission permet à chaque commune de vérifier que les fonds sont correctement ventilés entre la métropole et la commune.

Nous proposons Mme Aurore THIROUX, conseillère métropolitaine, comme représentante titulaire, et Mme Sophie AMAR comme suppléante. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. D'autres candidatures ? Non. De participation au vote ? Non. C'est adopté. Mesdames Aurore THIROUX et Sophie AMAR représenteront la ville au sein de la CLECT de la métropole. Je vous remercie. »

### **A l'unanimité,**

**11 NPPV**

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

*Les candidatures de Mesdames Aurore THIROUX et Sophie AMAR sont donc adoptées.*

**7) Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant le Conseil municipal de la Ville de Champigny-sur-Marne au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (C.L.E.C.T) de l'Établissement Public Territorial Paris-Est Marne&Bois.**

**Monsieur le Maire**

« Le point suivant porte sur la même procédure de désignation, mais appliquée à l'Établissement public territorial. Les compétences transférées à ce niveau sont plus étendues : il s'agit des questions d'assainissement et de collecte des ordures ménagères, mais également des sujets liés à l'urbanisme, à la politique de la ville, au logement, pour tout ce qui concerne les garanties d'emprunt et la politique menée en lien avec la SIL, ainsi que des questions réglementaires dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal.

Une partie de la contribution issue de la cotisation foncière des entreprises remonte à la métropole, puis est reversée au territoire pour son fonctionnement, générant ainsi une clé de répartition sur les charges. Chaque année, un travail est conduit entre les services du territoire, la ville et ses représentants afin de vérifier que cette répartition est juste et équilibrée.

Il est proposé la candidature de Mme Sophie AMAR, conseillère territoriale en charge des finances de la ville, en tant que titulaire, et celle de Mme Aurore THIROUX en tant que suppléante. Il n'y a pas de candidature des autres groupes et donc pas de participation au vote. »

**A l'unanimité,**

**11 NPPV**

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

Les candidatures de Mesdames Sophie AMAR et Aurore THIROUX sont donc adoptées.

**8) Désignation d'un représentant de la Ville de Champigny-sur-Marne pour siéger à l'Assemblée spéciale de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France**

**Monsieur le Maire**

« Le point suivant porte sur la désignation d'un représentant de la ville pour siéger à l'Assemblée spéciale de l'Établissement public foncier d'Île-de-France. Je rappelle que l'EPF est un établissement public à responsabilité partagée entre l'État et la région Île-de-France. Lorsque le conseil d'administration et le bureau se réunissent, ils le font sous le contrôle direct de la direction du logement de la préfecture de région, la DRIEAT. Un collège de représentants associe la région et les départements concernés. Parfois, l'Assemblée spéciale se réunit quant à elle pour traiter de questions spécifiques, d'où la nécessité de désigner un représentant.

Cet enjeu est particulièrement important pour Champigny au regard de la convention qui nous lie à l'EPF depuis de nombreuses années, portant sur la maîtrise foncière et les périmètres de veille foncière. Avec l'arrivée du Grand Paris Express, des terrains stratégiques sont concernés, et c'est l'EPF, dont le périmètre a été élargi ces dernières années, qui constitue l'outil privilégié pour y répondre.

Il est proposé que je sois le représentant de la ville au sein de l'Assemblée spéciale. Je siège déjà régulièrement à l'EPF au nom de la région, et les réunions étant souvent liées dans les agendas, cela facilite l'organisation, les séances se tenant dans le 14e arrondissement de Paris.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des participations au vote ? Non. »

## **A l'unanimité,**

### **11 NPPV**

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

*La candidature de Monsieur le Maire est adoptée.*

## **9) Désignation d'un représentant de la Ville de Champigny-sur-Marne pour siéger au comité stratégique institué auprès du Conseil de surveillance de l'Établissement Public de la Société du Grand Paris**

### **Monsieur le Maire**

« Ce point concerne la désignation d'un représentant de la ville pour siéger au comité stratégique institué auprès du conseil de surveillance de la Société du Grand Paris (SGP). La SGP dispose de deux organes de gouvernance : un conseil de surveillance, chargé de piloter la gouvernance en lien avec les instances départementales, régionales et de l'État, sous la présidence de M. Jean-François MONTEILS ; et un comité stratégique, dont le rôle est d'apporter un appui aux réflexions des maires impactés par les travaux du Grand Paris Express.

Dans le cadre des conférences de ligne, ce comité nous réunit pour évoquer les problématiques rencontrées avec la Société du Grand Paris, qu'il s'agisse des chantiers en cours ou de l'ouverture de perspectives au regard du schéma arrêté. Il se réunit généralement une à deux fois par an, à l'initiative du président en question.

Les livraisons approchant, les choses devraient s'accélérer : la ligne 15 Sud est attendue pour 2027 en ce qui nous concerne, puis viendra la ligne 15 Est, l'achèvement complet du réseau étant prévu à l'horizon 2035. D'où l'utilité de disposer d'un représentant au sein de ce comité stratégique.

Il est proposé que je sois le représentant de la ville auprès de cet organe en lien avec la SGP. Y a-t-il des interventions ou des candidatures ? Il n'y en a pas. Il n'y a pas de vote à l'urne. »

## **A l'unanimité,**

### **11 NPPV**

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

La candidature de Monsieur le Maire est adoptée.

### **10) Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la Ville de Champigny-sur-Marne au Comité Syndical intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC)**

#### **Monsieur le Maire**

« Nous en arrivons au SIPPEREC. Pour ce point, les statuts de l'établissement imposent de procéder à un vote à bulletin secret. Le SIPPEREC est le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'énergie et les réseaux de communications, dont nous sommes membres. Il revêt une importance particulière pour notre commune, dans la mesure où nous avons renforcé notre collaboration avec cet établissement au cours du dernier mandat, notamment sur les questions de réseau et d'enfouissement de réseaux dans le cadre du plan voirie. Le syndicat nous permet de cofinancer des travaux d'intervention sur les réseaux, avec des prises en charge pouvant aller jusqu'à 50% sur les opérations d'enfouissement. Il est donc particulièrement utile pour la commune d'être partie prenante de ce syndicat.

Il est proposé deux candidatures : M. Henrique RIBEIRO en qualité de délégué titulaire et M. Philippe DUBUS en qualité de délégué suppléant.

Y a-t-il des interventions ou des remarques ? Conformément aux statuts de l'établissement, nous allons procéder à un vote à bulletin secret. Le bulletin vous a été remis. Il s'agit du point numéro 10, il ne faut pas se tromper dans les numéros, avec les noms de M. Henrique RIBEIRO et de Philippe DUBUS. Nous allons procéder au vote pour ceux qui souhaitent y participer.

*Il est procédé au vote à bulletin secret.*

Tout le monde a voté. Nous allons procéder au dépouillement. Je vais appeler nos scrutateurs ».

## **A la majorité,**

*Après dépouillement par les scrutateurs M. JACQUIN-BEAUDOIN et Mme CASTELLAR :*

**Résultats :** 1 tour de scrutin.

**Liste de candidats :** 1.

**Ne participe pas au vote :** 0.

**Nombre de votants :** 36.

**Bulletin blancs ou nuls :** 0.

**Suffrages exprimés :** 36.

**Nombre de voix obtenu par la liste conduite par Henrique RIBEIRO :** 36.

**Majorité absolue :** 19.

*M. Henrique RIBEIRO et M. Philippe DUBUS sont élus représentants de la ville au sein du SIPPEREC.*

### **11) Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la Ville de Champigny-sur-Marne au sein du comité du Syndical Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne -(SIFUREP)**

#### **Monsieur le Maire**

« Le point suivant, numéro 11, porte sur la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter notre ville au sein d'un autre syndicat, le Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne, le SIFUREP. Il s'agit d'un syndicat particulièrement important, qui gère notamment notre crématorium et exerce une fonction à l'échelle de l'ensemble de la région. La procédure est identique à celle appliquée pour le SIPPEREC, à ceci près que les statuts du SIFUREP ne prévoient pas l'obligation de voter à bulletin secret. Nous pouvons donc nous dispenser de cette procédure.

Il est proposé la candidature de Mme Tatiana SAUSSERAU en qualité de déléguée titulaire et celle de M. Laurent JEANNE en qualité de délégué suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas. Y a-t-il une volonté de participer au vote ? Non. »

## **A l'unanimité**

*Les deux candidatures de Mme Tatiana SAUSSERAU et de M. Laurent JEANNE sont retenues.*

## **12) Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) représentant le Conseil municipal**

### **Monsieur le Maire**

« Le point numéro 12 porte sur la création de la Commission consultative des services publics locaux. Dans le cadre de l'ensemble des politiques publiques, et notamment lorsqu'il existe des délégations de service public, il est obligatoire de consulter cette commission consultative. Elle est composée à la fois de membres du conseil municipal et de représentants d'associations d'utilisateurs. La ville dispose d'un certain nombre de délégations de service public, que ce soit pour les marchés, la patinoire, le stationnement ou d'autres équipements. Le règlement de la commission, joint au rapport, prévoit la participation d'associations représentant les utilisateurs, parmi lesquelles figurent notamment l'UFC-Que Choisir, la CNF, le club de sport de glace, l'association des commerçants et le club de hockey et l'ensemble des éléments qui interviennent à ce moment-là. Vous avez la copie du règlement et des neuf membres de la commission. Il est proposé pour les neuf membres représentant la collectivité : Mme Christine ARRON, M. Alain MESNAGER, M. Grégory GOUPIL, Mme Odile LE THIES, M. Patrice LATRONCHE, Mme Isabelle DEISS et M. Thomas SZOLLOSI. Et deux postes, donc pour les autres élus. Donc, si vous êtes d'accord, ce que je propose, c'est que vous désignez chacun un candidat et puis nous adoptons l'ensemble de cette liste complète. Donc qui souhaite être membre de cette commission ? M. LÉGER .»

### **M. LÉGER**

« Pour notre groupe, nous proposons la candidature de Mme MORGADO. »

### **Monsieur le Maire**

« Très bien. »

### **Mme KEÏTA-GASSAMA**

« Pour notre groupe, je propose ma propre candidature. »

### **Monsieur le Maire**

« Mme KEÏTA-GASSAMA, c'est noté. Donc comme il y a plusieurs candidatures. Avant, il y un autre point. Mes services disent que je suis allé un peu vite. Nous sommes allés tout de suite au point 14. On a quand même la création de la commission en premier point. Donc est-ce qu'il y a des avis sur la création de cette commission ? Est-ce qu'il y a des interventions ? Je suis allé à la désignation. Il faut quand même que l'on crée le principe de la commission. Il n'y en a pas. Donc je vous propose de passer au vote à main levée. Est-ce que tout le monde est pour ? Voilà donc c'est possible. »

### **A l'unanimité**

### **13) Désignation des associations qui composent la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

#### **Monsieur le Maire**

« Le point numéro 13 porte sur la désignation des associations dont j'ai donné lecture. Êtes-vous favorables aux associations qui ont été proposées. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Nous allons donc passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc c'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie »

#### **A l'unanimité**

### **14) Désignation des 9 membres représentant le Conseil municipal à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

#### **Monsieur le Maire**

« Donc point 14, c'était sur la désignation des neufs membres avec la liste que je vous ai lue, avec les deux noms qui ont été ajoutés pour les deux autres groupes politiques. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. »

#### **A l'unanimité**

### **15) Désignation du représentant de la Ville de Champigny-sur-Marne pour siéger à l'Assemblée générale de la SPL Marne au BoisAménagement**

#### **Monsieur le Maire**

« Le point numéro 15 porte sur la désignation d'un représentant de la commune pour siéger à l'assemblée générale de la SPL Marne-Bois. Cette société publique locale intervient sur notre commune dans le cadre du développement économique, en lien avec la commune de Fontenay-sous-Bois.

Il y a deux votes qui la concernent : le premier pour l'assemblée générale, le second pour le conseil d'administration.

Pour les deux instances, nous proposons la candidature de M. Michel DUVAUDIER comme représentant de la ville. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Des votes pour ? Vous ne participez pas au vote, donc c'est adopté. »

#### **A l'unanimité,**

11 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

**16) Désignation d'un représentant de la Ville de Champigny-sur-Marne pour siéger au Conseil d'administration de la SPL Marne au Bois Aménagement**

**Monsieur le Maire**

« Point 16 : c'est la même chose, mais pour le conseil d'administration. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? C'est adopté. »

**A l'unanimité,**

11 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

**17) Désignation d'un représentant délégué de la Ville de Champigny-sur-Marne pour siéger au sein du Comité Syndical mixte d'action foncière du département du Val-de-Marne (SAF 94)**

**Monsieur le Maire**

« Le point numéro 17 porte sur la désignation d'un représentant de la ville au sein du Comité syndical mixte d'action foncière du Val-de-Marne, dit SAF 94. Comme je l'ai évoqué tout à l'heure à propos de l'EPF, c'est un peu le même type d'organe qui fait du portage foncier. Un certain nombre de valorisations sont encore portées sur la commune de Champigny, notamment dans le secteur des Simonettes, par le SAF du Val-de-Marne. Il est donc nécessaire de suivre l'activité de ce syndicat. Pour cet établissement, nous proposons la candidature de M. Philippe DUBUS. Les statuts de cet établissement ne prévoient pas l'obligation de voter à bulletin secret. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? C'est adopté. »

**A l'unanimité,**

11 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

**18) Désignation d'un représentant de la Ville de Champigny-sur-Marne pour siéger au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la Société d'Aménagement et de Développement des Villes du Département du Val-de-Marne (SADEV 94)**

**Monsieur le Maire**

« Le point numéro 18 porte sur la désignation d'un représentant de la ville au conseil d'administration de la SADEV 94. La SADEV est un aménageur public qui dépendait historiquement du département du Val-de-Marne, dans une situation aujourd'hui plus complexe compte tenu d'accords antérieurs, et avec des discussions que nous devons poursuivre dans les prochains mois, voire les prochaines années, selon les sujets qui se présenteront. Il est proposé que je sois le représentant de la ville au conseil d'administration de la SADEV, afin de conduire ces discussions. S'il n'y a pas de discussions, nous pouvons passer au vote à l'urne. Conformément aux statuts de l'établissement, il sera procédé à un vote à bulletin secret. Le bulletin numéro 18 vous a été remis.

Y a-t-il des interventions sur ce point ? Il n'y en a pas.

Nous allons procéder au vote.

*Il est procédé au vote à bulletin secret. Après dépouillement par les scrutateurs M. JACQUIN-BEAUDOIN et Mme CASTELLAR : Nombre de votants : 37 ; Voix obtenues par Monsieur le Maire : 37*

Voici donc 37 votants et 37 voix, donc pour ma candidature au sein de la SADEV. Je vous remercie. »

**A la majorité,**

**Résultats :** 1 tour de scrutin

**Liste de candidats :** 1.

**Sièges à attribuer :** 1.

**Ne participe pas au vote :** 0.

**Nombre de votants :** 37.

**Bulletin blancs ou nuls :** 0.

**Suffrages exprimés :** 37.

**Nombre de voix obtenu par le candidat Laurent JEANNE :** 37.

**Majorité absolue :** 19.

*La candidature de Monsieur le Maire est adoptée.*

## **19) Désignation d'un représentant permanent de la Commune pour siéger au Conseil d'administration du bailleur social SCIC HLMIDF HABITAT**

### **Monsieur le Maire**

« Nous passons à la dernière désignation de ce conseil. Il s'agit de la désignation d'un représentant permanent de la commune pour siéger au conseil d'administration du bailleur social IDF Habitat. Vous savez qu'IDF Habitat est le premier bailleur social de la ville en termes de nombre de logements. Nous n'avons pas de sujet avec ce bailleur. Conformément à ses statuts, nous disposons d'un siège au sein de son conseil d'administration. Il est proposé que je sois le représentant de la ville en son sein.

Y a-t-il des interventions ? M. JACQUIN-BEAUDOIN. »

### **M. JACQUIN-BEAUDOIN**

« Merci, Monsieur le Maire. Sur ce point, nous voterons contre votre désignation au sein de l'instance d'Île-de-France Habitat et nous souhaitons, par cette prise de parole, vous en expliquer les raisons. Vous avez pris l'habitude, dans le débat public, de mettre en cause la présence et l'engagement de certains élus de notre groupe. Cela a d'ailleurs fait l'objet du propos introductif de ce conseil municipal. Permettez-nous de vous rendre la pareille, car les faits vous rattrapent. S'agissant d'Île-de-France Habitat, nous disposons d'éléments précis. Premièrement, vous n'avez pas siégé au conseil d'administration lors de la période récente : en 2024, vous n'y êtes venu qu'une seule fois dans l'année ; en 2025, vous n'y êtes pas venu. Or, dans le même temps, vous n'êtes pas avare de mots pour mettre en cause ce bailleur. Il en va de même pour le représentant du Val-de-Marne, M. DUVAUDIER, absent en 2024 comme en 2025. Autrement dit, vous avez reproché à M. LEGER des manquements que vous avez vous-même pratiqués à un niveau bien plus grave, puisqu'une absence complète dans une instance stratégique essentielle pour le logement social, à un moment où la crise du logement s'aggrave, constitue une défaillance sérieuse. Ce décalage entre vos discours et la réalité pose, permettez-moi de le dire, un problème de crédibilité. Siéger dans une instance comme Île-de-France Habitat, ce n'est pas symbolique lorsqu'on est le maire de Champigny-sur-Marne. C'est être présent pour travailler, défendre et représenter l'ensemble des habitants de la commune, et y porter des orientations. Ce n'est pas simplement occuper un titre ou un poste. Nous considérons qu'il n'est pas acceptable de reconduire un élu qui, dans les faits, n'a pas assuré son mandat. C'est une question de sérieux, de respect des responsabilités et de respect des habitants, qui attendent que leurs élus soient pleinement engagés là où se prennent des décisions importantes. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre votre désignation. »

### **Monsieur le Maire**

« Je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme KEÏTA-GASSAMA. »

## **Mme KEÏTA-GASSAMA**

« Merci, Monsieur le Maire. Nous nous associerons au vote contre de nos camarades. »

*(Applaudissements)*

## **Monsieur le Maire**

« Très bien. Quelques précisions s'imposent cependant. Il y a une différence extrêmement nette à établir entre ce qu'est une assemblée délibérante, comme le conseil municipal, où chacun peut s'exprimer et être entendu, et où l'on a été élu pour cela, et une désignation dans laquelle on est représentant d'une administration, comme c'est mon cas au sein d'IDF Habitat. Je dois vous dire qu'y siéger est quelque chose d'un peu particulier. Je le dis en présence d'un autre administrateur, Michel DUVAUDIER. Lorsqu'on se retrouve dans une assemblée où quinze personnes parlent toutes exactement de la même façon, on a l'impression d'être à une réunion de section de parti. »

*((Protestations))*

## **Monsieur le Maire**

« On ne peut pas s'exprimer, et même lorsqu'un concours est organisé sur un projet, tout est en réalité défini en amont. Nous avons eu à le vivre avec Philippe DUBUS : dans le cadre d'un projet de reconstruction de logements, l'architecte désigné comme conseil d'IDF Habitat avait lui-même estimé que le choix proposé était mauvais, et l'on a pourtant tenté de l'imposer en force. Quand on ne souhaite pas travailler avec le maire d'une ville qui dispose du pouvoir de délivrer le permis de construire, il est difficile d'avoir des échanges constructifs.

La problématique d'IDF Habitat est bien là. À chaque fois que l'on pointe ses dysfonctionnements, et ils sont extrêmement nombreux, au cours des derniers mois, les Campinois m'ont dit, notamment ceux qui sont locataires d'IDF Habitat : nous vivons un cauchemar, il y a des dysfonctionnements majeurs. Cela fait trois ans que nous les signalons, pas uniquement en conseil d'administration, mais à chaque occasion d'échange. C'est ce qui nous a conduits à revoir la question de l'abattement sur la taxe foncière sur le bâti (TFPB), car aucun des engagements d'IDF Habitat n'est tenu. Et cela, ce n'est pas seulement le maire qui le dit : c'est avant tout la préfecture, la DRIHL, le sous-préfet, le préfet, la préfète à l'égalité des chances. Tous les constats établis, y compris les diagnostics conduits sur le terrain, confirment cette réalité, et je suis ce dossier de très près au niveau de la ville.

Quand on constate que rien n'est fait depuis des années, que voulez-vous que l'on aille faire dans une réunion où personne ne veut rien entendre, où l'on n'a droit qu'à de grandes déclarations sur la politique du logement ? On a l'impression que le président d'IDF Habitat se prend pour le ministre du Logement, sans pour autant faire quoi que ce soit pour les locataires. À chaque fois que l'on a essayé de faire avancer les choses, nos demandes n'ont pas été entendues. J'espère que les choses vont changer, d'autant plus que le président d'IDF Habitat

sera désormais certainement plus attentif à Bonneuil, où il est élu, qu'à Champigny. Peut-être obtiendrons-nous un échange plus constructif à partir de là.

On m'a dit, en substance, que l'on pourrait reprendre la ville. Les électeurs se sont prononcés, et j'espère qu'IDF Habitat saura saisir la main que je lui ai tendue en début de mandat, en 2020, et qu'elle sera à nouveau tendue en 2026. Si les réunions se limitent à refaire le monde sans s'occuper des locataires de Champigny, cela ne m'intéresse pas. Voilà. Je propose de passer au vote. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme ADOMO. »

*(Applaudissements)*

### **Mme ADOMO**

« Monsieur le Maire, je pense, je ne veux pas être méchante, que cette attitude n'est pas digne. Je vais prendre mon propre cas. Vous disiez qu'au sein d'IDF Habitat, il n'y avait que des communistes. Or, j'ai représenté la ville lorsque j'étais maire adjointe en 2014. Je n'étais pas de la même couleur politique que la majorité, mais j'ai tenu à siéger. Et lorsque je n'étais pas d'accord, je votais contre ou je m'abstenais. Ce n'était donc pas une chambre d'enregistrement. Cela signifie que vous auriez pu faire de même et défendre de cette façon les Campinois, les locataires confrontés aux dysfonctionnements d'IDF Habitat.

Je citerai un autre exemple : j'avais été désignée membre du conseil d'administration de l'Office public de l'habitation de Nogent. Je n'étais pas de la couleur politique de la majorité et j'étais entourée d'élus de droite. J'aurais pu tenir le même raisonnement que vous. Mais j'ai tenu à siéger. Lorsque je n'étais pas d'accord, je respectais la majorité tout en donnant mon opinion, en m'abstenant ou en votant contre, notamment sur les questions touchant aux droits des locataires. Je rappelle d'ailleurs qu'au sujet de cet office, qui rencontre lui aussi des problèmes avec ses locataires, une mise en garde a été formulée, sans que cela ne conduise à quitter le conseil d'administration. Sincèrement, vous auriez dû continuer de siéger et faire entendre votre voix en tant que maire de Champigny. Pour cette raison, je me joins à mes collègues et voterai contre votre candidature. »

*(Applaudissements)*

### **Monsieur le Maire**

« Soit. Je précise simplement que vous pourrez dire à vos camarades d'IDF Habitat que le mieux serait de ne pas organiser délibérément les conseils d'administration aux mêmes dates que les réunions du conseil régional, car cela est fait exprès.

*(Protestations dans le public)*

### **Monsieur le Maire**

« Je rappelle également que le public peut bien évidemment écouter les débats, mais ne peut pas y prendre part. M. LÉGER. »

## **M. LÉGER**

« Ce que l'on entend est d'une incohérence totale. Vous êtes mécontent de la façon dont se sont déroulés les conseils. Vous avez été très peu assidu, ce qui constitue un problème sérieux pour un élu, et ce ne sont pas des chiffres tronqués, ce sont les vrais chiffres, que vous ne contestez d'ailleurs pas. Et pourtant, vous vous représentez. Vous n'y avez pas mis les pieds, mais vous y retournez. Incohérence totale.

Vous traitez la question du logement social de façon totalement différenciée selon les bailleurs. On a surtout l'impression que ce ne sont pas réellement les locataires d'IDF Habitat qui vous intéressent, mais que vous cherchez à instrumentaliser politiquement ce dossier, comme vous l'avez dit vous-même en associant les membres de ce conseil à une couleur politique plutôt qu'à leurs responsabilités de bailleur. Vous voulez politiser ce débat, alors que la véritable question est de savoir comment garantir aujourd'hui à Champigny des conditions dignes d'habitat.

Des conditions dignes d'habitat : nous avons effectivement rendu visite aux habitants dans tous les quartiers. Il y avait des locataires de Valophis, de Paris Habitat. Je peux vous dire qu'à Paris Habitat ou à Valophis, ce n'est pas une question de couleur politique. Les difficultés que rencontrent les locataires du logement social en ce moment concernent l'ensemble des quartiers. Mais vous, vous avez choisi pendant six ans d'en faire un débat politicien, et vous continuez aujourd'hui devant ce conseil municipal.

Deux dernières observations. Premièrement, vous appartenez à une famille politique, la droite, les LR, qui travaillait main dans la main avec les macronistes au gouvernement, et qui ne construit pas de logements sociaux dans les villes qu'elle administre. »

*(Protestations)*

## **M. LÉGER**

« C'est factuel : dans les villes LR, on observe les taux les plus faibles de logements sociaux, des villes carencées, condamnées à plusieurs reprises par la préfecture et par l'État sur ce sujet. »

*(Applaudissements)*

## **M. LÉGER**

« Deuxièmement, vous étiez vice-président en charge du logement au territoire : on ne vous a jamais entendu lors des conseils de territoire pour vous insurger du fait que des villes de votre famille politique ne respectaient pas la loi SRU. Pas un mot.

Et enfin, vous appartenez à une famille politique qui souhaite détruire la loi SRU, cette loi qui oblige toutes les villes à atteindre 25 % de logements sociaux, afin que des villes comme Champigny ne soient pas les seules à supporter l'effort en la matière. Votre ami Vincent JEANBRUN, désormais ministre, et un certain nombre de maires du département dont vous êtes proche, mènent une guérilla permanente contre cette loi. Champigny n'est pas un village

: elle est liée aux décisions de l'État et aux choix de vos amis politiques dans les villes que vous administrez ensemble.

Une dernière question, Monsieur le Maire : depuis quand, lorsqu'on n'est pas écouté dans un conseil d'administration, choisit-on de ne plus y siéger ? Croyez-vous qu'ici, dans cette enceinte, nos propositions sont entendues ? Depuis le début de ce mandat, nous vous en avons soumis au moins dix, et vous n'en avez repris aucune. Avons-nous pour autant renoncé à y participer ? Non, nous assumons notre mandat. Je vous invite à faire de même, Monsieur le Maire. »

*(Applaudissements)*

### **Monsieur le Maire**

« Un peu de calme. Merci. M. GUINTRAND ».

### **M. GUINTRAND**

« Deux mots rapides. Vous nous invitiez tout à l'heure à entendre la colère des locataires d'IDF Habitat. Je confirme qu'il existe effectivement une véritable colère chez les locataires de Champigny, nous l'avons constatée lors de nos visites de terrain avant les élections. Mais cette colère concerne l'ensemble des bailleurs de la ville, pas uniquement IDF Habitat. Elle porte notamment sur le manque de réactivité face aux problèmes signalés aux élus de l'équipe municipale, sans qu'aucune action n'ait été engagée. Je ne m'engagerai pas dans la polémique sur la couleur politique d'IDF Habitat. Je note simplement que si j'ai bien compris, vous vous engagez désormais à siéger aux assemblées d'IDF Habitat, ce qui constitue, à mes yeux, une raison supplémentaire, au moins symboliquement, de voter contre ou blanc, c'est symbolique. Je vous remercie. »

### **Monsieur le Maire**

« Permettez-moi de répondre à ces différents éléments, qui sont tout de même assez extraordinaires et qui s'inscrivent dans la rhétorique que l'on entend depuis de nombreuses années à Champigny. Il n'y a pas de sujet politique. Valophis, de 2020 à 2021, n'était pas de notre couleur politique, et nous avons très bien travaillé ensemble. Du côté de Paris Habitat, je ne dis pas que tout est parfait, mais nous avons des engagements clairs qui sont pris et suivis. Jamais au rythme que l'on souhaiterait, certes, mais notre seule boussole, ce sont les locataires, les Campinois.

J'ai un indicateur très simple : le nombre de plaintes que je reçois des habitants. Je reçois deux ou trois plaintes par mois de locataires de Paris Habitat, une par mois de Valophis. Pour IDF Habitat, c'est six à sept par jour, en permanence. Il ne se passe pas une visite dans une résidence sans que des plaintes remontent.

Vous êtes dans votre rôle en défendant cet organisme, mais IDF Habitat n'a pas le mode de fonctionnement qu'on serait en droit d'attendre d'un bailleur respectueux de ses locataires. Il y a un manque réel de considération. Le président d'IDF Habitat, confronté devant la préfète à l'égalité des chances aux constats établis conjointement par la ville, la DRIHL, la sous-

préfecture et le délégué du préfet sur trois ans de dysfonctionnements, a répondu, je le cite mot pour mot : « *Je ne vais pas me faire engueuler pour cinq cent mille balles dans cette affaire.* » Voilà ce que l'on est en droit d'attendre comme engagement de la part d'un bailleur. L'abattement TFPB, rappelons-le, permet à un bailleur propriétaire de bénéficier d'une réduction sur sa taxe foncière afin de conduire des actions de proximité au profit de ses locataires. Si, depuis trois ans, l'État constate que rien n'est fait, ce n'est pas un sujet politique : c'est simplement la réalité des faits.

Monsieur LEGER, vous avez voulu faire du débat national. Vous me demandez de m'insurger, en tant que vice-président en charge de ces questions au territoire, du manque de logements sociaux dans les collectivités carencées. Vous découvrirez le fonctionnement du territoire et constaterez qu'un travail réel est mené. Si l'on regarde le bilan des dix dernières années, les deux villes qui ont réalisé le plus de logements sociaux sur notre territoire sont précisément les deux plus carencées : Le Perreux et Saint-Maur. Saint-Maur en a construit davantage que Champigny, y compris lors de la mandature 2014-2020, avant que je sois en responsabilité. Il y avait un retard à rattraper, mais ce n'est pas simple, démolir des pavillons pour construire du logement social ne va pas de soi. Ils l'ont fait.

Je constate simplement les faits. Le petit jeu qui consistait, pour la droite comme pour le Parti communiste, à concentrer les HLM à Champigny en évitant de déranger certaines autres communes, c'est terminé. Aujourd'hui, au sein du territoire et de l'EPT, il existe une mutualisation : les villes qui ont beaucoup de logements sociaux en construisent moins, celles qui en ont peu en construisent davantage. C'est la solidarité territoriale, et c'est ce qui se fait. Il n'y a pas besoin de grands discours pour s'insurger : il y a besoin de travailler. C'est ce qui devrait être fait avec IDF Habitat.

Je le redis : j'ai l'intention de siéger si le maire que je suis, représentant des habitants et donc aussi des locataires, est entendu. Regardez ce qui a été réalisé en six ans en termes de travaux sur Champigny, et comparez avec la résidence du Plateau aux Mordacs : six ans se sont écoulés depuis le premier incendie, et pas un coup de pioche n'a été donné. Rien n'a été engagé. Il y a des problèmes de sécurité incendie, de fuites, d'entretien. Les travaux devraient démarrer l'année prochaine, sept ans après le premier incendie de mars 2020. Cela vous paraît raisonnable d'effectuer des travaux sept ans plus tard ? Cela en dit long sur la performance de l'organisation. Donc, si c'est pour améliorer les choses et que mes observations sont entendues, oui, je suis tout à fait prêt à participer. Si c'est pour assister à des discours sans lendemain, ce sera moins motivant. En tout cas, vous avez cette candidature et vous voterez comme bon vous semble. Je propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? »

## **M. LÉGER**

« Monsieur le Maire, dans votre intervention, vous avez laissé entendre que nous avons un lien avec IDF Habitat. Nous le redisons clairement : nous sommes des élus indépendants, notre boussole est, comme vous l'avez dit, du côté des locataires du logement social. Si vous entendez davantage parler d'IDF Habitat, c'est tout simplement parce que c'est le principal

bailleur de la ville, proportionnellement, on entend plus parler des problèmes là où il y en a plus. C'est logique. Nous serons aux côtés des locataires de tous les bailleurs.

Par ailleurs, vous affirmez que Saint-Maur a rattrapé son retard. Vous savez pourtant que ce rattrapage s'est fait sous contrainte du préfet. Sans cette contrainte, il n'y aurait jamais eu de rattrapage. »

*(Applaudissements)*

### **Monsieur le Maire**

« Ce que vous dites est inexact. Je ne suis pas l'avocat de Saint-Maur, je suis l' élu de Champigny et rien d'autre. Mais en tant que vice-président en charge de ces sujets au territoire, je constate que Saint-Maur a construit bien davantage de logements sociaux, y compris lorsqu'il en avait la maîtrise. Lorsque le préfet a pris la main sur les permis, il a réalisé cinq fois moins que ce qu'avaient fait les élus de Saint-Maur, c'est d'ailleurs pourquoi les discussions ont repris pour restituer les permis à la commune, pouvoir souverain du maire. Vous pouvez le crier haut et fort et recueillir quelques applaudissements : cela n'en fera jamais une vérité.

Nous allons passer au vote. Le débat a été suffisamment large sur ce qui ne constitue, formellement, qu'une désignation. Je propose un scrutin à bulletin secret, afin d'être en conformité avec les textes applicables et avec la position que vous venez de défendre. Je vais inviter notre appariteur à procéder. »

### **Mme ADOMO**

« Excusez-moi, monsieur le maire. On n'a pas de bulletin pour voter contre ? »

### **Monsieur le Maire**

« Vous avez des bulletins blancs. Vous mettez le bulletin blanc ou vous ne votez pas. Vous faites comme vous le sentez, comme vous voulez. »

*Il est procédé au vote à bulletin secret. Après dépouillement par les scrutateurs M. JACQUIN-BEAUDOIN et Mme CASTELLAR : Nombre de votants : 47 ; Absents : 13 ; Voix obtenues par Monsieur le Maire : 38 ; Votes nuls : 9.*

Quarante-sept votants au total. Treize absents, trente-huit voix exprimées et neuf votes nuls. Tout bulletin comportant une mention écrite est considéré comme nul. La nomination est donc adoptée. »

## **A la majorité,**

**Résultats :** 1 tour de scrutin

**Liste de candidats :** 1.

**Sièges à attribuer :** 1.

Ne participe pas au vote : 0.

Nombre de votants : 48.

Bulletin blancs ou nuls : 9.

Suffrages exprimés : 37.

Nombre de voix obtenu par le candidat Laurent JEANNE : 37.

Majorité absolue : 19.

La candidature de Monsieur le Maire est adoptée.

## **20) Participation financière de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) au titre de la convention relative à la vaccination BCG**

### **Monsieur le Maire**

« Nous allons passer au point 20, relatif à la participation financière de l'ARS dans le cadre de la convention de vaccination BCG jeunes et enfants. Mme CARPE. »

### **Mme CARPE**

« Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Il s'agit de la participation financière de l'ARS, Agence Régionale de Santé, au titre de la convention relative à la vaccination BCG. Pour l'année 2025, l'ARS Île-de-France a attribué à la ville une subvention au titre du Fonds d'Intervention Régional, le FIR, afin de soutenir la vaccination BCG des enfants à risque. Le montant de cette subvention s'élève à 7849€, correspondant au budget prévisionnel des charges liées à l'organisation des séances de vaccination dédiées. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de prestation relative à la participation financière pour le financement des missions recentralisées par l'État, telles que proposées par l'ARS Île-de-France, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

### L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1<sup>re</sup> et de la 4<sup>e</sup> commission. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Mme MALEK. »

### **Mme MALEK**

« Merci Monsieur le Maire. Nous voulions porter à votre connaissance que, pour un sujet similaire concernant la prévention du papillomavirus, nos collègues du précédent mandat avaient demandé un bilan des actions menées et ne l'ont jamais reçu. Nous réitérons donc cette demande, s'il vous plait, et ce, également pour la présente convention. »

**Mme CARPE**

« Oui, nous en sommes tout à fait au courant et je vous remercie de nous le rappeler. Les données sont quelque peu divergentes entre l'ARS et nous-mêmes, ce qui explique la difficulté à vous fournir des éléments tout à fait probants. Nous allons néanmoins vous transmettre ces informations. »

**Monsieur le Maire**

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Nous passons au vote. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. »

**A l'unanimité**

**21) Convention de partenariat avec l'association Dynamite Kick 94 au sein des équipements sportifs et dans les sites scolaires**

**Monsieur le Maire**

« Point numéro 21 : la convention avec l'association Dynamic Kick 94. Mme ARRON. »

**Mme ARRON**

« Bonsoir à toutes et à tous. Merci Monsieur le Maire. »

*(Madame ARRON commence à présenter le point 22 par erreur)*

« Il s'agit de la convention de partenariat avec l'association ASCC Handball au sein des équipements sportifs et dans les sites scolaires. Afin de renforcer sa politique sportive et de diversifier les activités proposées aux élèves Campinois durant la pause méridienne, la ville de Champigny-sur-Marne... »

**Monsieur le Maire**

« Christine, je pense que tu es déjà sur le point 22. Nous sommes sur le point 21 : Dynamic Kick. »

**Madame ARRON**

« Pardon. Il s'agit donc de la convention de partenariat avec l'association Dynamic Kick 94 au sein des équipements sportifs et dans les sites scolaires. Afin de renforcer sa politique sportive et de diversifier les activités proposées aux élèves Campinois durant la pause méridienne, la ville de Champigny-sur-Marne souhaite conclure une convention de partenariat avec l'association Dynamic Kick 94, spécialisée dans la pratique de la boxe thaïlandaise. La présente convention a pour objet de définir les conditions d'intervention de l'association au sein des équipements sportifs et dans les sites scolaires. L'association Dynamic Kick assurera des séances de découverte et d'initiation à la boxe thaïlandaise durant le temps périscolaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les termes de la convention figurant en annexe. »

**Monsieur le Maire**

« L'avis des commissions : avis favorable à l'unanimité des membres présents de la première, de la cinquième et de la sixième commission. »

**M. GUINTRAND**

« Vous avez mentionné le temps scolaire. Je suppose que vous voulez dire le temps périscolaire, car c'est bien ce point qui faisait l'objet de questions lors de la commission. »

**Mme ARRON**

« Oui, sur la pause méridienne. »

**M. GUINTRAND**

« Donc périscolaire. »

**Monsieur le Maire**

« Tout à fait. Y a-t-il des questions ou des interventions ? Monsieur JACQUIN-BEAUDOIN. »

**M. JACQUIN-BEAUDOIN**

« Merci Monsieur le Maire. Mon intervention portera à la fois sur les délibérations 21 et 22, car nous avons des questions communes aux deux points par souci d'efficacité. Nous voterons pour, considérant que le développement de la pratique sportive dans les écoles est une bonne chose et que permettre aux enfants de découvrir de nouvelles disciplines encadrées par des éducateurs qualifiés va dans le bon sens.

Pour autant, nous souhaitons poser un certain nombre de questions de fond, pour la plupart déjà soulevées en commission. La première porte sur le choix des disciplines et des associations retenues. Vous mettez en avant la volonté de diversifier les pratiques sportives, ce que nous saluons. Mais sur quels critères ces associations ont-elles été choisies ? Y a-t-il eu un appel d'offres ? Quels étaient les critères retenus ? Et pourquoi ces disciplines plutôt que d'autres ? Pourquoi, par exemple, ne pas développer des partenariats similaires avec des clubs de judo, d'athlétisme ou d'autres sports très pratiqués par les jeunes de notre ville ? Nous posons ces questions dans un souci de transparence sur la stratégie globale de la ville en matière de développement sportif, afin d'éviter toute impression de choix au cas par cas. Le deuxième point concerne les contreparties financières. À la lecture des rapports, rien n'est clairement indiqué sur ce sujet.

Pour le handball, il est précisé que les prestations sont assurées gratuitement, mais cette mention ne figure pas pour l'ensemble des dispositifs. Surtout, aucune articulation n'est faite avec les subventions municipales accordées à ces associations. La question est donc simple : ces conventions donnent-elles lieu, directement ou indirectement, à des contreparties financières via des subventions ? Y a-t-il une évolution des aides accordées en lien avec ces

interventions ? Autrement dit, sommes-nous face à des partenariats financièrement neutres pour la ville, ce que nous espérons sincèrement, ou à des dispositifs s'inscrivant dans une logique plus large de soutien financier aux associations concernées ?

Nous souhaitons également savoir comment ce dispositif sera évalué : quels critères, quel retour des enfants, des équipes éducatives, des parents ?

Nous voterons pour, parce que nous sommes attachés à l'accès au sport pour tous, mais nous vous demandons des réponses claires afin de garantir la transparence, l'équité entre les disciplines et la bonne utilisation de l'argent public. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Mme ARRON. »

**Mme ARRON**

« Je vous avais déjà partiellement répondu lors de la commission. Il n'y a pas de choix particulier concernant les associations participant aux activités périscolaires. Nous formulons des propositions et, en fonction de leurs possibilités, les associations répondent ou non. Les thématiques sont diverses : sur les stages des 8-15 ans, nous avons, par exemple, proposé une thématique judo, avec des interventions en sports de combat, assurées par les associations qui en avaient la capacité.

Ce sont des partenariats gagnant-gagnant. L'association qui intervient sur ces temps permet aux enfants de découvrir son activité dans différents cadres, créant ainsi une passerelle entre l'association et l'école, et permettant à certains enfants de trouver une discipline qu'ils aiment et peut-être de la pratiquer à un niveau élevé par la suite.

Il n'y a pas de contrat financier, car les associations s'appuient sur des bénévoles. Lorsque ces bénévoles ont du temps disponible, les associations interviennent.

Par ailleurs, la participation aux actions municipales entre dans les critères d'appréciation des associations, ce qui constitue pour elles un avantage à s'impliquer dans nos dispositifs. »

**M. JACQUIN-BEAUDOIN**

« Pour revenir sur ce que vous avez dit : vous indiquez avoir formulé des propositions aux associations, qui les acceptaient ou non. Je comprends donc que vous avez contacté l'ensemble des associations sportives. Si ce n'est pas le cas, quels ont été les critères ayant conduit à solliciter certaines associations plutôt que d'autres ? C'est ma première précision. Ma deuxième porte sur les subventions : vous n'avez pas répondu sur l'existence éventuelle d'une contrepartie. »

**Monsieur le Maire**

« Une question sur les subventions ? »

**M. JACQUIN-BEAUDOIN**

« Sur l'existence d'une contrepartie. »

### **Monsieur le Maire**

« Je crois que Madame ARRON a été assez claire. L'idée est de proposer aux associations. Il ne s'agit pas d'un appel d'offres, mais plutôt d'un appel à manifestation d'intérêt. Si les associations souhaitent y participer, elles se saisissent du dispositif en fonction de leurs possibilités, de leurs bénévoles disponibles et de leurs créneaux.

À ma connaissance, aucune association n'a opposé d'objection. Chacun fait selon ses capacités : tout le monde n'est pas en mesure de mobiliser des bénévoles sur le temps méridien. C'est aussi l'occasion pour les enfants de découvrir de nouvelles disciplines. Le judo, par exemple, j'ai eu récemment un échange avec le président du RSCC Judo, ne rencontre pas de difficultés de recrutement, on dit souvent qu'il est la pouponnière du sport, mais d'autres disciplines émergentes ont encore de la capacité d'accueil. C'est pourquoi il est utile de faire découvrir ces pratiques sportives moins connues. »

### **Mme ARRON**

« J'ajoute que nous n'avons pas encore sollicité toutes les associations. Certaines se sont proposées d'elles-mêmes. Nous travaillons actuellement à développer des thématiques, notamment pour les stages des 8-15 ans, et nous allons progressivement démarcher les associations en leur proposant d'intervenir si elles le peuvent. En tout état de cause, nous ne faisons que proposer, et il est de l'intérêt de ces associations de faire découvrir leur activité. »

### **Monsieur le Maire**

« J'ajoute que ce dispositif ne se limite pas au sport : nous avons également développé des partenariats avec des activités culturelles, sous réserve de trouver les créneaux et les disponibilités. Ce qui progresse bien. Et puisque vous souhaitez un retour d'expérience : ce que j'entends des enseignants, c'est qu'ils ont été très satisfaits du dispositif tel qu'il s'est développé et renforcé ces dernières années. M. GUINTRAND, vous souhaitez intervenir. »

### **M. GUINTRAND**

« Oui. Nous avons également débattu de cette question en commission éducation, en insistant sur la dimension découverte. Le temps de la pause méridienne est relativement court, les enfants mangent, digèrent, et ce n'est pas propice à une activité sportive suivie sur toute l'année. En revanche, c'est un temps intéressant pour découvrir une discipline. Nous avons donc rejoint la même orientation en commission éducation. Cela implique toutefois que ces associations tournent sur un maximum d'écoles plutôt que de multiplier les séances sur une même école sur une durée trop longue. La priorité doit rester la découverte de disciplines sportives moins populaires que d'autres. »

### **Mme ARRON**

« Toutes les écoles bénéficient de ces activités : quatorze écoles participent au dispositif, avec des cycles de six semaines dans toutes les écoles de Champigny. Aucune école de Champigny n'est favorisée par rapport à une autre. »

**Monsieur le Maire**

« En fait, il y a deux dispositifs. Il y a le temps méridien tout au long de l'année, puis il y a également les stages. Des stages découvertes qui ont lieu sur des semaines complètes, notamment dans le cadre des centres de loisirs. Ce sont donc des dispositifs qui vont parfois un peu plus loin que la simple découverte et qui peuvent permettre à certains enfants d'accrocher avec un sport, et donc de faciliter le développement d'activités sportives, ce qui est un enjeu non pas simplement sportif, mais aussi un enjeu de santé publique aujourd'hui. »

**Mme ARRON**

« Les stages. »

**M. GUINTRAND**

« Tout à fait. Comme vous le dites, c'est sur des temps effectivement adaptés. D'accord. »

**Monsieur le Maire**

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le vote est adopté à l'unanimité. »

**A l'unanimité**

**22) Convention de partenariat avec l'association RSCC section handball au sein des équipements sportifs et dans les sites scolaires**

**Monsieur le Maire**

« La même chose, mais pour le handball. »

**Mme ARRON**

« Il s'agit de la convention de partenariat avec l'association RSCC, section handball, au sein des équipements sportifs et dans les sites scolaires. La présente convention a pour objet de définir les conditions d'intervention de l'association au sein des équipements sportifs et dans les sites scolaires. La section handball du Red Star Club de Champigny interviendra sur le temps méridien et sur les stages sportifs 8-15 ans, ainsi que dans les centres de loisirs. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les termes de la convention annexée.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1<sup>re</sup>, de la 5<sup>e</sup> et de la 6<sup>e</sup> commission. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? J'attends le débat. Bien. Nous passons au vote. Est-ce qu'il y a des votes contraires, des abstentions, des refus de vote ? »

**A l'unanimité**

## **23) Adhésion annuelle à l'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai**

**Monsieur le Maire**

« Point numéro 23. Thomas SZOLLOSI. »

**M. SZOLLOSI**

« Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Ce point concerne l'adhésion annuelle à l'Association française des cinémas d'art et d'essai. Cette adhésion est inscrite dans la convention qui relie la ville au cinéma Le Studio 66. Elle est d'un montant de 190€ toutes taxes comprises en 2026. Cette adhésion est souscrite chaque année depuis 1998 pour le cinéma Le Studio 66. Les avis sont revenus à l'unanimité des membres présents de la première et de la sixième commission. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote. Est-ce qu'il y a des votes contraires, des abstentions, des refus de vote ? Non. Le point est adopté. Je vous remercie. »

**A l'unanimité**

## **24) Rapport des actions menées en 2025 et des mesures de mise en œuvre des missions de la référente laïcité prévues pour l'année 2026**

**Monsieur le Maire**

« Point numéro 24 : le rapport sur les actions menées en 2025 pour la mise en œuvre des missions de la référente laïcité. Aurore THIROUX. »

**Mme THIROUX**

« Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Ce rapport, présenté désormais de façon annuelle, retrace les actions menées. Vous pourrez y retrouver, dans une première partie, les fondements juridiques de cette mise en œuvre, ainsi que les champs d'application : les bâtiments publics, la restauration scolaire, les associations. Pour rappel, nous avons nommé une référente laïcité depuis 2022.

Nous vous avons également remis à tous les missions de cette référente. Le rapport se conclut par le détail des actions menées, qui sont essentiellement des campagnes de sensibilisation et d'accompagnement des responsables de services et des agents, à travers des sessions d'information, de sensibilisation, et des diffusions de supports de communication. Le rapport précise le contenu de ces sessions, d'une durée de deux heures trente, qui comprennent notamment l'évaluation des représentations initiales, la définition de la laïcité, des focus sur les idées reçues, et la définition des espaces d'application, entre autres points. Nous avons un avis favorable, il s'agit d'une prise d'acte, à l'unanimité des membres de la première commission.

### L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1<sup>re</sup> commission. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame MALEK. »

#### **Mme MALEK**

« Merci Monsieur le Maire. Nous examinons aujourd'hui un rapport portant sur les actions menées en 2025 et les perspectives 2026 concernant la mission de la référente laïcité. Je veux d'abord rappeler que, pour notre groupe, la laïcité n'est pas seulement un cadre juridique, même si celui-ci est essentiel, mais un principe profondément émancipateur, hérité notamment de la loi de 1905. Elle garantit à la fois la liberté de conscience, l'égalité de toutes et tous, et la neutralité de la puissance publique. Elle protège autant les institutions que les citoyens. Sur ce point, le rapport a le mérite de rappeler les fondements juridiques et les grands principes. Nous partageons bien sûr cette base. Mais au-delà du rappel, une question se pose : comment ces principes vivent-ils concrètement dans notre ville, dans toute sa diversité sociale, culturelle et humaine ?

Sur le bilan 2025, nous ressentons, à la lecture de ce rapport, qu'il s'agit d'un dispositif encore trop limité. Le rapport indique qu'aucune saisine formelle de la référente laïcité n'a été enregistrée en 2025. Cela peut sembler positif, mais cela doit nous interroger. Comment expliquez-vous que, sur un sujet qui occupe de nombreux débats d'actualité et qui est devenu central dans la société, il y ait si peu de sollicitations ? Ce chiffre paraît très faible. Est-ce le signe d'une parfaite maîtrise de ces questions, qui sont souvent épineuses ? Ou celui d'un dispositif encore insuffisamment identifié, accessible ou utilisé par les agents, notamment ? Sur l'approche globale, nous portons une attention particulière à l'équilibre de ces principes. Le rapport insiste fortement, et à juste titre, sur l'obligation de neutralité des agents. Mais nous voulons rappeler avec la même force que la laïcité, ce n'est pas seulement des obligations : ce sont aussi des libertés, notamment la liberté de conscience, la liberté de culte, et le droit pour les usagers d'exprimer leurs convictions dans le respect du service public.

Nous sommes pleinement attachés au statut de la fonction publique et à l'obligation de neutralité qui s'impose aux agents dans l'exercice de leurs fonctions. Mais cette exigence de neutralité implique aussi que les agents puissent exercer leur mission sans pression, sans crainte, et sans que leurs convictions personnelles, notamment politiques, ne donnent lieu à des traitements différenciés. Or, des remontées existent. Vous avez été vous-même condamné dans l'affaire de M. Adel AMARA, qui a fait l'objet de titres de journaux, et vous avez été condamné une deuxième fois. Des interrogations s'expriment donc parmi les agents sur le sentiment que l'expression ou l'identification supposée de certaines opinions pourrait parfois être mal perçue ou avoir des conséquences dans le cadre professionnel.

En tant qu'élus, nous avons la responsabilité d'entendre ces préoccupations. C'est pourquoi nous vous appelons à une vigilance renforcée sur ce point : rappeler clairement que la liberté d'opinion des agents est un droit fondamental, garantir que les procédures managériales et

disciplinaires reposent exclusivement sur des critères professionnels objectifs, et veiller à ce que le principe de laïcité ne soit jamais détourné ou confondu avec une exigence de conformité des opinions. La laïcité protège le service public de toute influence, mais elle protège aussi les agents.

Nous appelons également à une autre vigilance particulière : la laïcité ne doit jamais être interprétée comme un outil de restriction excessive ou de suspicion vis-à-vis des usagers. Elle doit rester un principe d'équilibre au service du vivre ensemble, et non un instrument de tension. Sur des points concrets comme la cantine, les associations et les équipements : concernant la restauration scolaire, le rapport insiste sur l'absence d'obligation de menus de substitution. C'est juridiquement exact, mais la question posée aux collectivités est aussi sociale, éducative et humaine. Proposer des alternatives accessibles à tous, comme c'est déjà en partie le cas, est une bonne chose. Nous pensons qu'il faut poursuivre dans cette voie, non pas pour répondre à des revendications religieuses, mais pour garantir concrètement l'égalité d'accès aux services publics pour tous les enfants. Le Conseil d'État précise, pour les collectivités qui ont fait le choix d'assurer le service public de la restauration, qu'il leur appartient de prendre en compte l'intérêt général qui s'attache à ce que tous les enfants puissent accéder à ce service public, en tenant compte des exigences du bon fonctionnement du service et des moyens humains et financiers dont elles disposent. Les menus de substitution dans les cantines scolaires, qui ne sont qu'une simple faculté pour les collectivités territoriales, ne sont pas contraires au principe de laïcité lorsqu'ils sont proposés, d'après le Conseil d'État.

Enfin, sur les associations, la vigilance doit être double : garantir le respect strict de la loi tout en veillant à ne pas stigmatiser ou fragiliser les acteurs associatifs qui contribuent à la cohésion sociale de notre ville, et assurer une neutralité et une équité de traitement pour tous. Pour conclure, nous partageons l'objectif de sécurisation juridique et de cohésion sociale, mais nous appelons à une approche plus ambitieuse, plus équilibrée et plus incarnée de la laïcité. Une laïcité qui protège sans exclure. Une laïcité qui garantit les droits autant qu'elle encadre les obligations. Une laïcité fidèle à son esprit d'émancipation. C'est dans cet esprit que nous prenons acte de ce rapport, tout en formulant ces attentes pour l'avenir. La laïcité ne se décrète pas, elle se construit collectivement. Je vous remercie. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Ah si, M. LEGER. Mme MALEK, s'il vous plaît, coupez votre micro. »

### **M. LEGER**

« Nous allons profiter de la continuité de cette intervention pour aborder une question qui concerne certes la laïcité, mais qui attire l'attention sur un sujet très concret, aux fortes incidences humaines, car il touche à la dignité de nos morts. C'est le débat, et surtout la difficulté, que nous rencontrons concernant l'accès à des conditions permettant le respect des rites funéraires. De nombreux habitants de notre ville, et je pense que vous recevez ces interpellations comme nous, notamment ceux de confession musulmane, nous expriment une

forte demande de pouvoir être inhumés dans des conditions respectant leurs convictions, à travers l'accès à des espaces dédiés dans les cimetières. Le droit, comme vous l'avez rappelé dans le rapport, interdit la création de carrés confessionnels formellement délimités, mais il est en revanche permis d'aménager des espaces regroupant des défunts d'une même confession, à condition qu'il n'y ait pas de matérialisation stricte. Dans ce cadre, nous pensons qu'il est de notre responsabilité collective d'apporter des réponses concrètes, respectueuses du droit, mais aussi des besoins des familles qui nous les expriment. Derrière ces demandes, ce sont des réalités humaines, des deuils, et donc des questions de dignité.

Ce que nous souhaitons, c'est que vous puissiez nous présenter, peut-être pas ce soir, mais lors d'un prochain conseil municipal, une évaluation précise des besoins qui vous ont été remontés, que nous puissions engager collectivement un dialogue avec les familles concernées, et surtout étudier les possibilités d'aménagements existantes ou à développer dans nos cimetières. Je vous remercie. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Madame KASSOU. »

**Mme KASSOU**

« Merci Monsieur le Maire. Pour faire suite à l'intervention de M. LEGER sur les cimetières : pouvez-vous nous dire pourquoi, lors des travaux récents au cimetière du centre-ville, rue du Cimetière, la municipalité n'a pas saisi cette occasion concrète pour anticiper et répondre, au moins en partie, aux besoins exprimés par de nombreuses familles en matière de respect des rites funéraires, dans le cadre pourtant permis par la loi ? C'était pour compléter l'intervention de Julien LEGER. Je vous remercie. »

**Monsieur le Maire**

« Très bien. S'il n'y a pas d'autres interventions. Mme THIROUX. »

**Mme THIROUX**

« Sur les deux dernières interventions, nous sommes sur le rapport laïcité et non sur le sujet des cimetières. Je vais donc plutôt répondre aux questions de Mme MALEK, qui s'interrogeait sur l'absence de remontées individuelles dans ce rapport. Ce que je voulais souligner, c'est que la référente laïcité a vocation à travailler et à accompagner les responsables de services. Cela signifie que les remontées individuelles se font directement dans les services, et non par l'intermédiaire de la référente laïcité. C'est ce qui explique que son rapport n'a pas vocation à dénombrer les cas individuels qui pourraient être connus au cours de l'année. Ce que je voulais également souligner, c'est qu'à chaque fois qu'il y a eu des remontées, celles-ci ont toujours fait l'objet d'une discussion empreinte de bienveillance partagée par les services, que ce soit au niveau des ressources humaines ou au sein du service lui-même. À ce jour, nous n'avons aucune difficulté concernant des agents qui poseraient un problème. »

**Monsieur le Maire**

« Sujet suivant ? Oui. »

**M. LEGER**

« C'est une intervention dans la suite de celle de tout à l'heure. Des familles nous ont contactés récemment. Je le soumetts au débat du conseil municipal pour que nous puissions l'appréhender tous ensemble. Ces familles ont été émues et inquiètes, et je pense que nous avons besoin de les rassurer et de réfléchir collectivement à la façon dont la municipalité répond à cette situation. Il s'agit d'une charte du parent intervenant, qui n'émane pas des services de la mairie, mais de l'académie de Créteil. Ce document a circulé et indiquait que, pour un certain nombre de participations de parents à des activités, il fallait s'abstenir de porter tout signe d'appartenance religieuse. Avez-vous vous-même une position sur ce sujet en tant que maire ? Avez-vous décidé d'intervenir auprès de l'académie ou de l'Éducation nationale pour demander une application peut-être plus souple ? Comment appréhendez-vous ce sujet ? Nous ne le posons pas de manière polémique, mais parce que nous pensons qu'il y a un vrai sujet sur la façon dont des mamans, des parents peuvent participer à des activités avec leurs enfants. Avez-vous un avis sur ce sujet, Monsieur le Maire ? »

**Monsieur le Maire**

« C'était votre intervention. Effectivement, je ne perçois pas d'aspect polémique. Je ne vous répondrai pas sur ce point précis, car des discussions sont en cours avec l'Éducation nationale et rien n'est acté pour l'instant.

En ce qui concerne la question que vous avez posée, Madame KASSOU, sur le cimetière du centre, nous ne sommes pas dans le périmètre du carré musulman, il n'y avait donc pas de possibilité d'intervenir sur cette partie. Par ailleurs, nous avons la nécessité, et ce ne fut pas une mince affaire, de réaliser un parking. Certains me disent qu'il n'est pas suffisant par rapport au nombre de places que nous connaissions par le passé, mais l'injonction formulée par la Société du Grand Paris et Île-de-France Mobilités était que, rue du Cimetière, nous n'ayons plus de stationnement, compte tenu du passage à venir. Il est encore un peu difficile de s'imaginer ce que cela va représenter, mais de nombreux bus passeront par-là, rendant impossible tout stationnement, afin de fluidifier au maximum la circulation en direction de la gare de Champigny Centre. Il fallait donc créer un espace de parking, car si toutes les études démontrent qu'une grande partie des gens viendront en bus ou par le métro, les convois funéraires amènent aussi des personnes venant parfois de province, et nous avons besoin de conserver un certain nombre de places dans ce cadre. C'est ce que nous avons fait.

Je rappelle également que, même si j'ai été fortement mobilisé pour obtenir un maximum de financements, 70% financés par Île-de-France Mobilités et 10% par l'État, il n'en restait pas moins un reste à charge et la nécessité de trouver un équilibre financier. La cession d'une petite parcelle nous a permis d'équilibrer l'opération, d'autant qu'il a fallu non seulement financer les travaux, mais aussi acquérir quatre pavillons et assumer les coûts de démolition pour aménager cette rue du Cimetière.

Un mot sur les cimetières de façon générale. Je suis vraiment ravi que vous vous souciez de leur état, car, quand nous sommes arrivés en 2020, je rappelle le contexte particulier du Covid : le lundi matin, j'arrivais avec de nombreux parapheurs de décès, dans une situation où il n'y avait plus de place dans les cimetières. L'ancienne équipe les avait laissés complètement à l'abandon, avec un nombre de reprises administratives divisé par trois, rendant impossible tout enterrement.

Depuis trois ou quatre ans, nous avons repris le rythme et retrouvé des capacités. Aujourd'hui, il est tout à fait possible d'être enterré à Champigny, même si près 50% de la population qui le souhaite recourt désormais au crématorium de Champigny. Il reste encore un peu d'espace au cimetière de Cully, des reprises administratives sont effectuées régulièrement, et nous n'avons pas de difficulté majeure. Lorsque des personnes souhaitent être inhumées dans un secteur de type carré musulman, mais cela vaut pour d'autres religions, car il existe d'autres carrés au cimetière de Champigny, et qu'il n'y a plus de place, d'autres possibilités existent sur un autre cimetière. Il existe un accord global à l'échelle du Val-de-Marne. Pour ceux qui souhaitent être enterrés à Champigny, cela reste toujours possible, mais pas nécessairement dans le carré musulman, dont la capacité est limitée.

Il n'aura échappé à personne, par ailleurs, que le projet du Grand Paris nous prive de toute possibilité d'extension de nos deux cimetières du centre. Il avait même été envisagé, à une époque, de réaliser un parking sous le cimetière, on imagine aisément ce que cela aurait pu représenter. Le seul endroit où nous avons aujourd'hui une interrogation quant à une extension possible, c'est le cimetière de Coeuilly, qui restera de toute façon une capacité limitée.

Ce problème n'est pas spécifique à Champigny : il est particulièrement aigu dans la petite couronne en général. En province, les cimetières sont souvent peu remplis dans les petits villages. En Île-de-France, la situation est beaucoup plus complexe. Nous faisons face à une difficulté générale qui ne nous est pas propre.

Voilà, nous nous sommes un peu éloignés du rapport sur la laïcité, mais je souhaitais néanmoins vous apporter ces éléments de réponse.

Ce point ne fait pas l'objet d'un vote : c'est une prise d'acte. Nous prenons donc acte de cette présentation. »

*Prise d'acte de la présentation du rapport.*

## **25) Rapport égalité femme/homme au titre de l'exercice 2025**

**Monsieur le Maire**

« Nous allons passer au rapport Égalité femmes-hommes au titre de l'exercice 2025. Je laisse la parole à Samina ABCHICHE. »

**Mme ABCHICHE**

« Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération porte sur le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'exercice 2025. Comme vous avez pu le

constater, il s'agit d'un document particulièrement dense de quatre-vingt-deux pages, qui reflète l'ampleur du travail mené et l'importance des enjeux que nous portons sur ce sujet. Mon engagement me donnerait envie d'entrer dans le détail de chacune des actions et de chaque indicateur. Cependant, compte tenu de l'heure assez tardive, j'irai à l'essentiel et vous présenterai les grandes lignes pour vous donner une vision claire des priorités municipales et des actions que nous avons engagées pour renforcer concrètement l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité et auprès des habitantes et habitants.

La première partie de ce rapport présente les actions menées en matière d'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines. Sur ce volet, le plan d'action municipal comportait des mesures visant à renforcer la gouvernance des politiques d'égalité et à inscrire l'égalité professionnelle au cœur de la gestion des ressources humaines, par exemple avec une fiche *Recruter sans discriminer*, outil essentiel pour prévenir les biais et garantir l'équité des processus. Il s'agissait également de sécuriser les pratiques de sélection et de garantir un accès équitable aux opportunités professionnelles, de favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle, notamment avec la mise en place du télétravail, un aménagement des horaires liés aux grossesses, des autorisations d'absence pour les suivis PMA, ou encore des congés accordés aux proches aidants, qui sont majoritairement des femmes. Il s'agissait enfin de prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, le harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes. En cas de suspicion ou de signalement, la procédure est claire, opérationnelle, connue des agents, et elle est accompagnée d'un dispositif d'enquête assuré par une équipe pluridisciplinaire. Nous avons mis en place un environnement de travail plus inclusif et mieux adapté aux femmes, notamment sur les enjeux de santé au travail et les risques différenciés selon le genre. Une action a également été engagée pour éviter une approche genrée des tenues professionnelles et faciliter la liberté de choix des agents et des agentes.

Nous savons que la formation est un levier majeur de transformation managériale et de promotion d'un environnement de travail inclusif, garantissant à chacun et à chacune les mêmes droits et perspectives d'évolution. C'est pourquoi nous avons mis en place un plan de formation pour l'égalité professionnelle, assez complet, articulé autour de six axes : prévenir les violences sexistes et sexuelles au travail, promouvoir la parité et l'inclusion dans les pratiques managériales, intégrer l'égalité dans les politiques publiques et les démarches RH, détecter et agir face à des situations de violence conjugale et intrafamiliale, prévenir les stéréotypes de genre, et promouvoir la mixité dès le plus jeune âge afin d'ancrer durablement une culture de l'égalité dans les politiques éducatives municipales.

Nous avons proposé plusieurs espaces d'échange aux agentes et aux agents, comme les matinales RH, où nous présentons notamment les conséquences du temps partiel. Les femmes étant statistiquement plus exposées au temps partiel, ces temps permettent d'alerter sur les conséquences pour la carrière, la rémunération et la retraite, mais aussi d'informer sur leurs droits selon une approche intégrée de l'égalité.

Toutes ces actions, détaillées dans le rapport, se mesurent par des indicateurs de référence. Les collectivités territoriales ont en effet l'obligation de mesurer et de publier un index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur un total de cent points. Les collectivités

doivent atteindre un minimum de soixante-quinze points ; en dessous de ce seuil réglementaire d'alerte, elles doivent engager des actions correctrices. Champigny obtient un score de quatre-vingts points. Notre collectivité dépasse donc largement le seuil légal et se situe dans une zone de conformité. La moyenne nationale des collectivités se situant entre soixante-quinze et quatre-vingt-cinq points, Champigny se place dans la haute moyenne avec ce score de quatre-vingts points.

La seconde partie du rapport présente les politiques publiques mises en œuvre en faveur de l'égalité femmes-hommes en direction des habitantes et des habitants. S'agissant des moyens engagés par la ville, nous disposons d'une élue en charge du sujet qui, en consultation avec Monsieur le Maire, impulse les orientations politiques et stratégiques en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Au sein de la direction de la vie citoyenne et de la jeunesse, une chargée de mission dédiée met en œuvre les actions opérationnelles en direction des Campinoises et des Campinois, avec un budget de fonctionnement dédié, auquel s'ajoutent les dépenses des autres directions. Car l'égalité est un sujet transversal que l'on retrouve dans les politiques RH, éducatives, culturelles, sportives, sociales, de santé et de communication. Avec ces trois points, nous suivons les préconisations du ministère en charge de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations.

En 2025, les orientations municipales étaient au nombre de cinq.

Premièrement, diffuser la culture de l'égalité tout au long de l'année et pas seulement le 8 mars, principalement par des actions de sensibilisation sous différentes formes : expositions, ateliers, projections, rencontres-débats. Vous en trouverez tous les détails dans le rapport.

Deuxièmement, lutter contre les violences sexistes et sexuelles, avec une programmation autour du 25 novembre, Journée de lutte contre les violences faites aux femmes, mais aussi tout au long de l'année grâce à l'animation du réseau campinois de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, composé d'une trentaine d'acteurs publics et associatifs. Ce réseau permet de mieux coordonner la prise en charge des femmes victimes de violences aux niveaux social, juridique et médical, ainsi que leur mise en sécurité et leur relogement. Cela passe aussi par la formation des agents : en 2025, deux cents agents en contact avec du public ont été formés à l'accueil et à l'orientation des femmes victimes de violences dans le cadre de leur mission de service public. Je précise que parmi ces agents, la quasi-totalité des policiers municipaux et des agents ASVP ont reçu cette formation.

Troisièmement, éduquer à l'égalité en prévenant les stéréotypes et les violences sexuelles dès le plus jeune âge. Toutes les études confirment que les violences faites aux femmes trouvent leur source dans les stéréotypes de genre ; il y a donc une réelle nécessité à les déconstruire au plus tôt. Comment ? En formant les agents qui encadrent les enfants à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse. Nous avons veillé à une mixité des publics dans les structures municipales, voire à une parité, dans toutes les structures qui accueillent de jeunes publics, mais aussi au sein des équipes encadrantes. Par exemple, dans les structures jeunesse, 40% des responsables sont des femmes, ce qui adresse un message d'ouverture et d'accessibilité de ces structures aux jeunes filles. Des sensibilisations ont également été menées pour déconstruire les approches et les discours genrés ou discriminatoires.

Quatrièmement, défendre l'égal accès aux droits. Dans l'action sociale municipale, les femmes sont les principales bénéficiaires : en 2025, deux tiers des aides du CCAS ont bénéficié à des femmes, et les femmes seniors représentent 70 à 80% des participants aux activités sociales et culturelles proposées par le CCAS, c'est donc un public en forte demande de lien social. Des actions ont été menées pour l'inclusion des femmes en situation de handicap. À ce propos, j'aimerais remercier Mme ADOMO, qui m'avait interpellée l'année dernière sur cette thématique : lorsque l'opposition est constructive et formule des remarques pertinentes, nous savons les entendre et les prendre en compte. C'est pourquoi nous avons tissé des liens avec l'association *Femmes pour le dire, femmes pour agir*, qui œuvre pour que les femmes handicapées soient considérées avant tout comme des citoyennes. En effet, Madame ADOMO, nous avons un vrai sujet : près de 80% des femmes handicapées sont victimes de violences, et elles sont quatre fois plus susceptibles de subir des violences sexuelles que le reste de la population féminine.

Des actions ont également été menées pour la santé des femmes. La direction de la santé a conduit tout au long de l'année 2025 des actions de prévention et de promotion de la santé pour prévenir les risques auxquels les femmes sont davantage exposées : encourager l'activité physique et sportive des femmes pour lutter contre la charge mentale, souvent plus élevée chez elles et qui augmente leur vulnérabilité face aux maladies chroniques et aux cancers ; les maladies cardiovasculaires, première cause de mortalité féminine ; les variations hormonales qui favorisent la prise de poids, avec toutes les conséquences connues, notamment à des moments clés de la vie des femmes : les règles, la grossesse, la ménopause, ou encore l'ostéoporose qui fragilise les os après la ménopause. Par ailleurs, et c'est un sujet important auquel nous tenons, la ville de Champigny garantit à ses habitantes l'accès à l'IVG et à la santé sexuelle et reproductive au sein des CMS.

En 2025, quatre-vingt-treize consultations pour une demande d'IVG médicamenteuse et deux mille neuf cent quatre-vingt-dix consultations de gynécologie ont été effectuées. Nous avons organisé une journée de lutte contre la précarité menstruelle et les tabous autour des règles : Champigny est l'une des seules villes du Val-de-Marne à organiser ce type d'événement, avec une sensibilisation en milieu scolaire, une collecte de protections périodiques dans les supermarchés, et un événement sans tabou en direction des publics scolaires. Enfin, un soutien aux associations campinoises a été maintenu, car elles constituent le prolongement de l'action municipale et contribuent à diffuser sur le terrain une culture de l'égalité. À ce titre, dix-huit associations ont été financées pour des actions ou des projets en faveur de l'égalité femmes-hommes et contre les violences faites aux femmes.

Cinquièmement, s'engager pour l'égalité dans l'espace public et la représentativité : des expositions de Campinoises pour valoriser des parcours inspirants de femmes, nourrir les archives de demain et ouvrir le champ des possibles aux jeunes filles ; des cycles d'ateliers intitulés *À la découverte du matrimoine*, proposés aux élèves de CM2 de différentes écoles de Champigny, en 2025, trois cents élèves en ont bénéficié. L'attribution de noms de rues à des femmes : sur la seule année 2025, nous avons inauguré la rue Surya BONALY et la rue Berty ALBRECHT. La fresque de Camille Claudel sur le mur de la mairie est un message fort, car elle est sur le mur de l'institution, en plein centre-ville, montrant ainsi que nous plaçons les

femmes au cœur de notre politique publique. Dans les saisons culturelles municipales, la direction de la culture a encouragé la place des femmes dans la création et la production artistique et littéraire.

Pour conclure, les engagements de la ville de Champigny-sur-Marne pour l'égalité lui valent un rayonnement au niveau local, territorial et régional. Champigny est qualifiée d'« exemplaire », j'utilise les guillemets, par le Centre Hubertine Auclert, qui est le centre de référence sur cette question. Par ailleurs, la ville de Champigny a été citée plus de vingt fois dans le Livre blanc de l'AMIF, conçu pour accompagner les communes franciliennes dans la mise en œuvre de politiques publiques pour l'égalité femmes-hommes et contre les violences faites aux femmes, en leur fournissant outils et bonnes pratiques.

J'aimerais donc remercier la direction des ressources humaines et la mission Égalité pour la qualité de ce rapport, ainsi que tous les élus de l'équipe municipale qui ont intégré l'égalité dans leurs projets et leurs actions au sein de leurs délégations respectives.

Le rapport a recueilli une prise d'acte à l'unanimité des membres de la première commission, et une prise d'acte à l'unanimité des membres de la quatrième commission, avec un vote réservé de Mme KASSOU, qui précise avoir reçu le rapport tardivement. Une remarque de Mme MALEK portait sur une erreur chiffrée dans la partie petite enfance : il y avait effectivement une erreur, le total correct est de deux cent cinquante et un enfants sur l'ensemble des structures. Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de ce rapport en matière d'égalité, préalablement au débat d'orientation budgétaire 2026.

#### L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1<sup>re</sup> commission. Prise d'acte à l'unanimité des membres de la quatrième commission, avec un vote réservé »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci à Sabrina ABCHICHE pour cette synthèse. Ce rapport fait quatre-vingt-trois pages, ce qui témoigne de la richesse des éléments qu'il contient. Merci de porter cette délégation, ainsi qu'à l'ensemble des élus qui sont tous investis sur ces sujets. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Madame KASSOU. »

#### **Mme KASSOU**

« Merci Monsieur le Maire. Mme ABCHICHE vient de signaler que j'ai reçu le rapport tardivement. C'est en effet regrettable : je l'ai reçu le jour même, alors qu'il s'agit d'un document très dense de quatre-vingts pages. J'aurais souhaité le recevoir dans les délais pour pouvoir en échanger lors de la commission. Je l'avais d'ailleurs signalé à la commission. Je trouvais cela dommage de le recevoir le jour même. »

#### **Monsieur le Maire**

« Madame MALEK. »

## **Mme MALEK**

« Merci Monsieur le Maire. Merci Madame l'adjointe déléguée à la petite enfance et aux droits des femmes. Nous examinons aujourd'hui le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est un document important, non seulement parce qu'il est obligatoire, mais surtout parce qu'il doit être un outil politique au service de la transformation réelle de notre territoire. Nous voulons d'abord reconnaître que ce rapport présente un certain nombre de données utiles et met en lumière des actions engagées par la collectivité. C'est nécessaire, mais cela ne peut pas suffire.

Un rapport sur l'égalité ne doit pas seulement décrire : il doit permettre d'évaluer, de corriger et d'amplifier les politiques publiques. Or, à la lecture de ce document, plusieurs limites apparaissent. On constate d'abord un manque de lisibilité globale : les données sont parfois juxtaposées sans véritable analyse des causes des inégalités ni mise en perspective des évolutions. L'égalité femmes-hommes ne peut pas être une addition d'actions sectorielles : elle doit être pensée comme une politique transversale, avec des objectifs clairs, des indicateurs de suivi et des moyens dédiés. Ensuite, la question des moyens reste trop peu abordée. Promouvoir l'égalité suppose des choix budgétaires assumés, impliquant de renforcer les services publics de proximité, de soutenir les associations féministes et d'investir dans les politiques de prévention, notamment contre les violences faites aux femmes. Sur ce point, nous attendons des éléments plus précis. Combien de moyens humains et financiers sont réellement mobilisés ? Quelle progression d'une année sur l'autre ? Sans ces éléments, il est difficile d'évaluer l'efficacité des actions menées.

Par ailleurs, Mme ABCHICHE vient de le mentionner, certaines données interrogent directement la fiabilité du rapport, je pense notamment à la page soixante-deux. Cela a été noté et je vous remercie de l'avoir corrigé. Nous savons que ce sont encore majoritairement les femmes qui assument les contraintes liées à la garde des enfants. Un manque de places en crèche, des horaires inadaptés ou des coûts trop élevés constituent des freins majeurs à l'emploi et à l'autonomie des femmes. Il est donc indispensable de disposer de données fiables pour construire des politiques publiques efficaces.

Au-delà de cette erreur, cela souligne un enjeu plus large : la nécessité d'un diagnostic précis et partagé. Sans données solides, aucun pilotage n'est possible. Nous souhaitons également insister sur plusieurs priorités qui devraient, selon nous, être renforcées : la lutte contre la précarité des femmes, notamment celle des familles monoparentales, particulièrement exposées aux difficultés économiques ; l'égalité professionnelle au sein même de la collectivité, avec une vigilance accrue sur les écarts de rémunération, les déroulements de carrière et la féminisation des postes à responsabilité ; le développement massif de services publics de la petite enfance et du soin, qui sont des leviers essentiels d'émancipation ; et la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, qui nécessitent une politique volontariste, coordonnée et dotée de moyens suffisants. Je souhaite également formuler une remarque sur la forme, qui n'est pas anodine au regard du sujet que nous traitons aujourd'hui. Ce rapport a été porté et piloté par Mme Sabrina ABCHICHE, adjointe au maire déléguée aux droits des femmes, entre autres délégations. Pourtant, c'est Monsieur le Maire que l'on retrouve en grand sur la photo du document de présentation. Dans un moment consacré à

l'égalité entre les femmes et les hommes, il aurait été non seulement légitime, mais aussi symboliquement fort que l'élue en charge de cette délégation puisse porter elle-même ce travail, voire en rédiger et en présenter l'édito. Cela peut sembler un détail, mais les symboles comptent. Ils traduisent concrètement la place que l'on accorde aux femmes dans la vie politique et institutionnelle.

Je souhaite revenir sur deux points précis que j'ai soulevés lors de la cinquième commission et qui, à ma surprise, n'apparaissent pas dans le compte rendu. Ils concernent la situation des agents de la collectivité dont les parcours professionnels sont pénalisés par les congés parentaux. Aujourd'hui encore, ces interruptions de carrière, majoritairement assumées par des femmes, ont un impact direct sur leur avancement, leur rémunération et leur accès aux responsabilités. Nous avons posé la question de la mise en place de dispositifs correctifs, notamment la possibilité d'un avancement anticipé et de mécanismes de compensation, au nom du principe d'égalité. Il ne s'agit pas de créer un privilège, mais de corriger une inégalité structurelle. L'absence de ce point dans le compte rendu interroge, alors même qu'il touche à un levier concret d'action pour réduire les inégalités professionnelles au sein de notre propre collectivité. Nous pensons que ce sujet doit être pleinement intégré à la réflexion et faire l'objet d'engagements clairs.

Le second point concerne le recours important aux agents contractuels, notamment dans les secteurs fortement féminisés, souvent en catégorie C. Le fait de maintenir des agents dans des situations contractuelles, alors même que certains sont éligibles à une titularisation, contribue à entretenir une forme de précarité structurelle qui touche en premier lieu les femmes. Cela a des conséquences directes sur la stabilité de l'emploi, les perspectives de carrière, l'accès à la formation et, à terme, sur les droits à la retraite. Cette situation est en contradiction avec l'objectif d'égalité que nous poursuivons.

L'exemplarité de la collectivité en tant qu'employeuse devrait au contraire nous conduire à sécuriser les parcours professionnels et à favoriser la titularisation dès lors qu'elle est possible. Pour conclure, nous considérons que ce rapport constitue une base de travail, mais qu'il doit être amélioré pour devenir un véritable outil de transformation. Nous formulons donc le souhait qu'il soit enrichi, corrigé, notamment sur les données erronées, et accompagné d'engagements concrets, mesurables et financés. Je vous remercie. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme KASSOU. »

### **Mme KASSOU**

« Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame Abchiche, pour votre rapport. Merci également d'avoir tenu compte de la remarque que j'avais formulée lors d'un précédent Conseil municipal. J'ai deux propositions à soumettre. La première porte sur le centre Hubertine AUCLERT : pourquoi la ville ne pourrait-elle pas y adhérer ? C'est le premier point. Le second concerne la liste des associations ayant bénéficié du soutien de la commune dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes et pour l'égalité. Je pense que nous avons peut-être omis de prendre en considération les clubs sportifs. Certains d'entre eux portent en effet une

politique en faveur des femmes. Je pense notamment au club de taekwondo, qui mène une action particulière à l'égard des jeunes filles et des jeunes femmes qui en sont membres. Les clubs sportifs engagés dans cette démarche pourraient également bénéficier du soutien de la ville. Je vous remercie. »

**Monsieur le Maire**

« Mme KEITA-GASSAMA. »

**Mme KEITA-GASSAMA**

« Merci. J'avais des questions à poser à la lecture du rapport et de ses chiffres, mais Mme ABCHICHE a déjà apporté un certain nombre de réponses. Je note d'ailleurs que nous n'avons pas concerté nos interventions avec Mme MALEK sur la question de l'édito. Si vous vous en souvenez, j'avais formulé la même remarque l'année dernière. Il y a une adjointe en charge de cette délégation, et c'est pourtant Monsieur le Maire qui signe l'édito. Je pense qu'il y a là quelque chose à reconsidérer : nous parlons d'égalité femmes-hommes, mais la personne en charge de la délégation est complètement effacée dans ce rapport, ce qui est vraiment dommage, et le signal envoyé n'est pas satisfaisant. Je souhaitais simplement revenir sur ce point, que j'avais déjà soulevé l'année dernière. »

**Monsieur le Maire**

« M. LEGER. »

**M. LEGER**

« Merci pour ce rapport qui nous a donné à voir, malgré quelques insuffisances soulignées par mes collègues, le travail réalisé par notre collectivité dans cette recherche de l'égalité femmes-hommes. Nous en prenons acte et soutenons tout ce qui va dans le bon sens. Cependant, un point de l'intervention de Mme ABCHICHE a retenu mon attention. Elle a indiqué que, grâce au dispositif mis en place, avec un regroupement incluant des associations, si j'ai bien compris, il serait possible d'améliorer l'accès au logement, notamment dans les situations d'urgence liées aux violences faites aux femmes. J'aimerais savoir, de manière très concrète, ce que vous envisagez sur cette question : combien de logements d'urgence visez-vous ? Nous portions, lors de la campagne, une motion en faveur de la création de davantage de logements d'urgence pour répondre à ces situations. Pour que notre collectivité soit exemplaire, il faudra également engager un plan de déprécarisation dans la fonction publique territoriale. J'imagine donc que vous proposerez, au cours de ce mandat, aux agents et aux agentes un large plan de déprécarisation, avec pour objectif d'ouvrir la titularisation à ceux qui occupent des postes permanents et qui peuvent y prétendre. C'est ainsi que nous œuvrerons réellement à l'amélioration de la situation des femmes au sein de notre collectivité. Je vous remercie. »

### **Monsieur le Maire**

« Avant de donner la parole à Mme ABCHICHE, et peut-être aussi à Mme THIROUX si elle souhaite intervenir, je veux préciser deux choses. Sur la question des logements pour les femmes : c'est bien de porter des propositions en campagne, nous l'avons fait aussi, mais nous sommes passés à l'acte. Nous avons aujourd'hui créé un nombre significatif de logements, je n'en donnerai pas les lieux, bien évidemment, et c'est un sujet que j'ai porté très directement. Sur la question de l'édito : si je ne l'avais pas signé, on aurait dit que je n'accordais aucune importance à la situation des femmes à Champigny. Et parce que je le signe, on dit que j'invisibilise une femme. Je peux vous assurer qu'en l'occurrence, personne ici ne saurait invisibiliser Mme ABCHICHE, dont l'engagement sur cette question est plein et entier.

Sur la question du sport, précisément, les critères de financement prévoient déjà une incitation et un renforcement des soutiens pour les associations qui développent la pratique sportive féminine. C'est l'un des axes que nous avons retenus, et les associations jouent pleinement le jeu. C'est ainsi que plusieurs disciplines ont émergé ces dernières années, là où il n'existait pas encore de sections féminines. Nous avons observé une nette progression. Je laisse maintenant la parole à Mme ABCHICHE. »

### **Mme ABCHICHE**

« Merci, Monsieur le Maire. Je vais répondre aux remarques dans l'ordre où elles ont été formulées. Tout d'abord, Madame MALEK, vous évoquiez une obligation concernant ce rapport. La seule obligation qui s'impose à nous porte sur la partie ressources humaines. L'État n'impose pas à une commune de mener des politiques publiques en faveur de l'égalité à destination des habitants. Il s'agit donc d'une réelle volonté municipale. Concernant les causes, les perspectives et les explications, vous trouverez l'ensemble des éléments, de manière très précise, entre les pages vingt-neuf et trente et un. Concernant les indicateurs de mesure, le détail des notes et des indicateurs figure aux pages vingt-six et vingt-sept, avec les points forts, les points faibles et les axes d'amélioration. Sur les familles monoparentales, vous soulevez un sujet important : nous savons que 80% des familles monoparentales sont portées par des femmes, ce qui correspond au taux national et se vérifie également à Champigny. En page soixante et un, vous verrez, dans la répartition des aides cumulatives, que nous accompagnons via le CCAS les femmes, et particulièrement les mères de famille seules : 8947 aides ont été accordées, dont 66% bénéficiaient à des femmes. Les femmes les plus concernées sont celles âgées de 35 à 54 ans, souvent des mères seules, dont la situation familiale relève d'une forte vulnérabilité sociale. Vous y trouverez également le détail des types d'aides attribuées : aides alimentaires, aides énergie, EDF, Veolia, frais impayés, aides financières ponctuelles pour l'habillement, l'assurance habitation, les titres de transport, et les actions sociales collectives. Sur le sport féminin, Madame KASSOU, vous avez raison, et à Champigny, nous encourageons la pratique sportive féminine. Madame ARRON voudra peut-être ajouter quelques mots à ce sujet. Concernant les centres d'hébergement d'urgence, je ne peux qu'abonder dans le sens de Monsieur le Maire et le remercier pour le travail considérable qu'il a accompli avec la préfecture et le ministère. Les démarches ont été longues, mais elles ont abouti à l'ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence sur le territoire de Champigny.

Nous avons par ailleurs un partenariat fort avec l'association Claire Amitié, qui assure un hébergement à mi-chemin entre l'urgence et l'intermédiaire.

L'objectif, Monsieur LEGER, n'est pas tant d'offrir d'emblée un logement aux femmes. La priorité première est de les mettre à l'abri et de les sécuriser. Vient ensuite un accompagnement social, psychologique et juridique, afin de s'assurer qu'elles ne sont plus sous l'emprise de leur agresseur. Car si l'on attribue un logement social à une femme qui n'est pas encore sortie de cette emprise, cela ne servira à rien. Le parcours passe donc d'abord par le logement d'urgence intermédiaire, puis par un accompagnement complet au sein de notre réseau campinois de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, pour aboutir à un logement pérenne. Je souhaite également mentionner, puisque nous évoquons IDF Habitat tout à l'heure, que j'ai parfois interpellé son président sur des situations de femmes victimes de violence, pour lesquelles les partenaires estimaient qu'elles étaient prêtes à intégrer un logement social pérenne. Contrairement à Valophis ou aux 3F, qui m'apportent systématiquement des réponses, je n'en ai jamais reçu de la part d'IDF Habitat, et je le regrette profondément. Ces sujets doivent nous réunir, au-delà des divergences politiques.

Sur l'édito, un rapport institutionnel est par définition signé par le maire : c'est la règle. Que ce soit un homme qui signe ne retire en rien la légitimité ni la qualité du travail mené. Je suis, pour ma part, très fière d'avoir à la tête de cette collectivité un homme qui porte ce sujet, car cela démontre qu'il nous concerne tous, femmes et hommes. Comme je le dis à chaque fois, j'espère que nous pourrons conjuguer cette ville non pas au masculin, non pas au féminin, mais au pluriel, afin que chacun et chacune se sente concerné par cette thématique. Et aucune de ces actions n'aurait pu voir le jour sans l'accord, l'impulsion et la volonté politique de Monsieur le Maire, que je remercie de m'accompagner sur ce sujet. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci pour votre intervention. »

### **Mme THIROUX**

« Je me permets de revenir sur les deux questions soulevées. La première portait sur les ressources humaines : existe-t-il des dispositifs favorisant l'avancement des femmes ? La réponse est simple : la collectivité ne peut appliquer des règles différentes aux femmes et aux hommes au moment de décider un avancement. Les décisions d'avancement de grade doivent respecter la cadence statutaire, les principes d'égalité de traitement et les lignes directrices de gestion. Autrement dit, le sexe ne peut pas être utilisé comme critère de choix lors de l'examen des promotions.

En revanche, la collectivité peut agir en amont pour s'assurer que les agentes disposent de toutes les informations nécessaires pour orienter leur carrière et qu'elles ne soient pas indirectement pénalisées. Les données montrent d'ailleurs que les femmes accèdent bien aux avancements lorsqu'elles remplissent les conditions statutaires. Depuis 2022, pour les grades hors classe, nous avons enregistré neuf nominations de femmes pour une seule nomination d'homme. Elles ne sont donc absolument pas écartées des promotions.

La collectivité a également mis en place plusieurs actions d'accompagnement mentionnées dans le rapport : des matinales RH et des matinales promotion présentant les différents leviers de carrière, ainsi qu'une fiche pratique sur la parentalité qui explique concrètement les règles applicables en matière de temps partiel, de congé parental, de congé maternité et de congé paternité, ainsi que leurs effets sur la rémunération, la carrière et la retraite. Cet accompagnement est important, car ces sujets concernent souvent davantage les femmes. L'objectif est de permettre à chacun et chacune de prendre ses décisions en connaissance de cause, sans que cela ne remette en cause l'accès à l'avancement dès lors que l'agent demeure promouvable. En résumé, la collectivité ne peut instaurer de dispositif préférentiel femmes-hommes au moment de l'avancement, mais elle peut agir pour garantir une égalité réelle d'accès à l'information et sécuriser les parcours professionnels.

Sur le second point : la question d'un plan de stagiairisation et de titularisation des agents de catégorie C afin de les sortir de la précarité, comme l'évoquait M. LEGER, il faut savoir que la collectivité n'a pas fait le choix de favoriser les stagiairisations sans concours, et ce, pour une raison de fond : cette voie est souvent très défavorable aux agents eux-mêmes. En pratique, lorsqu'un agent est recruté sous contrat, l'employeur peut prendre en compte l'ensemble de son expérience, publique et privée, pour fixer sa rémunération. À l'inverse, lorsqu'un agent entre dans le statut par nomination en stage sans concours, les règles de reprise d'ancienneté sont beaucoup plus strictes. Le salaire peut être maintenu, mais cela signifie que la rémunération reste généralement bloquée pendant plusieurs années au cours du déroulement de carrière.

Permettez-moi de prendre un exemple concret, quelque peu technique, mais nécessaire pour bien illustrer les conséquences d'une stagiairisation sans concours. Prenons un jardinier ayant vingt-cinq ans d'expérience dans le secteur privé, un profil que nous rencontrons fréquemment, des personnes souhaitant se rapprocher de leur domicile ou s'investir pour leur commune. À son recrutement sous contrat, nous le positionnons sur le grade d'adjoint technique principal deuxième classe, neuvième échelon, indice majoré 455. Au bout d'un an, cet agent souhaite devenir fonctionnaire et demande une stagiairisation-titularisation. Or, nous ne pouvons le stagiairiser que sur le grade d'agent technique, premier échelon, indice 366. Certes, le salaire antérieur est maintenu, mais tout le déroulement de carrière se trouve bloqué : le premier grade requiert 8 ans d'ancienneté avant d'accéder au grade supérieur. En faisant le calcul, il faudra à cet agent 22 ans pour retrouver le niveau de rémunération qu'il avait en tant que contractuel. Pour quelqu'un qui compte déjà 25 ans d'expérience professionnelle, cela signifie concrètement aucune augmentation pendant tout le reste de sa carrière au sein de la collectivité.

On entend sortir ces agents de la précarité, mais on les fait entrer dans une autre forme de précarité : celle de travailler pour le même salaire pendant des années, sans aucune perspective d'évolution. Et si l'on me dit que cet exemple concerne quelqu'un en fin de carrière, parlons des jeunes. Prenons un agent avec 3 ans d'expérience : on pourrait penser qu'il rattrapera rapidement son retard. Mais le concours administratif permet d'entrer sur un grade bien plus élevé, tandis que la stagiairisation positionne l'agent sur le grade le plus bas, avec huit ans déjà nécessaires pour rattraper le niveau d'entrée par concours. Et ce qui est encore

plus déterminant, c'est là l'héritage de la gestion passée, c'est la question des promotions internes. Les promotions internes sont un élément vital dans la carrière d'un agent. Or, les agents stagiaires sans concours n'y ont jamais accès. Les points attribués lors des examens professionnels ou des concours leur font défaut, ce qui les condamne à ne jamais bénéficier d'une promotion interne. Non seulement leur progression financière est bloquée, mais leur déroulement de carrière l'est également : ils ne peuvent jamais accéder à des postes de technicien, par exemple.

Je vais vous donner un dernier exemple. Nous avons ici, à Champigny, un agent dont l'ancienneté est de 47 ans. Il est entré à l'âge de 17 ans, en 1977. Il a été stagiaire et titularisé. Eh bien, pendant 47 ans, cet agent n'a bénéficié d'aucune promotion interne, aucune. Il a accompli son déroulement de carrière, atteint un plafond qu'il ne peut franchir, et perçoit la même rémunération depuis 14 ans.

Je le dis clairement : le concours reste la voie la plus importante pour assurer un déroulement de carrière correct dans la fonction publique. La stagiairisation sans concours est une fausse bonne idée. En outre, pour redynamiser la politique de promotion interne, nous avons besoin des concours afin d'ouvrir des postes et de permettre à d'autres agents de progresser vers de nouveaux grades. Notre politique consiste donc à accompagner les agents vers le concours. Cela ne signifie pas que nous ne stagiairisons jamais : nous le faisons chaque année, mais en expliquant aux agents les conséquences de ce choix. Auparavant, on leur proposait la stagiairisation sans leur dire ce qui les attendait ensuite : aucune augmentation pendant 12 à 15 ans pour certains, et aucune possibilité de promotion interne par la suite. C'est terminé. Nous leur expliquons désormais la réalité. Nous avons mis en place des matinées RH dans les services, des entretiens de carrière, des matinées de promotion interne, des parcours de formation préparatoires aux concours, et un salon interne du concours auquel plus de quatre-vingts agents ont participé cette année, dont de nombreux agents de catégorie C. Je crois que tout le monde commence à comprendre l'intérêt de passer un concours dans la fonction publique. Cela fait des décennies qu'on proposait la voie de la facilité sans en dire les réalités. Désormais, on leur dit, et quand on leur explique, ils comprennent l'intérêt du concours. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme MALEK. »

### **Mme MALEK**

« Merci, Mme THIROUX, pour ces explications. Je voudrais simplement préciser un point que je n'ai pas bien saisi : vous m'indiquez que l'ancienneté n'est pas reprise lors de la stagiairisation, mais elle est pourtant permise, on peut en récupérer jusqu'à la moitié, ce qui représente tout de même sept ans d'avancement, ce qui n'est pas négligeable. Je vous rejoins sur la question des carrières longues et des agents en fin de carrière ; pour eux, la CDIisation ou une titularisation anticipée peut effectivement être favorable, tant pour leurs points de retraite que pour leur carrière. Mais pour beaucoup d'agents qui entrent tôt dans la fonction publique, je pense par exemple au secteur de la petite enfance, que je connais bien, où il existe de nombreux postes permanents, la titularisation est très favorable. Les catégories C

ne correspondent pas toutes aux exemples que vous avez cités. Ce soir, nous portons la voix de ces agents qui remplissent toutes les conditions d'éligibilité et qui n'accèdent pas au statut de stagiaire et de titulaire. C'est bien de ceux-là dont nous parlons. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il d'autres interventions ? M. GUINTRAND. »

**M. GUINTRAND**

« Je ne reviendrai pas sur l'exposé relatif à la reprise d'ancienneté et au fonctionnement de la fonction publique territoriale. J'avoue que, venant de la fonction publique d'État, je conserve encore quelques lacunes sur certains aspects, même si je suis un peu étonné des écarts de rémunération et des progressions de carrière que vous décrivez. Cela dit, je souhaitais revenir sur un point. Vous évoquiez l'impossibilité de différencier le développement de carrière et les promotions entre hommes et femmes. Ai-je bien compris ? Car c'est précisément ce que prévoit la loi, la loi du 6 août 2019, qui dispose que la promotion et la valorisation des parcours doivent assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, en tenant compte de la part respective des femmes et des hommes dans les grades et cadres d'emplois concernés. Dans la fonction publique d'État, le principe est identique : lors des passages d'échelons et de grades, il convient de respecter cet équilibre et, le cas échéant, de permettre à des femmes d'être promues afin de le préserver. »

**Mme THIROUX**

« J'ai bien parlé de promotion interne, non pas d'avancement de grade. Pour revenir sur ce que soulevait Mme MALEK : oui, lors d'une stagiairisation-titularisation 50% de l'ancienneté est repris, sous réserve que la personne fournisse l'ensemble de ses bulletins de salaire et de ses contrats. Et je peux vous assurer que c'est là une vraie difficulté : beaucoup de personnes ne sont pas en mesure de fournir ces documents et se trouvent pénalisées à ce moment-là. Madame Malek, vous me dites porter la voix des agents concernés, mais je vous demande de me donner un exemple d'agent pour lequel la stagiairisation-titularisation sans concours ne porterait pas préjudice. Je vous écoute, car personnellement, je n'en connais pas. »

**Monsieur le Maire**

« Vous avez eu un certain nombre d'explications sur ce sujet. Je sais qu'il y a d'autres interventions, et je rappelle que le rapport est global : la question des ressources humaines, aussi importante et essentielle soit-elle dans une collectivité comme la nôtre, n'en est qu'une composante. Il faut intégrer l'ensemble des indicateurs, y compris le soutien aux familles monoparentales que vous avez évoqué, qui est pleinement pris en compte dans notre quotient familial. Un dernier mot sur les parcours professionnels : nous ne sommes plus dans une époque où l'on entre tôt dans la fonction publique pour y faire toute sa carrière. Les choses ont beaucoup évolué, même si certains métiers connaissent encore cette trajectoire. Il y a sans doute des passerelles à développer entre secteur public et secteur privé, des dispositifs existent déjà, mais ils restent parfois rigides.

Nous avons besoin de compétences et, dans certains métiers, notamment les filières techniques, nous sommes en concurrence. Il n'en reste pas moins que la mairie de Champigny a gagné, au cours des dernières années, en attractivité sur l'ensemble de ses postes, et que les femmes occupent désormais de nombreux postes de direction et de responsabilité, c'est une excellente chose pour l'évolution de notre collectivité.

Nous arrivons au terme de ce point. Je rappelle qu'il n'y a pas de vote : il s'agit d'une prise d'acte. Nous prenons donc acte de la présentation de ce rapport sur l'égalité femmes-hommes. Il reste du travail, mais, pour quelqu'un qui a vécu des années en tant que conseiller municipal minoritaire, je peux vous dire que nous n'avons alors pas grand-chose en termes de retours. Les choses ont beaucoup avancé, et il faut s'en satisfaire. »

Prise d'acte de la présentation du rapport.

## **26) Rapport de développement durable au titre des exercices 2024 et 2025**

### **Monsieur le Maire**

« Nous passons à présent au rapport suivant, lui aussi une nouveauté, dans le cadre du rapport préalable à l'analyse des orientations budgétaires : le rapport sur le développement durable pour les exercices 2024 et 2025, condensés sur ces deux années. Je laisse la parole à Mme Céline THEOPHILE ».

### **Mme THÉOPHILE**

« Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, chers collègues. Ce rapport illustre la manière dont notre collectivité intègre les enjeux environnementaux, sociaux et économiques dans l'ensemble de ses politiques publiques. Il s'articule autour de cinq axes majeurs, en cohérence avec les objectifs de développement durable de la commune. J'en ferai une synthèse.

Sur l'axe 1, la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, nous avons franchi un cap dans la décarbonation de nos activités grâce à la montée en puissance de la géothermie. Le second réseau, sur le site Rousseau, mis en service en 2024, a permis de raccorder vingt bâtiments communaux, dont la piscine et l'hôtel de ville. Nous avons également poursuivi le déploiement du premier réseau : ses travaux d'extension ont permis de raccorder notamment le groupe scolaire Henri Bassis. Au-delà du raccordement au réseau de chauffage urbain, ce futur grand groupe scolaire incarne une ambition environnementale forte, avec des aménagements extérieurs entièrement végétalisés qui contribueront à désimperméabiliser les sols, à réduire les îlots de chaleur et à renforcer la biodiversité en milieu scolaire. La végétalisation des espaces se poursuit également au Bois-l'Abbé : les études d'avant-projet du NPNRU prévoient une augmentation significative des surfaces végétalisées, de nature à améliorer le confort climatique. La volonté de la municipalité est d'aller vers des projets de voirie plus verts et plus résilients. Nous avons également renforcé notre action en faveur des mobilités décarbonées, par la requalification de l'espace public aux

abords des futures gares afin d'améliorer les conditions de rabattement et d'anticiper les flux de voyageurs à venir. C'est ainsi que la route du Cimetière a été entièrement réaménagée avec une nouvelle piste cyclable, une voie de bus dédiée, des trottoirs élargis et de la végétation. Ce même modèle sera appliqué aux autres voiries relevant de la maîtrise d'ouvrage de la ville autour des gares, comme la route de la Plage. Le schéma directeur des liaisons douces avance : en 2024 et 2025, de nouvelles pistes cyclables et des aménagements de qualité ont vu le jour, et plusieurs études préliminaires ont été lancées sur des axes structurants afin de rendre les déplacements à vélo plus sûrs et plus accessibles. Au total, cela représente environ 1,3 km supplémentaire identifié comme potentiellement cyclable.

Sur l'axe 2, la préservation de la biodiversité et des ressources, Champigny poursuit sa transformation écologique en renforçant la place de la nature en ville. Je citerai deux exemples parmi d'autres : la création d'une microflore sur le site de géothermie de la Plaine d'Abords, soit mille huit cents mètres carrés désartificialisés, et la création de jardins botaniques pédagogiques.

Sur l'axe 3, l'épanouissement de tous les êtres humains, nous avons agi sur des points essentiels : la santé, avec plusieurs opérations de prévention ainsi que la pépinière de santé ; la sécurité et la tranquillité publique, avec des sessions de prévention auprès des jeunes et des seniors, ainsi que le développement et la modernisation de la vidéoprotection ; enfin, l'accès à la culture, avec les deux grands projets de médiathèque répondant à un haut niveau d'exigence environnementale. Tous les détails figurent dans le rapport.

Sur l'axe 4, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations, nous avons œuvré au renforcement des liens sociaux, avec des actions intergénérationnelles, notamment entre les jeunes du Prij et la Résidence Talamoni, des concertations avec les seniors, et bien d'autres initiatives détaillées dans le rapport.

Sur l'axe 5, la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables, nos actions portent sur : le renforcement du tri dans tous les bâtiments municipaux, le tri des biodéchets dans les cantines, la réutilisation des ressources, les achats responsables avec du matériel reconditionné, la réduction du plastique dans la restauration scolaire avec notre partenaire Elior, et l'alimentation durable. Nos cantines atteignent 62% de produits durables, dont 30% de bio, ce qui dépasse les exigences de la loi Égalim.

Pour conclure, ce rapport témoigne d'une dynamique claire : Champigny avance et accélère sa transition écologique et sociale sur tous les fronts : énergies propres, mobilité douce, biodiversité, sensibilisation de la population et des agents, santé publique, prévention, sécurité et accès à la culture.

#### L'avis des commissions

Prise d'acte à l'unanimité des membres présents de la 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> commission.

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3<sup>e</sup> commission avec deux votes réservés de M. LAMOTTE et Mme GARCIA. »

**Monsieur le Maire**

« Merci pour cette présentation détaillée et merci à tous ceux qui se sont mobilisés sur ce sujet transversal, auquel de nombreux élus ont contribué. Y a-t-il des interventions ? Mme GARCIA. »

**Mme GARCIA**

« Monsieur le Maire, chers collègues. Nous avons lu avec attention le rapport développement durable pour les années 2024 et 2025. Celui-ci comporte certes des aspects positifs, dont je n'en citerai que quelques-uns : la création d'un service dédié à la transition écologique, sans toutefois davantage de précisions ; la création d'une microflore sur le site de la géothermie, bien loin du centre-ville et situé à Chennevières-sur-Marne ; la volonté d'aller vers plus de bio dans les cantines, sans augmenter pour autant la part des options végétariennes, ce qui me semble également important ; la baignade dans la Marne ; ou encore la formation des agents. Mais pour le reste, ce ne sont que des généralités, inadaptées dans leur ampleur à la réalité du dérèglement climatique et à l'effondrement de la biodiversité.

Ce rapport aurait pu être publié il y a dix ans. Il liste un grand nombre d'obligations légales, manque de précision chiffrée et d'ambition, et ne témoigne d'aucune volonté politique forte en matière de développement durable. Et pourtant, nous pourrions, en particulier à travers le développement volontariste de la géothermie, faire de notre ville une vitrine d'une écologie sociale efficace dans la lutte contre le dérèglement climatique, tout en protégeant les locataires d'une hausse des charges plus que probable dans les mois et les années à venir. Où sont les chiffres ? Combien de logements connectés ? À quel rythme ? Quel est votre bilan de mandature pour la géothermie ? Quels projets, quels objectifs, quel budget ? Il serait urgent d'en faire une priorité budgétaire, certes moins visible qu'une médiathèque géante ou qu'une halle gourmande qui viendra compléter l'imperméabilisation des bords de Marne en centre-ville. Nous pourrions également accélérer les rénovations thermiques, qui rendraient ces mesures encore plus efficaces et qui constituent au demeurant une obligation légale. Là encore, aucun bilan chiffré ni aucune perspective dans ce rapport.

Nous avons relevé par ailleurs de nombreuses autres insuffisances, principalement liées à l'absence de données chiffrées, sur l'éclairage public, par exemple, ou déconnectées de la réalité des besoins, sur les espaces verts, les plantations d'arbres notoirement insuffisantes, ou le fleurissement du pont de Champigny présenté comme une contribution à la biodiversité. Enfin, l'incongruité la plus flagrante reste le traitement des caméras de surveillance sous l'angle du développement durable, alors que leur inefficacité est documentée et qu'elles ne servent qu'à entretenir un sentiment de peur et à gaspiller l'argent public. La bonne gestion est celle qui répond aux besoins des habitants. Le dérèglement climatique attendra. Ce sont les plus modestes qui en paieront la note. Je vous remercie. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Mme KASSOU, puis M. LAMOTTE. »

**Mme KASSOU**

« Merci, Monsieur le Maire. J'avais transmis une série de questions avant la quatrième commission et je souhaiterais savoir si elles ont été prises en considération et si des réponses peuvent m'être apportées. Je vous remercie. »

**Monsieur le Maire**

« Oui, nous vous apporterons les réponses. M. LAMOTTE. »

**M. LAMOTTE**

« Bonsoir. À la lecture de ce rapport, plusieurs limites importantes apparaissent, qui interrogent sa portée réelle en tant qu'outil stratégique.

Premièrement, sur la méthode : le rapport est très descriptif et manque d'indicateurs précis permettant d'évaluer les politiques menées. On y trouve peu de données chiffrées, peu de comparaisons dans le temps, et surtout aucune trajectoire claire à moyen ou long terme. Nous ne savons pas où se situe la ville aujourd'hui, ni où elle souhaite aller, ni à quel rythme. Comment, dans ces conditions, mesurer concrètement le progrès en matière de transition écologique et de trajectoire carbone ?

Ma première question est donc la suivante : la municipalité prévoit-elle de définir des objectifs chiffrés assortis d'indicateurs de suivi annuel, notamment sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les mobilités ou la biodiversité ?

Deuxièmement, sur les mobilités dites actives : l'écart entre les ambitions affichées et les réalisations concrètes est considérable. Le rapport évoque plusieurs aménagements cyclables, mais ceux-ci restent très ponctuels et limités. Il y est fait mention 1,3 km de nouvelles pistes à l'étude, ce qui est extrêmement faible pour une ville de la taille de Champigny. Par ailleurs, ces aménagements apparaissent fragmentés, souvent liés à des projets spécifiques, sans qu'un réseau continu et structurant ne soit clairement défini. Le vélo est traité comme un complément et non comme une véritable alternative. Dans un contexte d'urgence climatique, cela pose question. Existe-t-il un plan global de développement du réseau cyclable, avec une vision d'ensemble et un calendrier précis, afin de créer un maillage sécurisé et continu sur l'ensemble de la commune ? D'autant que l'efficacité du vélo repose avant tout sur la continuité du réseau.

Troisièmement, sur la place de la voiture : le rapport n'aborde quasiment pas la question de la réduction de la place de la voiture en ville. Or, sans action sur ce levier, les politiques de mobilité durable restent limitées. La municipalité envisage-t-elle des mesures ambitieuses en ce sens, telles que des zones à trafic limité, une politique de stationnement repensée ou une requalification plus large de l'espace public ?

Quatrièmement, sur la participation citoyenne : le rapport mentionne peu l'implication des habitants dans la construction des politiques publiques, alors même que la transition écologique nécessite une mobilisation collective. Quels dispositifs la ville entend-elle développer pour associer davantage les habitants aux choix structurants en matière d'écologie, de mobilité et d'aménagement urbain ?

De manière plus générale, ce rapport valorise quelques actions existantes, mais ne comporte ni vision globale, ni objectifs chiffrés, ni véritables outils de pilotage stratégique. Il manque d'ambition et ne répond pas aux enjeux de transition écologique et de santé publique auxquels nous faisons face aujourd'hui. Je vous remercie. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme ADOMO. »

**Mme ADOMO**

« Merci, Monsieur le Maire. Je ne reprendrai pas ce qu'ont dit mes collègues. Ce qui m'a surpris dans ce rapport, c'est l'absence totale des enjeux liés à la pollution et aux nuisances sonores. Notre commune est pourtant traversée par des voies ferrées et longée par la Marne, et ce sujet n'apparaît nulle part. Le rapport annonce certes des mesures concernant la pollution atmosphérique, mais ce que vous citez, notamment le chauffage urbain par géothermie, préexistait à ce mandat. Il s'agit donc d'une continuation. Les projets d'infrastructures liés au Grand Paris Express le sont également. Il y a bien des mesures nouvelles, mais sur les nuisances sonores, rien. C'est d'autant plus étonnant que nous avons voté un plan climat-air-énergie territorial qui définissait plusieurs objectifs et axes de travail devant être mis en œuvre par les communes, et cela n'apparaît nulle part dans ce rapport. Je vous remercie. »

**Monsieur le Maire**

« Y a-t-il d'autres interventions ? Je souhaite apporter quelques précisions. Il convient de parler de continuité des politiques publiques plutôt que de continuation, notamment sur le Grand Paris Express. Ce projet, décidé par le président de la République, Nicolas Sarkozy, s'est déployé au fil du temps. Nous avons bénéficié d'un montage particulier avec la Société du Grand Paris, qui nous a préservés des aléas des changements de gouvernement en garantissant un budget sanctuarisé. Pour conduire sereinement un projet de politique publique de cette ampleur, 35 milliards €, contre 19 au départ, un schéma financier clair était indispensable.

Sur la géothermie, certains évoquent une simple continuité. Oui, mais bien davantage. Le vrai débat n'est pas de savoir qui l'a initiée, d'autant que tout le monde avait voté pour, comme ce fut le cas pour le Grand Paris Express. Il est heureux que, sur des projets d'intérêt général, on puisse se retrouver au-delà des divergences politiques. Sur le deuxième réseau de géothermie, des études avaient bien été engagées, mais rien n'avait été fait sur le plan financier. Il a fallu aller chercher les financements auprès de la région et de l'ADEME, convaincre le vice-président de la région de la situation particulière de Champigny. C'est ainsi que ce projet a pu être consolidé. Et sur la concertation : quand certains veulent donner des leçons en la matière, il faut rappeler qu'il n'y avait eu strictement aucune concertation sur la géothermie. Les habitants ont reçu un référé préventif juste après le COVID leur indiquant qu'un projet démarrait. La mairie d'alors avait décidé de ne rien dire en raison des élections. Pour ma part, j'ai suspendu ce projet pendant un an afin de mener une concertation, ce qui

n'était pas simple, puisque les rassemblements étaient interdits. Nous avons tenu des réunions en extérieur, dans le stade René Rousseau, en respectant les distances sanitaires, au sortir du deuxième confinement. Il ne suffit pas d'avoir une idée ou un projet : il faut le conduire sur le long terme, surtout pour des investissements de cette nature, 40M€.

Quant à l'extension du premier réseau, c'est une nouveauté que nous avons initiée dans le cadre de la reconstruction de l'école Henri Bassis. En reliant les Bordes à Henri Bassis sur un kilomètre huit, nous avons ouvert la possibilité d'étendre ce premier réseau, après étude des capacités techniques et de la viabilité économique. Nous avons également intégré les copropriétés, ce qui a amélioré le modèle économique : ce qui prenait 35 ans à être amorti n'en prend plus que 23.

Pour l'extension du premier réseau, l'amortissement sera atteint en quatre à cinq ans, contre quinze initialement. Cette approche est pérenne, elle contribue à l'amélioration environnementale et à la maîtrise de la dépense énergétique pour nos citoyens, qu'ils soient en logement privé ou public. IDF Habitat sera également raccordé, tout comme la brigade des sapeurs-pompiers et l'école Henri Bassis.

On me dit que ce rapport aurait pu être publié il y a dix ans. Non, il n'aurait pas pu l'être, parce qu'il y a dix ans, en matière de transition écologique et de développement durable, il n'y avait quasiment rien, hormis, je le dis en toute honnêteté, le sujet de la géothermie. Ce rapport couvre de nombreux axes qui ne se limitent pas aux aspects environnementaux : achats durables, gestion administrative responsable, approche à l'égard des agents. Ces appréciations sont les vôtres et je les respecte.

Sur les caméras de surveillance, je suis toujours un peu amusé d'entendre des élus affirmer leur inutilité, alors que, dès qu'il se produit un incident, ils viennent nous demander les images. On pourrait donner des noms, mais ce n'est pas l'objet de ce soir.

Sur le réseau cyclable : je comprends vos observations, mais je vous rappelle que Champigny est la ville la plus impactée par les travaux du Grand Paris Express en Île-de-France, avec treize chantiers en cours simultanément. Nous travaillons précisément à la mise en œuvre du schéma directeur des liaisons douces en coordination avec la libération progressive des espaces du Grand Paris. Le rond-point Linda de Suza a été aménagé dans ce sens. Nous travaillons actuellement sur le boulevard François Mitterrand avec le département, et sur le rond-point Grancey, dont une partie est déjà traitée. Partout où nous pouvons agir, nous agissons. Nous avons multiplié par trois l'investissement en la matière par rapport à la période précédente, avec des financements obtenus auprès de la région et du département, que je remercie pour leur concours déterminant. Ce n'est pas un sujet complémentaire, c'est un sujet majeur.

Sur l'axe principal de la ville, la RD4 : je vous pose la question sincèrement : comment réaliser une piste cyclable sur cet axe avant 2032, avec des travaux en cours de La Fourchette jusqu'au centre-ville, représentant plusieurs dizaines de millions d'€ pour le département, et soixante à quatre-vingts camions par jour attendus jusqu'à la livraison de la gare de la Ligne 15 en 2031 ? Réaliser une piste cyclable dans ces conditions n'aurait aucun sens en termes de dépense publique.

Nous avançons. On peut toujours dire que ce n'est pas assez vite, c'est le rôle des élus minoritaires, mais nous avançons réellement et bien plus vite qu'auparavant.

Sur la concertation avec les cyclistes : nous organisons chaque année une réunion avec les associations cyclistes de Champigny, complétée par des visites sur site et des échanges réguliers sur les tracés et les usages. La pratique de terrain est essentielle, et nous la prenons pleinement en compte.

Sur le stationnement : oui, une réglementation sera nécessaire. L'arrivée du métro, avec cent mille voyageurs par jour entre les deux gares, aura un impact évident. Le choix a été fait, dans le cadre du Grand Paris, de ne pas prévoir de parking aux abords des gares et de travailler sur les modes doux et les transports en commun, avec une refonte complète du réseau de bus. C'est pour cela que nous avons engagé la requalification de la route du Cimetière, et que celle de la route de la Plage démarrera bientôt. L'éco-station de Villiers-Champigny, dont nous avons vécu la fin de chantier samedi dernier, accueillera les cinq premières lignes de bus sur un site qui était auparavant une friche. Ce site relève d'une approche territoriale partagée entre Villiers, Champigny et Bry, avec une délégation de maîtrise d'ouvrage au territoire.

Nous prenons notre part face à l'urgence climatique, même si nous ne pouvons pas tout changer seuls. Des politiques publiques nationales favorables sont également nécessaires. Je me réjouis que Champigny progresse sur ces sujets qui avaient été quelque peu délaissés.

Madame KASSOU, sur la sensibilisation : nous avons mené des formations à la fresque du climat, aussi bien pour les élus que pour les agents. Une équipe d'écoagents travaille activement sur ces questions. L'objectif de former 10% des agents est atteint, ce qui correspond à environ 180 agents formés. Ce sont des actions concrètes, pas seulement des mots, et je remercie les équipes de l'administration impliquées, en particulier sous l'impulsion de la direction générale. Sur les patrouilles écologiques dans les espaces naturels, elles sont assurées par des bénévoles issus des associations de protection de l'environnement, avec lesquelles nous échangeons régulièrement. Sur la gestion urbaine de proximité dans le cadre du NPNRU du Bois l'Abbé, des éléments figurent dans la charte signée l'an dernier, même si tout n'est pas encore finalisé. Sur le conseil citoyen, il ne s'agit pas d'une instance obligatoire, comme nous en avons déjà débattu. S'il y a des interventions brèves, je suis prêt à les entendre, mais je rappelle que nous avons encore un point important à traiter : le débat sur les orientations budgétaires. Mme ADOMO. »

### **Mme ADOMO**

« Très brièvement : vous n'avez pas répondu à ma question concernant les nuisances sonores. »

### **Monsieur le Maire**

« Je vous ai indiqué que cette question est intégrée dans le cadre du PCAET. Tout n'y apparaît pas encore dans ce rapport, mais elle est bien prise en compte. M. LEGER, vous avez une question ? »

## **M. LEGER**

« Une question, et surtout des réactions. Monsieur le Maire, vous nous invitez à ne pas faire de polémique, mais nous venons de vous entendre pendant un long développement expliquer qu'il n'y avait quasiment rien de fait avant vous et que vous avez réalisé trois fois plus sur tous les sujets. En commission, nous avons eu le plaisir de constater une certaine unanimité pour nous réjouir collectivement de l'arrivée du métro. Et lorsque vous dites que nous faisons de la polémique, je me souviens vous avoir entendu, il y a deux ans, lors d'une galette des Rois, dire aux habitants que si le métro arrive bientôt, c'est grâce à l'État et à la région, parce que pendant ce temps, certains animaient des polémiques. Je tiens à rappeler que le projet initial de Nicolas Sarkozy et Christian Blanc, le « Grand Huit », a été retravaillé grâce à la mobilisation de la région, certes, mais aussi d'acteurs comme Christian Favier, qui a su associer de manière très intelligente le maire de Nogent, Jacques JP MARTIN, au projet Orbival. Nous avons collectivement réuni des dizaines de milliers de signatures de pétitions à Champigny. Je ne vous ai jamais vu y participer. Si vous ne souhaitez pas que l'on fasse de polémique, il ne faut pas réécrire l'histoire. Champigny va disposer de deux gares grâce à la mobilisation de Dominique ADENOT, qui s'est battu avec détermination pour les obtenir, comme ce conseil en a témoigné à plusieurs reprises. Je proposerai d'ailleurs, au cours de ce mandat, que l'un des équipements liés à ces gares porte son nom, il le mérite pleinement. Les stations de dépollution des eaux dont nous avons parlé dans ce rapport sont le fruit d'une décision de l'ancienne majorité départementale. La baignade dans la Marne, dont vous étiez fiers sur les photos cet été, était rendue possible par un vote de la majorité précédente. Et la géothermie, vous l'avez reconnu vous-même, s'appuie sur des décisions novatrices prises par les anciennes majorités. C'est sur ces décisions que vous expliquez aujourd'hui que rien n'avait été fait avant vous. Je ne sais pas qui fait de la polémique, mais nous ne vous laisserons pas réécrire l'histoire de Champigny à votre guise. Je vous remercie. »

## **Monsieur le Maire**

« Monsieur Léger, la réécriture de l'histoire est un élément classique moteur de tout ce qu'a été l'histoire du communisme dans ce pays. Mais permettez-moi de rétablir les faits, puisque vous déformez mes propos. Je n'ai pas dit qu'il n'y avait rien eu de fait avant nous. J'ai dit que nous avons tous voté pour la géothermie, que le premier puits avait été engagé, que des études avaient été lancées pour le deuxième réseau, mais que rien n'avait été fait sur le plan financier. Avoir un projet sans financement, c'est ne pas avoir de projet. Quant à l'extension du premier réseau, elle n'était pas prévue : c'est une initiative que nous avons portée dans le cadre de la reconstruction de l'école Henri Bassis.

Sur le Grand Paris Express, si vous pensez que quelques pétitions ont convaincu le président SARKOZY de modifier son projet, vous en avez le droit. Mais ce qui a véritablement fait évoluer les choses, c'est le travail de concertation entre le projet de l'État, porté par Christian Blanc et Nicolas SARKOZY, et celui de la région, dirigée par Jean-Paul HUCHON. Il y a eu de l'intelligence collective : la région, qui défendait le projet Arc Express, a accepté un compromis. C'est ce compromis qui a abouti au Grand Paris Express tel que nous le connaissons. Christian BLANC a joué un rôle déterminant pour faire comprendre les enjeux au président HUCHON,

qui a eu l'intelligence politique de faire bouger les lignes. Ce n'est d'ailleurs peut-être pas un hasard si Jean-Paul HUCHON a exprimé des mots de soutien à l'égard de la présidente de région sur certains de ses engagements récents. En politique, quand l'intérêt général est en jeu, les compromis sont nécessaires et souhaitables.

Le Grand Paris Express est un sujet majeur pour Champigny. La géothermie l'est également. Si nous ne l'avons pas poursuivie, vous nous l'auriez reproché. Nous l'avons poursuivie, amplifiée, financée, et vous trouvez encore matière à critiquer. C'est un peu malvenu, mais nous avons l'habitude. Bien. Nous allons prendre acte de ce rapport et passer au point suivant : le rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2026. Je laisse la parole à Mme AMAR. »

Prise d'acte de la présentation du rapport.

## **27) Rapport sur les orientations budgétaires, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, la structuration des effectifs, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette pour l'année 2026**

### **Mme AMAR**

« Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, Mesdames et Messieurs les élus, bonsoir au public. La présentation du rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape de la préparation budgétaire et permet aux élus de débattre des orientations. Pour mémoire, les parties une et deux du rapport rappellent le contexte économique et social ainsi que les mesures de la loi de finances 2026. Je n'y reviendrai pas dans mon intervention sur la sujet. Je vais donc vous résumer les évolutions des dépenses et des recettes qui serviront à élaborer le budget primitif 2026 de notre commune. L'inflation passée, la hausse tendancielle des charges de personnel, d'énergie, des contrats de prestation et des besoins d'investissement continuent de progresser plus vite que nos recettes. Notre commune doit donc assumer une politique permettant de concilier le maintien ou l'amélioration des services publics locaux, la maîtrise de l'endettement et la programmation pluriannuelle des investissements, dans un environnement national où les règles évolueront certainement à nouveau dès la prochaine loi de finances. Dans ce cadre, le présent débat d'orientation budgétaire a pour objectif d'éclairer les élus de notre assemblée, récemment renouvelée, sur trois points : la trajectoire probable de nos recettes au regard des dispositions de la loi de finances 2026 ; le niveau d'effort nécessaire sur les dépenses de fonctionnement pour préserver une épargne suffisante à la maîtrise de notre endettement ; et la capacité d'investissement soutenable de la commune à moyen terme, compte tenu de ce cadre national, financier et institutionnel incertain.

Dans ce contexte, la nécessité de poursuivre le travail quotidien visant à obtenir des financements extérieurs et à rationaliser nos dépenses dans tous les domaines reste entière. L'objectif demeure de préserver le niveau du service public et de réaliser les projets d'investissement attendus par les Champinois, sans augmenter les impôts, alors même que le contexte politique et géopolitique actuel pourrait contribuer à entretenir en 2026 la dynamique

des taux d'intérêt d'emprunt constatée depuis 2023. Cet objectif passe par une poursuite de la maîtrise de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. Au total, un montant de 4 866 543 € financerait la section d'investissement du budget primitif 2026, dans le cadre de la reprise anticipée des résultats de 2025. À noter que la ville n'a mobilisé que 5 millions d'€ d'emprunts, sa trésorerie disponible lui ayant permis d'assumer les décaissements liés aux opérations en cours sans solliciter l'appui des prêteurs.

En recettes de fonctionnement, la clôture 2025 s'établit à 147,8 M€, tandis que le budget 2026 s'élèverait à 144,2 M€, soit une baisse de 3,6 M€, en raison de prévisions prudentes et de réalisations de cessions inscrites en investissement au budget, mais réalisées en fonctionnement. En dépenses de fonctionnement, la clôture 2025 s'est établie à 130,3 M€, tandis que le budget 2026 s'élèverait à 137,9 M€, soit une augmentation de 7,6 M€, qui s'explique comme suit. Les charges à caractère général progressent de 6,7 M€, en raison de la hausse des prix et de nouvelles prestations, notamment en matière d'entretien des voiries. Les charges de personnel augmentent de 3,9 M€ : cela s'explique par la hausse de la cotisation CNRACL pour 709 000 €, l'augmentation du SMIC pour 222 000 €, et les tickets restaurant instaurés fin 2025 pour un montant de 1,8 M€ en 2026. S'y ajoutent l'impact des mesures locales, telles que le CIA majoré pour 400 000 €. Les autres charges de gestion courante augmentent quant à elles de 1,3 M€, dont notamment la dotation au CCAS en hausse de 442 000 €. Concernant la section d'investissement, les dépenses s'élèveraient à 103 M€ au budget primitif 2026, contre 54,8 M€ réalisés en 2025. Les recettes d'investissement s'élèveraient à 64,6 M€, contre 14,5 M€ réalisés en 2025. L'emprunt envisagé pour 2026 est estimé à environ 34 M€. Je rappelle que sur la période 2020-2025, la commune de Champigny-sur-Marne a réduit son endettement en € par habitant de manière bien plus dynamique que la moyenne des villes comparables d'Île-de-France. Je vous remercie pour votre attention.

#### L'avis des commissions

Les six commissions ont pris acte à l'unanimité des membres présents, à l'exception des 3e et 6e commissions statuant à l'unanimité des suffrages exprimés, avec des votes réservés de M. LAMOTTE, Mme GARCIA et M. JACQUIN-BEAUDOIN.»

#### **Monsieur le Maire**

« Merci. Je précise que l'objectif est bien évidemment de ne pas augmenter les taux de cette année. Y a-t-il des interventions ? Mme KEITA-GASSAMA. »

#### **Mme KEITA-GASSAMA**

« Merci, Monsieur le Maire. Merci, Mme AMAR. Chers collègues, je serai très claire. Ce rapport n'est pas un document technique, c'est un document politique, et il révèle une chose simple : vous faites le choix d'une inaction sociale. Car, derrière les mots rigueur, maîtrise et gestion saine, il y a une réalité que vous ne dites pas. D'ailleurs, s'agissant de rigueur, nous avons encore évoqué il y a peu la médiathèque, dont le coût initial était de 13M€, puis de 25M€ affichés au Sénat, avant de voir apparaître dans ce rapport un montant de 33M€. Jusqu'où cela ira-t-il ?

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Votre épargne brute dépasse un certain seuil, votre dette continue de baisser, votre capacité de désendettement baisse également. Cela signifie que notre ville dispose de marges de manœuvre. Nous ne sommes donc pas aussi contraints que vous le laissez entendre. Vous avez des marges, mais vous choisissez de ne pas les utiliser pour répondre aux besoins des habitants. C'est un choix politique.

Pendant que vous accumulez de l'épargne, des familles peinent à boucler leurs fins de mois, notamment les familles monoparentales, dont nous avons encore parlé tout à l'heure : 80% d'entre elles sont portées par des femmes, qui cumulent précarité, charge mentale et isolement. Des enfants arrivent à l'école sans avoir mangé correctement. Des jeunes manquent de perspectives, d'accompagnement, de lieux pour se construire. Des personnes en situation de handicap sont confrontées à des obstacles quotidiens. Nos seniors isolés, trop souvent oubliés, voient l'accès aux services, à la mobilité ou simplement au lien social devenir un défi quotidien. Et dans votre rapport : rien ou presque. Rien sur la gratuité de la restauration scolaire, rien sur un soutien renforcé aux familles monoparentales, rien sur une politique ambitieuse pour la jeunesse, rien sur un plan structuré pour le handicap, rien sur la lutte contre l'isolement de nos aînés.

J'ai un bug sur mon discours.

Vous avez des pouvoirs magiques, Monsieur le Maire ? »

### **Monsieur le Maire**

« Non je n'ai pas de pouvoir sur vous, madame. Ce n'est pas ce que je crois. »

### **Mme KEITA-GASSAMA**

« Je parlais de la tablette. Alors rien sur la lutte contre l'isolement de nos aînés. Je ne sais pas, c'est la tablette là... »

### **(Commentaire dans la salle)**

« Elle ne marche plus à cette heure-ci. C'est trop tard. »

### **Mme KEITA-GASSAMA**

« Qu'est-ce qui se passe ? J'ai voulu économiser du papier, on parlait de développement durable... Voilà, c'est reparti.

Sur ces sujets, pourtant, les besoins sont connus. Nous devons alléger le quotidien des familles, accompagner notre jeunesse, garantir l'inclusion réelle des personnes en situation de handicap et recréer du lien pour nos seniors, avec des services publics de proximité accessibles à tous. L'inclusion ne peut pas être un mot : elle doit être un budget.

J'ajoute un autre angle mort majeur de ce rapport : le développement économique et l'équilibre de notre ville. Une ville comme la nôtre ne peut pas être une ville-dortoir, mais elle ne peut pas non plus être une ville déséquilibrée. Où est la stratégie pour développer l'activité économique locale, soutenir les commerces de proximité, créer de l'emploi dans nos quartiers ? Où est la vision pour préserver l'équilibre entre habitat collectif et zones pavillonnaires ? Car l'identité

de notre ville, c'est aussi cet équilibre entre différentes formes d'habitat, entre densité et qualité de vie, entre développement et respect des quartiers. Là encore, il manque une vision.

Nous, nous assumons une autre ligne. Nous ne sommes pas que dans le constat, nous avons aussi des propositions. Nous voulons utiliser les marges financières de la ville, et nous savons à quelles fins. Pour la dignité : la gratuité de la restauration scolaire, qui constitue aussi un soutien concret aux familles monoparentales. Pour l'égalité : un plan massif de rénovation des écoles, pleinement accessibles aux enfants en situation de handicap. Pour l'avenir : des cours oasis végétalisées et inclusives, une politique ambitieuse pour la jeunesse et une stratégie de développement économique local utile aux habitants. Pour la solidarité : des actions concrètes contre l'isolement des seniors et des services publics de proximité renforcés.

J'ai noté des chiffres en baisse concernant le nombre d'agents. À un moment, avec autant de services publics et des besoins grandissants, comment y répondre si les départs ne sont pas remplacés ? Le service reste le même, voire les besoins augmentent, et, forcément, cela finit par se ressentir. Ces choix ont des conséquences très concrètes : moins d'investissements sociaux, plus d'inégalités, une ville qui se fragilise.

Vous invoquez le contexte national, les contraintes, la dette. Mais rappelons que les collectivités locales ne sont pas responsables de la dette de l'État, et cela ne peut pas justifier l'inaction à l'échelle locale. Une commune est le premier niveau de solidarité : c'est là que se joue concrètement l'égalité réelle pour les enfants, les jeunes, les familles, les personnes en situation de handicap et nos aînés. Un budget n'est pas un tableau comptable : c'est un projet de société.

Et aujourd'hui, votre projet est clair : préserver les équilibres financiers plutôt que de répondre aux urgences sociales, écologiques et humaines. Nous faisons un autre choix : celui de la justice sociale, de l'inclusion réelle, de l'investissement dans toutes les générations et dans l'avenir de notre ville. Car au fond, votre gestion est peut-être saine, mais elle laisse une ville malade de ses inégalités. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme MALEK »

### **Mme MALEK**

« Merci, Monsieur le Maire. Le rapport d'orientation budgétaire que vous nous avez présenté pour l'année 2026 s'inscrit, comme nous le savons, dans un contexte national de très fortes contraintes. Le dérapage des comptes publics de l'État et la cure d'austérité imposée par les gouvernements successifs pèsent lourdement sur les collectivités territoriales. Sur ce constat, nous pourrions nous rejoindre : l'État asphyxie nos communes. Cependant, c'est précisément face à cette adversité nationale que les choix politiques locaux prennent tout leur sens. Et c'est sur ces choix que notre groupe Agir ensemble pour Champigny exprime de sérieuses réserves. Ce rapport témoigne d'une gestion que vous qualifiez de saine, mais qui nous apparaît surtout marquée par une logique comptable, parfois au détriment du service public et de ceux qui le font vivre au quotidien.

Le service public n'est pas une variable d'ajustement. Vous vous félicitez de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement à plus 3,28%. Mais derrière ce chiffre, quelle est la réalité pour les Campinoises et les Campinois ? À la page 33 de votre rapport, nous constatons que les tarifs de restauration scolaire, des centres de loisirs et des activités périscolaires ont subi une hausse de 1,7% pour 2025-2026. Dans une période où l'inflation continue de peser sur le pouvoir d'achat des familles, faire supporter cette hausse aux usagers est un choix politique que nous contestons. Le service public local doit être un bouclier social. Or, dans le même temps, vous affichez avec satisfaction un fonds de roulement de 31M€ fin 2024 et un taux d'épargne brute en amélioration à près de 13,6%. Une gestion en bon père de famille ne doit pas se transformer en thésaurisation lorsque les besoins sociaux sur notre territoire s'accroissent.

La subvention au CCAS est certes réévaluée, mais principalement par un jeu d'écriture comptable lié au budget de l'EHPAD, plutôt que par une véritable politique volontariste d'extension de l'action sociale.

Sur la question centrale des ressources humaines, nous saluons objectivement la mise en place des tickets restaurant depuis décembre 2025 : c'était une attente forte et légitime, et il est heureux qu'elle se concrétise enfin, avec une participation de la ville à 55%. Cependant, le vocabulaire employé dans ce document trahit une vision réductrice du personnel communal. Vous parlez d'optimisation de la masse salariale, de répartition plus efficace et de mettre fin à des pratiques coûteuses, 38. Les agents de notre ville ne sont pas des lignes de coût qu'il faudrait sans cesse raboter. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : à la page 36, les dépenses de rémunération des titulaires représentent 33% du total, soit un tiers seulement de la masse salariale. Cette précarisation de l'emploi public local est préoccupante. Le service public a besoin de stabilité et nos agents ont besoin de perspectives. Plutôt que de multiplier les contrats, nous plaidons pour un vaste plan de titularisation. De plus, comment garantir un service public de qualité si la modération de la masse salariale se traduit sur le terrain par des non-remplacements, un épuisement des équipes et une dégradation des conditions de travail ?

Sur la section d'investissement, vous annoncez un budget total d'équipements de plus de 87M€. Nous soutenons évidemment la poursuite des projets vitaux pour notre ville, rénovation des groupes scolaires, NPNRU du Bois-l'Abbé, médiathèques, mais nous notons que les dépenses de nouveaux équipements baissent de près de 30% hors reports. Vous justifiez la baisse du recours à l'emprunt par la volonté d'éviter des frais financiers inutiles. Nous l'entendons, mais la réduction de la dette, ramenée à une capacité de désendettement de sept ans, ne doit pas masquer un éventuel sous-investissement dans l'entretien quotidien du patrimoine municipal et des voies secondaires, que de nombreux habitants constatent. Le désendettement est un moyen ; il ne doit pas devenir l'unique finalité politique.

En conclusion, Monsieur le Maire, nous prenons acte de ce rapport, mais nous vous appelons, pour l'élaboration du budget primitif 2026, à changer de boussole : cesser de demander aux familles de compenser l'inflation par la hausse des tarifs, redonner du souffle à nos agents territoriaux au-delà du seul ticket-repas. C'est en investissant dans l'humain et la solidarité que Champigny restera une ville résiliente. Je vous remercie. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je laisse Sophie AMAR apporter les éléments de réponse qu'elle souhaite, puis j'interviendrai. »

**Mme AMAR**

« Je vous remercie pour vos interventions, particulièrement politiques, à l'inverse de la mienne, qui était particulièrement technique. Oui, Mme KEITA-GASSAMA, le travail de la première mandature de Monsieur le Maire a consisté à désendetter la ville. Quand nous sommes arrivés, la commune était au bord de la mise sous tutelle, tant l'endettement était important. Je sais que M. LEGER n'apprécie pas qu'on évoque le passé, mais il faut parfois rappeler certaines réalités. La ville était très lourdement endettée et mal gérée, avec des dépenses de fonctionnement non maîtrisées. Je ne vais pas refaire l'historique des cinq années écoulées, mais oui, Monsieur le Maire m'a donné pour instruction d'assainir les comptes de la commune, de la désendetter et d'améliorer son autofinancement. Pourquoi ? Pour pouvoir emprunter à nouveau dans les années à venir. Notre programme prévoit en effet des investissements considérables qui n'ont pas été réalisés depuis des décennies. S'y ajoute le NPNRU au Bois-l'Abbé, qui représente un investissement majeur au bénéfice des habitants du quartier et d'une partie des Campinois.

Tout cela doit se réaliser, et, pour cela, nous devons pouvoir emprunter. Je vous remercie de reconnaître que notre gestion est saine, et je vous en explique la raison. Ce que vous proposez, et je peux le comprendre, reflète votre vision de la gestion d'une commune. Vous souhaitez utiliser notre autofinancement actuel pour financer la gratuité des cantines, ce qui correspond par ailleurs au programme national de LFI. Je rappelle que le premier tarif de cantine s'élève à 1,15€ par repas, ce qui me paraît peu élevé pour un repas dont le coût réel est de 12,50€ pour la commune. Il existe donc déjà une solidarité certaine. Mais dans vos exposés, je comprends que vous souhaiteriez un autofinancement très faible et des dépenses de fonctionnement sensiblement plus élevées. Ce n'est pas notre choix, et ce n'est pas pour cela que Monsieur le Maire a été élu. Nous appliquons notre programme et nous nous en donnerons les moyens financièrement. »

**Monsieur le Maire**

« Merci, Mme Amar. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vais conclure. Mme MALEK, j'ai eu peur, j'ai cru que vous alliez me dire que vous aviez mis en place des tickets restaurants. Plus sérieusement, je crois qu'il faut rester raisonnable. On nous dit qu'il ne faudrait pas impacter les familles avec une hausse d'un 1,7% liée à l'inflation. C'est pourtant ce qui a été pratiqué pendant des années ici, y compris au SIRESCO, certaines années avec une déduction, d'autres années sans ajustement. Je rappelle d'ailleurs que lors de son élection en 2020, le président du SIRESCO, syndicat public, avait dressé un bilan particulièrement sévère de la gestion du SIRESCO précédent, relevant que si les villes ne répercutaient pas les coûts et que le syndicat devait seul faire des efforts, les équipements se dégradent et les investissements ne se faisaient plus. Il avait clairement dit que la gestion était catastrophique. C'est pourquoi

nous avons conditionné notre maintien à des engagements précis en matière d'investissements.

Pourquoi appliquons-nous cette gestion ? Nous ne sommes pas notés par Standard & Poor's. Ceux qui nous évaluent, ce sont les habitants. Et ce qu'ils nous ont dit ces dernières années, c'est qu'il y avait une situation dramatique dans bon nombre d'écoles. Cinq groupes scolaires dans un état catastrophique. Les paillerons, qui auraient dû être rénovées au bout de dix ans, l'ont été à plus à 30 ans. Elles ont aujourd'hui plus de 50 ans. Ce sont 150 classes à refaire, pour un budget d'environ 150M€. Il en va de même pour les médiathèques, les équipements sportifs. Je pense à Léo Lagrange, au nouveau gymnase attenant à l'école Henri Bassis, rendu nécessaire par l'absence d'équipement sportif sur le secteur du Plateau.

Sur le coût de la médiathèque, Mme KEITA-GASSAMA, les chiffres que vous citez additionnent des éléments de report et ne correspondent pas à la réalité. Nous vous communiquerons le détail si vous le souhaitez.

Sur les contraintes budgétaires nationales, vous l'avez toutes deux soulignées : oui, nous avons des inquiétudes pour l'avenir. Mais si vous observez le tableau figurant dans le rapport, vous constaterez que sur dix ans, nous n'avons pas perdu en dotation de l'État. La DGF a légèrement progressé, ce qui n'est pas le cas partout. Certaines communes du territoire de Paris Est Marne et Bois, comme Charenton, perçoivent une DGF nulle. Champigny y a échappé, notamment parce que nous nous sommes battus pour maintenir dans le cadre de Quartiers 2030 tous les dispositifs de financement liés à la politique de la ville.

Vous nous dites que, puisque nous avons retrouvé des marges de manœuvre, nous pourrions tout dépenser : gratuité de la restauration scolaire, renforcement du handicap, et ainsi de suite. Sur le handicap, je précise que nous avons pris un retard considérable par rapport à la loi de 2005. Nous avons remis en place une commission d'accessibilité qui fonctionne, elle ne s'était pas réunie depuis des années. Des calendriers sont tenus. La remise aux normes de certains bâtiments prendra encore quelques années, mais la refonte globale en cours, notamment sur le bâtiment et la voirie, y contribue considérablement. Sur l'isolement des seniors, là où le portage de repas se faisait sans contact humain, nous avons mis en place une veille sociale et un service senior qui n'existait pas auparavant.

Sur la restriction des services publics : la police municipale est un service public supplémentaire. On peut en contester l'utilité, c'est un droit, mais ce n'est pas ce que nous disent les Campinois. Le service senior l'est également. Nous menons une politique très proactive contre l'isolement de nos aînés, ce qui n'existait pas avant.

Je veux bien entendre qu'on pourrait tout faire en même temps : refaire toutes les écoles, créer des cours oasis partout, refaire toutes les rues, développer les pistes cyclables sur cent cinquante kilomètres de voirie, rendre la cantine gratuite, supprimer les tarifs du centre de santé, et ainsi de suite. Mais ce n'est pas ainsi que fonctionne la gestion d'une collectivité.

J'en profite pour rappeler que le premier élu macroniste à Champigny n'était autre que le député de la première circonscription élu en 2017, et que notre équipe municipale a tout fait pour qu'il soit battu au profit de Sylvain BERRIOS. La seule personne lui ait soutenu ce député macroniste est aujourd'hui conseillère municipale dans votre groupe, Mme MORGADO, qui l'a soutenu en 2022. Nous, nous ne l'avons pas soutenu.

Nous assumons une politique d'investissement parce que nous sommes dans une logique de rattrapage. Il y a eu une chute de l'investissement au cours des quinze années précédant 2020. Il faudra du temps pour refaire l'ensemble des écoles et remettre à niveau les équipements et la voirie, une voirie qui a été très largement abandonnée, avec des quartiers qui ne disposent toujours pas d'assainissement. Champigny est la seule ville des treize communes du territoire à avoir encore un quartier, Coeuilly, sans assainissement. Alors que le territoire fête ses dix ans, toutes les communes ont traité ce sujet, sauf Champigny. Nous avons plus de dix ans de retard. Nous avançons : la rue Charles-Infroit, le boulevard Blanqui, l'avenue Marie, le boulevard Briand. À chaque fois, nous traitons l'intégralité de la voirie avec des investissements en réseaux et en aménagements qui améliorent concrètement la qualité de vie des habitants. La place de la Chanson, qui était devenue un lieu de mécanique sauvage, accueille aujourd'hui des enfants qui jouent, des personnes qui profitent d'une partie de pétanque, des espaces verts renforcés. C'est un choix budgétaire fort, mais la qualité de vie et la nature en ville se retrouvent aussi dans la traduction de ces orientations budgétaires.

Vous avez raison, Mme KEITA-GASSAMA, un budget est politique, pas seulement technique. Et nous assumons pleinement ce que nous avons fait au cours des six dernières années, nous redonner les marges de manœuvre pour investir au profit des Campinois. C'est ce qu'ils attendent et c'est ce que nous allons poursuivre. Mais il faut du temps. On ne refait pas une école, on ne rénove pas des quartiers comme le Bois-l'Abbé ou le centre-ville en trois ans. L'ANRU 1, qui ne concernait que 30% du quartier du Bois-l'Abbé, avait pris dix ans. Nous traitons aujourd'hui 70% du quartier, dans une temporalité comparable, ce qui est loin d'être une mince affaire.

Voilà, nous avons eu ce débat autour du rapport d'orientation budgétaire. Il n'y a pas de vote : nous prenons simplement acte de ce rapport. Je remercie chacune et chacun pour ses prises de parole. »

Prise d'acte de la présentation du rapport.

**28) Signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée par la Métropole du Grand Paris au titre du dispositif "Fonds d'Investissement Métropolitain" pour le projet "Dimension énergétique de la construction de la médiathèque du centre-ville"**

**Monsieur le Maire**

« Nous passons au point suivant, le point 28, qui est en lien avec ce rapport, puisque, comme le soulignait Mme AMAR, l'objectif n'est pas seulement de concevoir des projets, mais aussi d'aller chercher des financements. C'est précisément ce que nous avons fait, notamment avec le financement de la métropole. Je laisse la parole à Mme CASTELLAR. »

**Mme CASTELLAR**

« Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues... »

**Monsieur le Maire**

« Votre micro »

**Mme CASTELLAR**

« Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues, Mesdames et Messieurs. La présente délibération a pour objet la signature d'une convention de versement d'une subvention par la Métropole du Grand Paris au titre du dispositif Fonds d'investissement métropolitain, en vue du projet relatif à la dimension énergétique de la construction de la médiathèque du centre-ville. Il s'agit d'un projet dont le coût prévisionnel s'élève à 16 952180 €, dont une assiette éligible de 4 264 579€, prise en charge à 11,7% par la Métropole du Grand Paris, ce qui représente une subvention d'un montant maximal de 500 000€. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le maire ou son représentant à la signer et à prendre tout acte administratif ou financier relatif à l'exécution de la présente délibération. Je vous remercie.

L'avis des commissions

Avis favorable émis à l'unanimité des suffrages exprimés par la 1<sup>re</sup> et la 6<sup>e</sup> commission, sous réserve de trois votes réservés de Mme KEITA-GASSAMA, Mme ADOMO et M. JACQUIN-BEAUDOIN. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des interventions ? M. LEGER. »

**M. LEGER**

« Sur cette délibération, nous choisissons de voter pour. Nous avons exprimé tout au long du mandat précédent différentes appréciations sur le projet du centre-ville en général et sur le niveau de concertation. Nous n'avons manifestement pas la même définition de ce que devait être une concertation. Cela étant, nous n'essayons pas de tenir uniquement des positions qui nous arrangent : quand les habitants nous font part d'un sentiment d'insuffisance de la concertation, nous le disons publiquement. Sur ce projet, nous l'avons suffisamment critiqué, non pour le détruire, mais pour défendre une alternative, ce que nous avons fait lors de la campagne. Nous continuons d'ailleurs de défendre certains de ces aspects. Mais il s'agit ici d'une médiathèque, et obtenir une subvention pour une médiathèque, nous nous en réjouissons. Nous n'avons aucune difficulté à voter pour.

En revanche, comme l'a dit Mme KEITA-GASSAMA tout à l'heure, nous sommes inquiets. Nous aimerions que cette délibération soit l'occasion pour vous de nous donner des informations sur l'avancement du projet. Nous craignons un retard. En observant les chiffres

du budget, il semble que l'on s'oriente vers un retard certain. Quand cette médiathèque sera-t-elle mise en circulation ? Merci, Monsieur le Maire. »

### **Monsieur le Maire**

« En service, au moins, sinon en circulation. Je vous remercie de soutenir les demandes que nous formulons auprès de la Métropole du Grand Paris pour financer cet équipement. Cette médiathèque prend effectivement un peu de retard, en raison de principes constructifs novateurs. Nous avons souhaité être innovants : le projet retenu à l'issue du concours d'architecture repose sur un socle béton surmonté d'une construction bois, ce qui constitue une approche originale. Or, l'innovation implique parfois des ajustements de coordination entre entreprises. Il y aura donc certainement un décalage, mais cela n'est pas problématique à condition que l'ouvrage soit réalisé avec qualité. Ce délai supplémentaire offre d'ailleurs aux agents de la ville un peu plus de temps pour préparer la programmation et le contenu de la future médiathèque, car l'enjeu n'est pas seulement de construire un bâtiment, c'est de définir ce qu'on y trouvera. Le travail sur le contenu n'a pu véritablement démarrer qu'une fois la maîtrise foncière assurée et le projet pleinement engagé, ce qui n'était pas le cas au départ. Sur la concertation : je me souviens d'une réunion de présentation de l'ancien projet en 2020 où tout était déjà ficelé, sans véritable discussion. Le maire d'alors avait conclu la séance en disant qu'en l'absence de questions, tout le monde était d'accord. La campagne de 2020 s'est précisément polarisée sur ce sujet, et les Campinois ont tranché en faveur du projet que nous conduisons aujourd'hui. Nous avons tenu une première réunion publique le 29 septembre 2020, dans des conditions compliquées, entre deux vagues de COVID, au cours de laquelle chacun a pu s'exprimer, y compris les conseillers municipaux minoritaires. Il n'y a eu aucune difficulté. À ce stade, le projet de médiathèque n'existait que sous forme d'engagement de campagne : le concours d'architectes est venu ensuite. Le projet du pôle des bords de Marne était présenté avec l'idée d'implanter la médiathèque à un autre endroit, ce qu'avait d'ailleurs soutenu Mme Jeannick LE LAGADEC qui avait dit ne pas être d'accord avec un projet centré uniquement sur le commerce et plaidé pour que l'activité culturelle soit davantage mise en avant. Face à la Marne, en entrée de ville, quel meilleur emplacement pour une médiathèque ? C'est ce projet que nous conduisons. Il prendra peut-être un peu plus de temps que prévu, mais l'essentiel est que l'ouvrage soit bien réalisé. Les groupes scolaires, on les attend depuis cinquante ans : si la médiathèque doit être décalée d'un an, cela ne me pose pas de problème. Nous passons au vote : approbation de la signature de cette convention pour le versement de 500 000€ de subvention. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? La délibération est adoptée. Je vous remercie. »

### **A l'unanimité**

**29) Signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée par la Métropole du Grand Paris au titre du dispositif "Fonds d'Investissement Métropolitain" pour le projet "Dimension énergétique de la construction du groupe scolaire Henri Bassis"**

**Monsieur le Maire**

« Nous passons au point 29. Je laisse la parole à M. BANTSIMBA, sur un dispositif similaire concernant un autre établissement. »

**M. BANTSIMBA**

« Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous, chers collègues. La présente délibération porte sur la signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention par la Métropole du Grand Paris au titre du dispositif Fonds d'investissement métropolitain, pour le projet relatif à la dimension énergétique de la construction du groupe scolaire Henri Bassis. La Métropole du Grand Paris a accordé, le 2 décembre 2025, une subvention d'1M€ en faveur de ce projet, qui porte sur la déconstruction et la reconstruction du groupe scolaire ainsi que la création d'un biotope, conformément aux objectifs environnementaux. Il convient à cet effet de signer la convention définissant les engagements réciproques des deux parties et les modalités de versement de cette subvention. Cette délibération a recueilli un avis favorable à l'unanimité des membres présents de la première commission et de la cinquième commission. Je vous propose donc de l'approuver. Je vous remercie.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1<sup>re</sup> et 5<sup>e</sup> commission. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Les première et cinquième commission ont donc rendu un avis favorable. Y a-t-il des interventions sur ce point ? Il s'agit du même dispositif que précédemment, et nous entrons pleinement dans les critères, ce projet relevant également d'une construction mixte béton et bois. Nous espérons, une fois que la commission de sécurité se sera réunie la semaine prochaine, pouvoir ouvrir la partie élémentaire juste après les vacances scolaires qui débutent à la fin de cette semaine. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote. Y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. »

## A l'unanimité

### 30) Vœu de la majorité municipale : Maintien adapté du nombre de classes et soutien aux demandes d'AESH dans les établissements scolaires de Champigny-sur-Marne

#### Monsieur le Maire

« Il nous reste un vœu, qui constitue le dernier point de l'ordre du jour. Je précise, à l'attention de M. LEGER qui m'a adressé un mail aujourd'hui s'interrogeant sur l'absence de son vœu à l'ordre du jour. Tout simplement, conformément au règlement intérieur, un vœu ne s'envoie pas directement à des agents de la collectivité, mais doit être transmis via les adresses mail définies dans le règlement intérieur du conseil municipal, ce qui permet une diffusion aux personnes concernées par le biais de la messagerie générique prévue à cet effet. C'est la raison pour laquelle il n'a pas été inscrit. Nous passons donc au vœu. Oui, Monsieur ? »

#### M. JACQUIN-BEAUDOIN

« Je souhaite vous répondre, car vous aimez évoquer le passé et je me permets de vous retourner la faveur. Effectivement, les délais n'ont pas toujours été respectés. »

#### Monsieur le Maire

« Je n'ai pas parlé de délai. Je parle du règlement intérieur. »

#### M. JACQUIN-BEAUDOIN

« Effectivement, vous ne faites qu'appliquer le règlement intérieur et nous l'entendons. Mais ce qui m'étonne, c'est que lors du conseil municipal du 14 mai 2025, un vœu de votre majorité qui ne respectait pas le délai imposé de cinq jours a néanmoins été inscrit à l'ordre du jour. Personnellement, je m'étonne de ces deux poids deux mesures : un vœu de la majorité qui, même lorsqu'il ne respecte pas les délais, est inscrit à l'ordre du jour, tandis que lorsqu'il vient de l'opposition, le règlement est appliqué à la lettre. Ce que nous demandons, c'est que le règlement soit appliqué de la même façon dans les deux cas. »

#### Monsieur le Maire

« Je vous précise que ce n'est pas une question de délai : le vœu n'a pas été envoyé conformément au règlement intérieur, qui prévoit deux adresses mail spécifiques comme destinataires. Or, il a été envoyé directement sur des boîtes d'agents, ce qui ne correspond pas à la procédure définie. Il suffit d'appliquer le règlement intérieur, et on aurait pu discuter du délai. En l'occurrence, en mai 2025, il y avait eu une procédure d'urgence, et j'avais demandé l'accord de l'intégralité du conseil municipal pour présenter le vœu, accord que tout le monde avait donné. Là, il s'agit d'une question de procédure, non de délai. M. LEGER. »

**M. LEGER**

« Oui, Monsieur le Maire. Bien entendu, nous prenons acte de la nuance que vous faites, et nous savions que nous n'étions pas hors délai. Vous le savez et vous avez raison. Il y a effectivement eu une erreur de boîte mail. Le règlement intérieur mentionne plusieurs adresses permettant de transmettre les vœux. En l'occurrence, ils ont été envoyés à des adresses de correspondants administratifs avec lesquels nous échangeons habituellement sur d'autres sujets. Je suppose que vous, ainsi que les élus, avez eu connaissance de cette erreur depuis plusieurs jours et que vous avez choisi de ne pas en tenir compte pour en arriver à la situation actuelle. C'est regrettable, car l'objectif de ce vœu est avant tout de permettre un échange de fond sur la défense de l'école publique, d'une école de la réussite et d'une école inclusive. Aujourd'hui, vous choisissez de vous appuyer sur cette subtilité, ainsi que sur notre erreur, pour refuser la discussion. Vous faites abstraction du fait que nous prenons nos fonctions dans ce conseil et qu'une erreur de ce type peut survenir dans cette période d'adaptation, qui reste encore récente. Nous reconnaissons cette erreur. Vous choisissez néanmoins de refuser que nous présentions ce vœu et que nous puissions en débattre collectivement afin de rechercher un éventuel consensus autour d'un texte commun. Nous en prenons acte. Toutefois, dans ces conditions, il sera difficile de soutenir un vœu qui nous paraît incomplet. Nous allons donc, a minima, vous proposer des améliorations ainsi que plusieurs amendements. »

**Monsieur le Maire**

« Il y a un règlement, on l'applique. Je note que l'application des règles est parfois sélective, je pense notamment aux autocollants apposés sur le mobilier public. M. GUINTRAND. »

**M. GUINTRAND**

« Je souhaitais faire une proposition d'amendement au vœu qui nous est présenté, mais permettez-moi d'abord de donner un cadre un peu plus global. Le budget d'austérité voté le 27 janvier dernier à l'Assemblée nationale par la droite LR et macroniste »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur GUINTRAND, vous n'êtes pas en train de présenter un vœu ? »

**M. GUINTRAND**

« Je suis en train de faire une explication liminaire sur... »

**Monsieur le Maire**

« Pour l'instant, nous n'en sommes pas là. Pour l'instant, nous allons avoir la présentation du vœu, que vous serez libre de voter ou pas. Et moi, j'espère que nous le voterons de façon unanime parce que je pense que c'est un sujet qui peut nous rassembler. Après, chacun est libre de faire et d'avoir la position de vote qu'il veut et c'est bien normal dans un conseil. Mais ce que je vous propose, c'est qu'on le présente, ce vœu, et après, vous pourrez dire ce que

vous souhaitez, il n'y a aucun problème. Donc, je vais laisser la parole à Odile LE THIES, pour présenter ce vœu. »

**Mme. LE THIES**

« Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Je souhaite vous présenter le vœu de la majorité municipale relatif au maintien adapté du nombre de classes et au soutien aux demandes des AESH dans les établissements scolaires de Champigny-sur-Marne. Sensible au bien-être de la communauté éducative, la municipalité de Champigny-sur-Marne reste vigilante quant au nombre de classes prévues par l'Éducation nationale pour la rentrée prochaine. Au cours des 3 dernières années, l'équilibre entre ouvertures et fermetures de classes a été respecté, et la municipalité œuvre afin qu'il demeure adapté. Pleinement mobilisée quant aux bonnes conditions d'accueil des élèves, elle déplore cependant un manque d'accompagnants pour les élèves en situation de handicap, les AESH. Cette problématique s'inscrit dans la durée et risque de nuire au bon fonctionnement des écoles de la ville. À Champigny comme ailleurs, l'Éducation nationale peine à fournir les accompagnants auxquels ont droit les élèves en situation de handicap. Pourtant, le rôle des AESH est fondamental et reconnu dans l'inclusion scolaire. En novembre 2025, d'après les syndicats d'enseignants, il manquait plus de 1 000 AESH dans le Val-de-Marne. À Champigny, le recrutement n'est pas réalisé à la hauteur des besoins. Près d'une centaine d'enfants, notifiés auprès de la Maison départementale des personnes handicapées, la MDPH, ne bénéficient pas d'un accompagnement scolaire adapté à leurs besoins. Lors du précédent mandat, un courrier de Monsieur le Maire, Laurent Jeanne, à l'attention du directeur académique des services de l'Éducation nationale, a été rédigé en date du 25 avril 2025, suivi d'une rencontre à la rentrée de septembre 2025. Grâce à cette mobilisation, des résultats ont été obtenus, avec une augmentation de plus de 7 % des postes à Champigny-sur-Marne. Une marche blanche, à l'initiative des AESH et de la communauté scolaire, s'est tenue en février 2026, soutenue également par les élus municipaux. Si ces moyens d'action permettent d'interpeller, ils ne sont néanmoins pas suffisants pour aboutir à des résultats concrets sur le terrain. Par ce vœu, nous invitons les services de l'Éducation nationale à prendre en considération ces demandes et à envisager une autre approche, notamment la mise en place d'un processus de recrutement des AESH différencié selon qu'ils exercent en maternelle, en primaire ou dans le secondaire, ainsi qu'une revalorisation de leur statut afin de combler cette carence dans les meilleurs délais. En outre, la municipalité attire l'attention de l'Éducation nationale sur le besoin de places supplémentaires dans les établissements spécialisés, tels que les instituts médico-éducatifs, les IME. »

**Monsieur le Maire**

« Merci, Monsieur GUINTRAND »

## **M. GUINTRAND**

« Ce vœu est, par ailleurs, très long, avec des parenthèses dans tous les sens. Il comporte également des erreurs. En l'occurrence, ce ne sont pas 1 000 AESH qui manquent, selon les organisations syndicales, mais 3 000 à l'échelle du département. Je souhaite, par ailleurs, donner un cadre plus global à la discussion que nous avons actuellement. Le budget d'austérité voté le 27 janvier dernier à l'Assemblée nationale par vos alliés politiques, Monsieur le Maire, la droite LR et macroniste, avec le soutien du Parti socialiste, frappe de plein fouet nos écoles publiques sur nos communes. Ce budget prévoit notamment la suppression de 4 000 postes dans l'Éducation nationale. La baisse démographique est considérée par le gouvernement comme une opportunité de récupérer des moyens et de faire des économies, alors qu'elle devrait être un levier pour améliorer les conditions de travail, réduire les inégalités et renforcer la réussite des élèves. Au-delà de la crise de recrutement et de la dégradation des conditions de travail des personnels de l'Éducation nationale, l'une des réponses structurelles au mauvais classement de la France dans les enquêtes internationales consisterait précisément à tirer profit de la baisse des effectifs pour réduire le nombre d'élèves par classe, qui demeure l'un des plus élevés de l'Union européenne. Le nombre moyen d'élèves par classe en France s'établissait à 21,3 en 2022, soit 6 % au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE et 12 % au-dessus de la moyenne de l'Union européenne. La dépense par élève en France est inférieure de 8 % à la moyenne européenne et de 11 % à la moyenne de l'OCDE. Ce contexte national est encore aggravé dans notre département, qui est l'un des plus mal dotés de l'académie de Créteil, tant en postes d'enseignants qu'en AESH. Sur notre commune, 9 fermetures de classes sont prévues, principalement en maternelle, non compensées par les 3 ouvertures annoncées. 7 fermetures en maternelle sont prévues : Albert Thomas, Eugénie Cotton, Jacques Decour, Solomon, Thorez 1 et 2, Daniel Casanova. Une fermeture prévue à Joliot-Curie a finalement été annulée grâce à la mobilisation des organisations syndicales. 2 fermetures sont prévues dans les écoles élémentaires : Albert Thomas et Eugénie Cotton, en classes de CP-CE1 dédoublées. 3 ouvertures sont annoncées dans les écoles élémentaires : Cotton, Politzer et Joliot-Curie, ainsi qu'une ouverture conditionnelle à Frapié, réétudiée en juin. Les communautés éducatives n'ont pas été informées de ces décisions et attendent de leur municipalité qu'elle s'exprime et agisse clairement en s'opposant à l'ensemble de ces fermetures. Nous soutiendrons tout vœu de ce conseil qui affirmera clairement son opposition aux 9 fermetures prévues, qui exigera la création des 100 postes d'AESH nécessaires au respect des notifications de la MDPH et qui défendra une école inclusive pour tous les élèves en situation de handicap. Notre groupe a soutenu et continuera à soutenir les enseignants, les AESH et les parents d'élèves dans leurs mobilisations, comme le 31 mars dernier, lors de la grève de rentrée à la maternelle Joliot-Curie, ou encore lors de la mobilisation à l'élémentaire Simone Veil pour obtenir les 10 postes d'AESH nécessaires dans cet établissement. Je vous remercie. »

## **Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? M. LEGER. »

## **M. LEGER**

« Les mesures de la carte scolaire 2026 ont effectivement impacté de nombreuses écoles avec une dizaine de fermetures de classes prévues. Nous tenons collectivement ce soir à saluer les mobilisations des parents et des enseignants qui ont permis l'abandon de la fermeture envisagée à l'école Joliot-Curie. C'est toujours bien de valoriser les mobilisations, surtout lorsqu'elles sont victorieuses, et ce n'est malheureusement pas si fréquent d'être entendu par les pouvoirs publics. Tout à l'heure, vous dénigriez les pétitions en disant qu'elles ne suffisent pas à faire entendre des voix. C'est d'autant plus dommage.

La baisse démographique actuelle constitue en réalité une opportunité historique pour réduire le nombre d'élèves par classe et améliorer les conditions d'apprentissage.

Pour notre part, nous refusons une logique uniquement comptable et budgétaire, ce qui fait d'ailleurs écho aux débats que nous venons d'avoir. Au niveau de l'État, la droite et les macronistes qui gouvernent le pays sont exactement dans le même logiciel : d'abord l'austérité et la rigueur budgétaires, et ensuite les besoins humains, les besoins des enfants dans le service public, les besoins des enfants en situation de handicap, qui passent loin après. Il y a là de vraies contradictions pour une famille politique qui, au Sénat, a empêché les AESH d'obtenir un statut et des améliorations significatives de leurs conditions de travail, tout en portant ici à Champigny ce type de vœu. Nous souhaitons que votre vœu intègre l'idée d'utiliser la baisse démographique comme opportunité pour réduire les effectifs par classe, et qu'il rappelle que le gouvernement fait le choix de maintenir un niveau élevé d'aides publiques, plusieurs centaines de milliards par an, pendant qu'il prétend manquer de moyens pour l'école publique. Je sais que vous avez tendance à dire qu'ici, on ne doit parler que de Champigny. Mais ce sont bien des décisions budgétaires nationales qui nous impactent aujourd'hui. Pour notre part, nous vous proposons de procéder à des amendements afin de parvenir au consensus le plus large possible dans ce conseil, dans l'intérêt de nos écoles. »

## **Monsieur le Maire**

« Merci. Je donne la parole à M. JACQUIN-BEAUDOIN. »

## **M. JACQUIN-BEAUDOIN**

« Merci, Monsieur le Maire. Avant toute chose, je souligne, au même titre que mes camarades, que nous accueillons positivement l'initiative de s'emparer du sujet des fermetures de classes et du manque d'AESH, qui touche notre commune comme beaucoup d'autres sur l'ensemble du territoire national. Nous partageons évidemment la préoccupation pour les élèves en situation de handicap et pour l'ensemble de la communauté éducative de Champigny-sur-Marne. Mais permettez-nous de dire clairement le fond de notre pensée.

Ce vœu manque d'ambition, comme cela a déjà été souligné, et appelle à des corrections de fond comme de forme. Sur le contexte budgétaire d'abord : ce vœu aurait gagné à le nommer explicitement, car pour apporter des réponses à un problème, il faut commencer par le nommer. Sur la forme ensuite : un vœu du conseil municipal, bien qu'issu de la majorité, a vocation à être adopté à l'unanimité, c'est la parole collective de l'ensemble des élus de cette assemblée. Il ne doit jamais devenir un support de communication pour valoriser les initiatives

personnelles du maire. La mention du courrier de Monsieur le Maire avec sa date précise, les résultats présentés comme obtenus grâce à sa mobilisation tout en minimisant l'impact des mobilisations syndicales, tout cela n'a pas sa place dans un vœu collectif. Nous ne sommes pas là pour rédiger un bilan d'action individuelle. Si nous voulons que ce vœu porte une voix collective et soit entendu par l'Éducation nationale, il doit parler au nom de toutes et tous. Nous demandons que ce type de formulation soit écarté à l'avenir.

Enfin, et c'est le point le plus préoccupant, nous ne pouvons pas laisser passer sans la questionner sérieusement la mention finale sur les instituts médico-éducatifs. Appeler à davantage de places en IME comme réponse au manque d'AESH, c'est accepter une logique de ségrégation scolaire. Les enfants en situation de handicap ne doivent pas payer par leur mise à l'écart le manque de moyens et d'ambition de l'école publique. L'école de la République a une obligation : être inclusive pour toutes et tous, sans exception. Ce n'est pas une option, ce n'est pas un idéal lointain, c'est un droit consacré par la loi de 2005 et par les engagements internationaux de la France. Orienter des enfants vers des structures spécialisées faute de pouvoir les accueillir dignement dans les écoles ordinaires, ce n'est pas une solution, c'est un aveu d'échec que nous refusons de normaliser. Les IME ne sauraient être la soupape de sécurité d'une école qui manque de personnel. Ce que nous devons exiger, c'est que l'école inclusive soit enfin dotée des moyens qu'elle mérite : des AESH en nombre suffisant, correctement formés, correctement rémunérés, avec un statut enfin reconnu et de véritables perspectives de carrière. C'est ce message que ce vœu aurait dû porter sans ambiguïté. Nous demandons que la mention des IME comme solution soit retirée. Je vous remercie. »

### **Monsieur le Maire**

« M. GUINTRAND. »

### **M. GUINTRAND**

« Je souhaite formuler quelques propositions d'amendement pour tenter d'avancer. Je partage d'ailleurs la surprise générale concernant l'avant-dernier paragraphe du vœu, il n'a effectivement pas sa place dans une motion qui se veut unanime. Quant au dernier paragraphe sur les IME, il mérite réflexion. Il est tard et je pense qu'il serait plus raisonnable de mettre de côté ces deux derniers paragraphes pour se concentrer sur les demandes concrètes. D'autant que le CDEN approche : si nous pouvons y présenter une motion unanime du conseil municipal de Champigny, nous ferons avancer la cause que ce vœu est censé défendre. Je propose donc de remplacer ces deux paragraphes par la formulation suivante : « *le conseil municipal de Champigny s'oppose aux neuf fermetures de classes prévues ; toutes les classes méritent des effectifs complets* » ; « *le conseil municipal de Champigny demande à la direction académique du Val-de-Marne la création des cent postes d'AESH nécessaires au respect des notifications MDPH pour l'inclusion des élèves en situation de handicap dans nos écoles* ». Cela permettrait d'avoir une motion plus concise et plus précise dans ses exigences. »

## **Monsieur le Maire**

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Ce sujet suscite beaucoup de réactions. Et quand je dis beaucoup, c'est réellement le cas. Ce matin, le préfet du département réunissait les 47 maires des 47 communes, comme c'est traditionnellement le cas en début de mandat municipal. Il ne s'agissait pas seulement d'un discours du préfet, mais aussi de présenter, notamment aux nouveaux élus qui prennent leurs fonctions, l'ensemble du corps préfectoral, ainsi que les différents services de l'État et les services déconcentrés. Étaient présents, notamment, le procureur du tribunal judiciaire de Créteil, le directeur de la sécurité du département, le recteur, le président de la Chambre régionale des comptes et le directeur de la DGFIP. Le recteur et le directeur académique étaient également présents. Tous les maires n'ont pas pu prendre la parole, le temps étant contraint. Nous avons donc convenu, en amont, de missionner le président de l'Association des maires du Val-de-Marne, Fatah AGGOUNE, maire de Gentilly, pour porter une parole collective sur le sujet des AESH, au nom de l'ensemble des maires du département. Lorsque j'interviens sur ce sujet, ce n'est pas pour me mettre en avant, mais pour porter la voix des habitants. C'est exactement ce qui a été fait ce matin. J'entends les réserves exprimées sur ce vœu, mais il faut aussi regarder la situation objectivement. On peut toujours critiquer le gouvernement ou appeler à des changements globaux, mais il faut aussi prendre en compte la réalité. Et cette réalité, c'est que, même lorsque des postes sont ouverts, il est aujourd'hui difficile de recruter. Il y a la question du statut, de la rémunération, mais aussi une difficulté structurelle de recrutement. L'an dernier, nous avons obtenu une augmentation de 7 % des postes. Ce n'est pas suffisant au regard des besoins, mais c'est néanmoins un progrès.

Sur plusieurs années, l'augmentation a été d'environ 20 %. C'est comparable à la situation de la médecine scolaire. Aujourd'hui, il n'y a plus que 24 médecins scolaires dans le département, alors qu'ils étaient une centaine il y a encore quelques années. L'âge moyen des médecins scolaires est de 62 ans. Cela signifie que, dans 8 ans, il n'y aura plus de médecins scolaires si rien ne change. Et cela pose aussi la question du suivi psychologique des élèves. Nous devons donc réfléchir à d'autres formes d'organisation pour répondre à ces enjeux.

La baisse de la natalité, estimée à 15 %, peut permettre de réduire les effectifs par classe. Cela a déjà été engagé, notamment avec le dédoublement des classes de CP et CE1, qui était, selon moi, une mesure positive, quel que soit le gouvernement à l'origine de cette décision. Sur notre commune, nous avons connu, ces deux dernières années, des annonces comparables en matière d'ouvertures et de fermetures de classes. Pourtant, le solde est resté stable, car la ville évolue, accueille de nouveaux habitants et connaît des mouvements de population. À la rentrée 2025, nous avons compté 51 élèves supplémentaires en maternelle et en élémentaire, et 21 l'année précédente. Globalement, nous n'avons donc pas perdu de classes. Je reste vigilant. J'ai rencontré le directeur académique en mairie et nous avons porté une position collective. Lorsque 47 maires expriment la même demande, cela a un poids significatif. Le recteur et le directeur académique ne peuvent pas l'ignorer. Cela n'exclut pas des mobilisations locales sur des situations spécifiques dans les écoles.

En revanche, je trouve votre position un peu excessive lorsque vous conditionnez votre vote à l'obtention de 100 postes d'AESH. Si 75 postes sont obtenus, je considère qu'il faut les prendre. On ne peut pas raisonner uniquement en tout ou rien. L'objectif est d'obtenir le maximum possible, en tenant compte des contraintes, notamment budgétaires et de recrutement. Aujourd'hui, il est très difficile de recruter des AESH. C'est pourquoi nous proposons également de réfléchir à une différenciation des missions selon les niveaux scolaires. Le travail n'est pas le même entre la maternelle et le secondaire. Cette proposition peut être discutée, mais elle vise à apporter une réponse concrète. Concernant les IME, je maintiens qu'il existe un besoin réel. J'ai en tête une situation à l'école Marcel Cachin, lors d'une rentrée, avec un enfant dont le comportement rendait l'enseignement impossible malgré la présence d'un AESH à temps plein. Dans ce cas précis, une orientation en IME aurait été plus adaptée. Ces situations sont difficiles pour l'enseignant, pour l'AESH et pour les autres élèves. L'absence de places en IME conduit aujourd'hui à accueillir à l'école des enfants qui nécessiteraient un accompagnement spécialisé. Les IME ne sont pas des structures d'exclusion. Certains enfants y passent un ou deux ans avant de réintégrer un parcours scolaire classique, avec un accompagnement adapté. Cela dépend des situations, mais ces parcours existent et fonctionnent. Nous travaillons avec les IME présents à Champigny et nous constatons des évolutions positives. Ce n'est pas systématique, mais cela existe. Je considère donc que la mention des IME dans ce vœu est nécessaire. Chacun est libre de voter comme il l'entend. Je comprends que ma réponse ne vous satisfasse pas, mais je ne vois pas comment retirer ces éléments. »

**M. GUINTRAND**

« Lorsque vous entendrez nos propositions d'amendement, rien n'est imposé. »

**Monsieur le Maire**

« Je vois mal comment je pourrais, pour reprendre ce qui a été proposé, m'en prendre au gouvernement, alors que mon objectif n'est pas de le faire. »

**M. GUINTRAND**

« C'est pourtant ce que vous proposez. »

**Monsieur le Maire**

« Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. Je reprends simplement certains propos qui ont été tenus. Mon sujet, ce n'est pas le gouvernement. Je ne suis pas à l'Assemblée nationale. Mon objectif est de travailler avec le corps préfectoral et avec l'Éducation nationale pour obtenir concrètement des moyens supplémentaires pour les enfants de Champigny. Je ne suis pas là pour refaire la politique nationale.

Deuxième point : sur les IME, après en avoir échangé avec plusieurs élus de l'équipe, il existe un véritable manque de places. Il est nécessaire de renforcer l'accompagnement. Il est regrettable que ce soit l'école qui doive gérer certaines situations. Oui, nous sommes favorables à une école inclusive. Et ce n'est pas une question de clivage politique. La loi sur

l'inclusion scolaire a été portée par Marie-Anne Montchamp, députée de Champigny, qui a rendu cette inclusion obligatoire. Cependant, il existe des situations où l'inclusion n'est pas réalisable. C'est un constat partagé par de nombreux enseignants. Il faut en tenir compte. Concernant les 100 postes d'AESH, je le redis : si 75 postes sont proposés, je les accepte. L'année dernière, nous avons obtenu une augmentation de 7 %, et nous l'avons prise. Je comprends les mobilisations, mais je ne peux pas répondre systématiquement en accordant des postes à chaque revendication. Ce n'est pas ainsi que cela fonctionne. Je comprends votre logique de négociation, mais on ne peut pas tout obtenir. Pour ma part, je cherche à obtenir le maximum de postes dans le cadre d'échanges exigeants, mais constructifs. C'est cela, mon objectif. »

### **M. GUINTRAND**

« Vous n'avez jamais été syndicaliste. »

### **Monsieur le Maire**

« On ne peut pas avoir, vous voyez, je comprends bien, votre talent de la négociation, mais on ne peut pas avoir toutes les qualités. C'est comme ça. Mais bon, ça me laisse, donne de l'espoir pour la suite. Juste pour finir. Moi, je me bats pour qu'on ait le maximum de postes dans le cadre d'échanges que j'essaie de rendre constructifs, exigeants, mais constructifs. Voilà, l'objectif est là. »

### **M. GUINTRAND**

« Un dernier point concernant le vœu. Nous nous éloignons du sujet. Il existe déjà des dispositifs permettant d'articuler inclusion scolaire et accompagnement spécialisé, notamment les UEMA. Par exemple, une UEMA existe à l'école Paul Éluard. La directrice présente régulièrement ce dispositif, qui permet d'intégrer dans l'école des structures issues du médico-social. Cela montre qu'il est possible de concilier structures spécialisées et école inclusive, à condition que les moyens soient effectivement créés par l'Éducation nationale. »

### **Monsieur le Maire**

« C'est précisément là le problème : les IME de Champigny ont les capacités, mais pas les financements. Donc voilà, la difficulté est là. Les enfants vont bien à l'école, mais alors que le meilleur suivi qui leur serait utile, au dire des parents, au dire des enseignants, c'est effectivement d'aller dans un établissement spécialisé. M. LEGER. »

### **M. LEGER**

« Les propositions d'amendement formulées par notre collègue de La France insoumise nous conviendraient. Les éléments de contexte budgétaire que j'ai mentionnés n'étaient pas une proposition d'amendement ferme de notre part. En tout cas, ce ne sera pas un obstacle pour nous de voter un vœu intégrant les amendements proposés par La France insoumise. Si vous faites ce geste en allant dans cette direction, nous voterons pour. Sinon, chacun assumera

ses choix. Le combat continue, par d'autres moyens que le seul vœu. Et comme le dit M. GUITRAND, ce n'est pas parce qu'on inscrit cent postes dans un vœu qu'on en obtiendra cent, mais ça exprime les besoins et constitue un point de référence pour la négociation. Nous attendons votre réponse pour déterminer notre vote. »

### **Monsieur le Maire**

« Écoutez, vous avez eu la réponse. Je vous propose donc de passer au vote. Nous allons voter ce vœu. Ensuite, chacun se positionnera comme il le souhaite. Vous avez choisi d'ouvrir des polémiques. Je pense que nous aurions pu procéder autrement, mais nous sommes allés au bout du débat. Madame KEITA-GASSAMA, pour conclure rapidement. »

### **Mme KEITA-GASSAMA**

« Je m'étonne. J'avais cru comprendre tout à l'heure que vous étiez ouvert aux amendements. Vous avez dit que vous ne souhaitiez pas taper sur l'État, le groupe Agir ensemble pour Champigny a renoncé à l'amendement portant sur les aspects budgétaires. Il ne reste que des demandes concrètes : opposition aux fermetures et création de postes d'AESH. Je trouve vraiment dommage de quitter cette séance sans avoir réussi à nous mettre d'accord. Vous l'avez dit vous-même : nous avons déjà réussi à voter ensemble un vœu venu de l'opposition. Les vœux sont faits de compromis, et sur un sujet comme celui-ci, ne pas trouver un accord serait particulièrement dommageable. »

### **M. GUINTRAND**

« Je note également que le vœu mentionne mille AESH manquants dans le Val-de-Marne, alors que les organisations syndicales citées dans ce même document quantifient le manque à trois mille. Et ces mêmes organisations syndicales évaluent à cent le nombre de postes d'AESH nécessaires à Champigny. Ce n'est pas une exigence absolue d'obtenir les cent du premier coup, mais c'est la quantification juste des besoins, et c'est ce que nous devons demander. »

### **Monsieur le Maire**

Nous avons les chiffres que nous avons. Nous vous proposons de voter ce vœu tel qu'il est rédigé. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Le vœu est adopté.

## **A l'unanimité,**

11 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

## **Questions diverses**

### **Monsieur le Maire**

« Il me reste à évoquer la question diverse de M. LAMOTTE. Je rappelle que je ne suis pas tenu de répondre aux questions diverses en séance : je peux y répondre par courrier ou lors du prochain conseil. Il est déjà une heure trente du matin. M. LAMOTTE, je vous en prie, soyez bref. »

### **M. LAMOTTE**

« Ma question concerne les travaux rue de l'Horloge, dans le quartier Polangis. Aucun affichage ne permet aux riverains d'obtenir des informations sur la nature de ces travaux, alors même que la mairie a réglementé le stationnement dans ce secteur. Les riverains ont appris directement des ouvriers présents sur place qu'il s'agissait de l'installation de caméras de vidéoprotection. Pourriez-vous nous communiquer l'autorisation préfectorale permettant cette installation ? Et parmi les objectifs listés à l'article L251-2 du code de la sécurité intérieure, prévention des actes terroristes, sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés, protection des bâtiments publics, régulation de la circulation, etc., lesquels correspondent précisément à la situation de la rue de l'Horloge ? Comment avez-vous évalué la nécessité de ces caméras et leur coût, alors que ces ressources auraient peut-être pu être utilisées autrement ? Je vous remercie. »

### **Monsieur le Maire**

« Je n'ai pas le détail en tête pour la rue de l'Horloge. Nous vous ferons un retour plus précis sur ce sujet. Je vous souhaite à toutes et tous une excellente nuit. »

***La séance est levée le 16 avril à 1h35.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h30 .

et ont, les membres présents, signé après lecture.



**Le Maire**  
**Président de séance**



**Le Secrétaire de séance**

**NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION :**

- **DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**
- **COPIE DES DELIBERATIONS**
- **COPIE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

➤ **PROCES VERBAL PUBLIE LE 30 AVR. 2026**